# Les aides portées par la structure « DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE »

**Version du (20/11/2023)**

**Afin de disposer de la dernière version de ce catalogue, pensez à télécharger régulièrement ce document sur**

https://aides-territoires.beta.gouv.fr/portails/departement-haute-loire/

**NB : pour retourner sur le sommaire après consultation d'une fiche détaillée, appuyer sur la touche « Pos1 » ou « début » ou « home », selon l'intitulé des touches de votre clavier.**

**L'annuaire des élus du Département est disponible en fin de document ou en cliquant ici**

## Table des matières

## Aides au développement


Favoriser la présence de grandes expositions dans les sites emblématiques du Département ..... 5
Préserver et enrichir les patrimoines détenus dans les musées (schéma départemental des musées) ..... 7
Soutenir la création artistique sur les territoires - Spectacle vivant ..... 9
Favoriser une présence artistique dans les territoires - Education Artistique et Culturelle ..... 11
Accompagner les organisateurs d'événements culturels - Festivals ..... 13
Accompagner les établissements d'enseignements artistiques (écoles de musique notamment) ..... 15
Accompagner les structures culturelles (salle de spectacle ...) sur le territoire - Spectacle vivant ..... 17
Valoriser les richesses patrimoniales - Toitures typiques ..... 19
Sauvegarder et restaurer les édifices cultuels non protégés ..... 22
Préserver le patrimoine rural bâti non protégé au titre des Monuments Historiques ..... 24
Restaurer le patrimoine privé protégé (Monuments Historiques) ..... 26
Restaurer les objets mobiliers classés, inscrits au titre des Monuments Historiques, d'intérêt départemental ..... 28
Restaurer les édifices classés ou inscrits au titre des Monuments Historiques ..... 30
Aider l'achat de matériel de production d'exposition, d'outils de communication pour les métiers d'art ..... 32
Aider aux travaux de construction et de réhabilitation de bibliothèques dans le cadre du schéma départemental de lecture publique ..... 34
Aider à l'aménagement des bibliothèques (mobilier, informatique) dans le cadre du schéma départemental de lecture publique ..... 36
Aider au recrutement professionnel dans les bibliothèques dans le cadre du schéma départemental de lecture publique ..... 38
Soutenir la formation qualifiante d'auxiliaire de bibliothèque dans le cadre du schéma départemental de lecture publique ..... 40
Soutenir le Contrat Territoire-Lecture dans le cadre du schéma départemental de lecture publique ..... 42
Soutenir l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques communales dans le cadre du schéma départemental de lecture publique ..... 44
Soutenir l'action culturelle de proximité dans les bibliothèques dans le cadre du schéma départemental de lecture publique ..... 46

Accompagner les projets d'animation structurants des bibliothèques dans le cadre du schéma départemental de lecture publique ..... 48
Accompagner les projets de formations dans les bibliothèques dans le cadre du schéma départemental de lecture publique 50
Soutenir les investissements (équipements et/ou infrastructures) associatifs visant à favoriser le développement d'une discipline sportive ..... 52
Soutenir la structuration et le développement des disciplines sportives à l'échelle départementale Comités sportifs départementaux ..... 54
Accompagner la pratique sportive individuelle de "haut niveau" (clubs et sportifs) ..... 56
Accompagner la pratique sportive collective de "haut niveau" en club (Jeunes & Sénior) ..... 58
Soutenir l'organisation de manifestations & événementiels sportifs ..... 60
Soutenir l'emploi (éducateurs) dans les structures associatives sportives afin de favoriser la professionnalisation du sport ... 62
Soutenir la création et la valorisation d'Espaces, Sites & Itinéraires (ESI) et de lieux de pratiques sportives de nature ..... 64
Aider les gestionnaires à entretenir le balisage des itinéraires et la maintenance des Espaces, Sites & Itinéraires (ESI) de sports de nature ..... 66
Construire une politique jeunesse et soutenir les centres de loisirs ..... 68
Aider les fédérations d'éducation populaire ..... 70
Bénéficier de l'aide au financement de la formation BAFA / BAFD ..... 72
Soutenir des chantiers de jeunes ..... 74
Soutenir les projets artistiques culturels ou scientifiques en lien avec la culture du lien social ..... 76
Accompagner, inciter à la réalisation d'actions en faveur des milieux aquatiques ..... 78
Construire le plan climat énergie territorial du Département ..... 80
Soutenir l'alimentation en eau potable : alléger les charges d'investissement des collectivités avec le Fonds Départemental de Péréquation d'Alimentation en Eau Potable ..... 82
Soutenir l'alimentation en eau potable par l'équipement (réseaux distribution, potabilisation, protection des captages, adduction, ...) pour l'alimentation en eau ..... 84
Soutenir l'agriculture par l'accompagnement de la modernisation et l'adaptation de bâtiments et équipements des exploitations d'élevage aux enjeux climatiques ..... 88
Soutenir les investissements agricoles limitant l'impact des aléas climatiques sur les productions végétales ..... 90
Soutenir les investissements hydrauliques visant à une économie d'eau dans les exploitations agricoles ..... 92
Aider (communes ou associations) aux investissements pour matériels visant à une économie d'eau ..... 94
Soutenir les investissements agricoles réalisés par des collectifs ..... 96
Soutenir la coopération pour le développement de l'agroforesterie, plantation de haies et arbres champêtres ..... 98
Soutenir les investissements, la modernisation des exploitations agricoles pour les productions végétales à enjeu de souveraineté régionale ..... 100
Soutenir les investissements pour la valorisation de la production agricole (ateliers de transformation) ..... 102
Soutenir les investissements pour la valorisation de la production agricole (abattoir) ..... 104
Soutenir la structuration de nouvelles filières pour valoriser les produits agricoles et favoriser l'approvisionnement alimentaire sur le territoire ..... 106
Soutenir les démarches agricoles locales de développement (Projet Alimentaire Territorial, ...) ..... 108
Soutenir les agriculteurs en cas de sinistre et gestion des campagnols ..... 110
Soutenir le maillage vétérinaire ..... 112
Soutenir les organisations professionnelles agricoles pour des actions de développement agricole ..... 114
Soutenir l'Aménagement Foncier Agricole et Forestier (AFAF) (regroupement de parcelles) ..... 116

Favoriser une meilleure répartition entre les terres agricoles, la forêt, les espaces de nature ou de loisirs en accompagnant les communes sur la règlementation des boisements ..... 118
Améliorer le regroupement et l'accessibilité des propriétés pour une meilleure répartition entre les terres agricoles, la forêt, les espaces de nature ..... 120
Soutenir les travaux connexes dans le cadre des procédures d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier (AFAF) mis en œuvre par les communes ou les associations foncières ..... 122
Favoriser la remise en culture de parcelles boisées, enfrichées ou libre à reconquérir ..... 124
Aider aux investissements dans les entreprises agroalimentaires ..... 126
Soutenir l'immobilier d'entreprise ..... 128
Soutenir l'hôtellerie de plein air de tourisme ..... 130
Soutenir l'hôtellerie de tourisme ..... 132
Bénéficier de l'aide financière aux élèves internes des collèges ..... 134
Bénéficier de l'aide financière pour le transport des élèves internes des collèges ..... 136
Participer à l'achat d'équipement dans les collèges ..... 138
Bénéficier de l'aide aux familles pour les frais de restauration collective des collègiens ..... 140
Soutenir les actions éducatives (associations) auprès des élèves dans les collèges ..... 142
Aider au fonctionnement des collèges publics ..... 144
Aider au fonctionnement des collèges privés (forfait externat) ..... 146
Soutenir les investissements des collèges privés ..... 148
Soutenir les ateliers artistiques et scientifiques dans les collèges ..... 150
Soutenir les classes aménagées musique et danse dans les collèges ..... 152
Soutenir les projets autour du cinéma dans les collèges ..... 153
Soutenir les projets autour du théâtre dans les collèges ..... 156
Soutenir les collèges bénéficiant d'une section sportive ..... 158
Soutenir les collèges qui développent des activités sportives ..... 160
Soutenir l'action "Manger local et bio en Haute-Loire" dans les collèges - Aide aux repas ..... 162
Soutenir l'action "Manger local et bio en Haute-Loire" dans les collèges - Aide à l'achat de matériel ..... 164
Préserver et gérer les Espaces Naturels Sensibles (ENS) ..... 166
Répartir entre les communes (moins de 10 000 habitants) les recettes des amendes de police ..... 168
Aider les associations de prévention routière ..... 171
Déployer le réseau WIFI 43 ..... 173
Soutenir les projets dans le domaine du tourisme - Fonds d'Intervention Touristique (FIT 43) ..... 176
Soutenir l'investissement des communes - CAP43 Communes ..... 179
Soutenir l'investissement des EPCI - CAP43 Interco ..... 181

## Aides sociales

Bénéficier de l'aide sociale à domicile des personnes âgées : aide-ménagère ..... 183
Bénéficier de l'aide sociale à l'hébergement en faveur des personnes âgées ..... 185
Bénéficier de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie à domicile ..... 187
Bénéficier de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie en établissement ..... 189
Bénéficier de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie à domicile - Proche aidant : répit et hospitalisation ..... 191
Bénéficier de la Carte Mobilité Inclusion ..... 193

Bénéficier de l'aide sociale à domicile des personnes en situation de handicap : aide-ménagère....195
Bénéficier de l'aide sociale à l'hébergement en faveur des personnes en situation de handicap ....197
Bénéficier de la prestation de compensation du handicap ....199
Bénéficier de l'allocation Tiers Digne de Confiance (TDC) pour un enfant confié ....201
Bénéficier du Fonds d'aide aux jeunes (FAJ)....203
Bénéficier du Fonds de Solidarité Logement (FSL) ....205
Bénéficier du Revenu de Solidarité Active (RSA) ....207
Bénéficier des aides à l'insertion....209
Bénéficier du Fonds Départemental de Secours....211
Soutenir les chantiers d'insertion ....213
Bénéficier d'un prêt pour l'adoption....215
Annuaire des élus du Département de la Haute-Loire ....217

## Favoriser la présence de grandes expositions dans les sites emblématiques du Département

Favoriser la diffusion de grandes expositions dans les sites emblématiques du département ; mettre en place des actions en direction des publics cibles identifiés par le Département ; permettre aux publics d'accéder sur différents territoires à une offre culturelle diversifiée structurée et adaptée.

**Public concerné :** tout public et public cible politique culturelle

**Pièces à fournir :** budget de la structure + projet d'action + budget prévisionnel détaillé de l'exposition

**Récurrence de l'aide :** permanente

### Bénéficiaires de l'aide

Associations, Établissements publics (écoles, bibliothèques…) / Services de l'État

### Types d'aide

**Subvention** (10% du budget de l'exposition avec un plafond d'aide maximum de 30.000€)

### Zone géographique couverte par l'aide

Haute-Loire (Département)

### Critères d'éligibilité

**État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif**

Usage / valorisation

**Types de dépenses / actions couvertes**

Dépenses de fonctionnement

**Exemples de projets réalisables**

Favoriser la diffusion de grandes expositions dans les sites emblématiques du département.

Exposition Picasso au Doyennée.

**Autres critères d'éligibilité**

3 types d'expositions distinguées :

- grandes expositions à budget minimum de 100 000 euros ;
- expositions intermédiaires à budget compris entre 50 000 et 100 000 euros ;
- expositions découvertes à budget minimum de 20 000 euros.

Toutes doivent disposer d'un service des publics et/ou éducatif


*L'ensemble des aides citées a été publié sur la plateforme Aides-territoires depuis laquelle ce fichier a été édité.*

## Porteurs d'aides

- Conseil départemental de la Haute-Loire

## Calendrier

- **Récurrence:** Permanente

## Liens :

- Plus d'informations : https://www.hauteloire.fr/Recherche-d-aides-departementales.html

## Contact

**- Elus du Département de la Haute-Loire :**
Cliquer ici pour accéder aux coordonnées des élus du Département

**- Service gestionnaire :**
Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires (DADT)

Direction Déléguée Culture et Patrimoine

Email : angelique.lafabrie@hauteloire.fr

Téléphone 04.71.07.40.85

**Voir le descriptif complet sur Aides-territoires :**

https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/8edf-aider-aux-grandes-expositions/

## Préserver et enrichir les patrimoines détenus dans les musées (schéma départemental des musées)

Préserver et enrichir les patrimoines détenus dans les musées.

**Public concerné :** tout public et public cible politique culturelle

**Pièces à fournir :** lettre de demande + budget + plan de financement + délibération (pour ComCom et communes) + description du projet

**Récurrence de l'aide :** annuelle

### Bénéficiaires de l'aide

Communes, Intercommunalités / Pays, Associations, Particuliers, Établissements publics (écoles, bibliothèques…) / Services de l'État

### Types d'aide

**Subvention** (Aide allant de 25% à 10% suivant la maîtrise d'ouvrage)

### Zone géographique couverte par l'aide

Haute-Loire (Département)

### Critères d'éligibilité

**État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif**

Mise en œuvre / réalisation

**Types de dépenses / actions couvertes**

Dépenses d'investissement

**Exemples de projets réalisables**

Acquisition d'œuvre d'art : exemple le reliquaire de Chamalières entré au musée Crozatier

Création, réaménagement, extension (Invest)

Exposition, colloque, publication, communication, collection (Fonctionnement)

**Autres critères d'éligibilité**

- Être inscrit dans le schéma muséal ;
- Projet émargeant à la liste des projets accompagnés dans le cadre du schéma.


*L'ensemble des aides citées a été publié sur la plateforme Aides-territoires depuis laquelle ce fichier a été édité.*

## Porteurs d'aides

- Conseil départemental de la Haute-Loire

## Calendrier

- **Récurrence:** Permanente

## Liens :

- Plus d'informations : https://www.hauteloire.fr/Recherche-d-aides-departementales.html

## Contact

**- Elus du Département de la Haute-Loire :**
Cliquer ici pour accéder aux coordonnées des élus du Département

**- Service gestionnaire :**
Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires (DADT)

Direction Déléguée Culture et Patrimoine

Email : angelique.lafabrie@hauteloire.fr

Téléphone : 04.71.07.40.85

**Voir le descriptif complet sur Aides-territoires :**

https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/dcac-preserver-et-enrichir-les-patrimoines-detenus/

## Soutenir la création artistique sur les territoires - Spectacle vivant

Objectifs :

- Favoriser les créations sur les territoires, leur diffusion et les liens artistes / publics
- Favoriser l'émergence et le développement d'artistes
- Mettre en place des actions en direction des publics cibles identifiés par le Département en relation avec leur territoire.

**Public concerné :** tout public et public cible politique culturelle

**Pièces à fournir :** Lettre demande + dossier artistique+budget + dossier de demande de subvention complété

**Récurrence de l'aide :** aide annuelle ou sur deux ans

### Bénéficiaires de l'aide

Associations, Particuliers, Établissements publics (écoles, bibliothèques…) / Services de l'État

### Types d'aide

**Subvention** (Jusqu'à 35% du budget du projet plafond d'aide de 10.000€.)

### Zone géographique couverte par l'aide

Haute-Loire (Département)

### Critères d'éligibilité

**État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif**

Mise en œuvre / réalisation

**Types de dépenses / actions couvertes**

Dépenses de fonctionnement

**Exemples de projets réalisables**

Favoriser les créations sur les territoires, leur diffusion et les liens artistes / publics, l'émergence et le développement d'artistes.

**Autres critères d'éligibilité**

- Artistes professionnels confirmés dont le siège social est basé dans le département
- Actions de territoire (rencontre du public, sensibilisation artistique, étapes de travail publique)
- Projet de résidence en Haute-Loire avec première du spectacle sur le lieu de résidence
- Sollicitation d'autres partenariats (DRAC, autres collectivités, organismes culturels)


*L'ensemble des aides citées a été publié sur la plateforme Aides-territoires depuis laquelle ce fichier a été édité.*

## Porteurs d'aides

- Conseil départemental de la Haute-Loire

## Calendrier

- **Récurrence:** Permanente

## Liens :

- Plus d'informations : https://www.hauteloire.fr/Formulaire-de-demande-de.html

## Contact

**- Elus du Département de la Haute-Loire :**
Cliquer ici pour accéder aux coordonnées des élus du Département

**- Service gestionnaire :**
Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires (DADT)

Direction Déléguée Culture et Patrimoine

Email : jerome.tournayre@hauteloire.fr

Téléphone : 04.71.07.43.53

**Voir le descriptif complet sur Aides-territoires :**

https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/daa2-favoriser-les-creations-sur-les-territoires-e/

## Favoriser une présence artistique dans les territoires - Education Artistique et Culturelle

Soutenir une présence artistique dans les territoires.

### Bénéficiaires de l'aide

Intercommunalités / Pays

### Types d'aide

**Subvention** (Montant maximum : 4000€ / an / EPCI)
**Ingénierie technique**

### Zone géographique couverte par l'aide

Haute-Loire (Département)

### Critères d'éligibilité

**État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif**

Mise en œuvre / réalisation

**Types de dépenses / actions couvertes**

Dépenses de fonctionnement

**Exemples de projets réalisables**

Aide aux projets culturels et artistiques des EPCI.

**Autres critères d'éligibilité**

- La cohérence avec le projet de territoire
- L'innovation : développement marquant d'actions existantes et/ou mise en place d'actions nouvelles et/ou croisement des thématiques
- Le respect des 3 piliers de l'EAC
- La construction du projet avec des artistes professionnels confirmés
- Le partenariat local avec des structures culturelles
- Le partenariat local avec des structures représentantes des publics cibles du département
- La solidarité territoriale
- La valorisation du projet / la communication
- L'engagement financier et/ou logistique des autres partenaires
- Un budget réaliste


*L'ensemble des aides citées a été publié sur la plateforme Aides-territoires depuis laquelle ce fichier a été édité.*

Concerne les EPCI couverts par une convention.

**Porteurs d'aides**

- Conseil départemental de la Haute-Loire

**Calendrier**

- **Récurrence:** Permanente

**Liens :**

- Plus d'informations : https://www.hauteloire.fr/Recherche-d-aides-departementales.html

**Contact**

**- Elus du Département de la Haute-Loire :**
Cliquer ici pour accéder aux coordonnées des élus du Département

**- Service gestionnaire :**
Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires (DADT)

Direction Déléguée Culture et Patrimoine

Email : culture@hauteloire.fr

Téléphone : 04.71.07.43.76

**Voir le descriptif complet sur Aides-territoires :**

https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/3a1b-soutenir-une-presence-artistique-dans-les-ter/

## Accompagner les organisateurs d'événements culturels - Festivals

**Objectifs :**

- Soutenir la diffusion et la programmation des différentes disciplines artistiques par des évènements porteurs d'une identité départementale, à l'intérieur et à l'extérieur du département et par des évènements de moindre ampleur mais qui permettent l'animation de territoires ruraux.
- Mettre en place des actions en direction des publics cibles identifiés par le Département en relation avec leur territoire

**Public concerné :** tout public et public cible politique culturelle

**Pièces à fournir :** Lettre demande + dossier artistique+budget + dossier de demande de subvention complété

**Récurrence de l'aide :** annuelle

### Bénéficiaires de l'aide

Associations, Établissements publics (écoles, bibliothèques…) / Services de l'État

### Types d'aide

**Subvention** (Aides selon le lieu de la manifestation, l'originalité du thème, la période, la fréquentation.)

### Zone géographique couverte par l'aide

Haute-Loire (Département)

### Critères d'éligibilité

**État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif**

Usage / valorisation

**Types de dépenses / actions couvertes**

Dépenses de fonctionnement

**Exemples de projets réalisables**

Aide au financement de manifestations organisées (plus d'une dizaine de festivals : Festival Musiques en Vivarais Lignon...)

**Porteurs d'aides**

- Conseil départemental de la Haute-Loire

### Calendrier


*L'ensemble des aides citées a été publié sur la plateforme Aides-territoires depuis laquelle ce fichier a été édité.*

- **Récurrence:** Permanente

**Liens :**

- Plus d'informations : https://www.hauteloire.fr/Recherche-d-aides-departementales.html
- Candidater à l'aide : https://subventions.hauteloire.fr/aides/#/cd43/

**Contact**

**- Elus du Département de la Haute-Loire :**
Cliquer ici pour accéder aux coordonnées des élus du Département

**- Service gestionnaire :**
Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires (DADT)

Direction Déléguée Culture et Patrimoine

Email : culture@hauteloire.fr

Téléphone : 04.71.07.43.76

**Voir le descriptif complet sur Aides-territoires :**

https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/cca9-soutenir-la-diffusion-et-la-programmation-des/

## Accompagner les établissements d'enseignements artistiques (écoles de musique notamment)

Soutien au fonctionnement de l'établissement intégré au schéma départemental des enseignements artistiques (école de musique notamment).

**Public concerné :** élèves / jeunes inscrits à école de musique. Mais aussi habitants des territoires

**Pièces à fournir :** lettre demande subvention+dossier de demande spécial de subvention+budget+bilan N-1

**Récurrence de l'aide :** annuelle

### Bénéficiaires de l'aide

Établissements publics (écoles, bibliothèques…) / Services de l'État

### Types d'aide

**Subvention** (Forfait en fonction des type d'établissement défini dans le schéma)
**Ingénierie technique**

### Zone géographique couverte par l'aide

Haute-Loire (Département)

### Critères d'éligibilité

**État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif**

Mise en œuvre / réalisation

**Types de dépenses / actions couvertes**

Dépenses de fonctionnement

**Autres critères d'éligibilité**

- Etre intégré au schéma

### Porteurs d'aides

- Conseil départemental de la Haute-Loire

### Calendrier

- **Récurrence:** Permanente

### Liens :


*L'ensemble des aides citées a été publié sur la plateforme Aides-territoires depuis laquelle ce fichier a été édité.*

- Plus d'informations : https://www.hauteloire.fr/Recherche-d-aides-departementales.html

**Contact**

- Elus du Département de la Haute-Loire :
Cliquer ici pour accéder aux coordonnées des élus du Département

- Service gestionnaire :
Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires (DADT)

Direction Déléguée Culture et Patrimoine

Email : culture@hauteloire.fr

Téléphone : 04.71.07.40.28

**Voir le descriptif complet sur Aides-territoires :**

https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/3ff2-soutenir-le-fonctionnement-du-schema-departem/

## Accompagner les structures culturelles (salle de spectacle ...) sur le territoire - Spectacle vivant

**Objectifs :**

- Favoriser les créations et les actions culturelles sur le territoire.
- Mettre en place des actions en direction des publics cibles identifiés par le Département (collégiens, jeunes fréquentant les centres de loisirs, scolaires, extra-scolaires, plus de 60 ans, publics empêchés..) en relation avec leur territoire. **Public concerné :** tout public et publics cibles

**Récurrence de l'aide :** annuelle

### Bénéficiaires de l'aide

Associations, Établissements publics (écoles, bibliothèques…) / Services de l'État

### Types d'aide

**Subvention** (Aide de 15% du cachet artistique qui ne pourra excéder 5.000€ par an et par structure.)

### Zone géographique couverte par l'aide

Haute-Loire (Département)

### Critères d'éligibilité

**État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif**

Mise en œuvre / réalisation

**Types de dépenses / actions couvertes**

Dépenses de fonctionnement

**Exemples de projets réalisables**

- Aide au financement de manifestations organisées
- Accompagnement d'expositions
- Partenariats : programme de projets d'actions culturelles

**Autres critères d'éligibilité**

Aide au financement de spectacles/concerts dans le cadre :

- d'accueil de créations d'artistes soutenus via l'accompagnement des artistes du Département (même après période de création/résidence) et/ou


*L'ensemble des aides citées a été publié sur la plateforme Aides-territoires depuis laquelle ce fichier a été édité.*

- de la mise en place d'actions culturelles avec les écoles de musique, et/ou en direction des publics cibles comme les collégiens, plus de 60 ans, centres de loisirs, publics empêchés et/ou mise en valeur des sites patrimoniaux majeurs du Département (Château de Chavaniac, Domaine du Sauvage, La Chaise-Dieu, le lac du Bouchet, la Pinatelle du Zouave, les Narces de la Sauvetat...)

Bonification financière de l'accompagnement si esthétique proposée peu présente (musique classique, danse/musique contemporaine, musiques actuelles).

## Porteurs d'aides

- Conseil départemental de la Haute-Loire

## Calendrier

- **Récurrence:** Permanente

## Liens :

- Plus d'informations : https://www.hauteloire.fr/Formulaire-de-demande-de.html

## Contact

**- Elus du Département de la Haute-Loire :**
Cliquer ici pour accéder aux coordonnées des élus du Département

**- Service gestionnaire :**
Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires (DADT)

Direction Déléguée Culture et Patrimoine

Email : culture@hauteloire.fr

Téléphone : 04.71.07.43.76

**Voir le descriptif complet sur Aides-territoires :**

https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/aaaf-favoriser-les-creations-et-les-actions-cultur/

## Valoriser les richesses patrimoniales - Toitures typiques

**Objectifs :**

- Soutien aux travaux de pose de toitures typiques (lauze et chaume), travaux d'entretien de toitures chaume.
- Préservation des paysages et patrimoines emblématiques de la Haute-Loire.
- Valorisation des richesses patrimoniales.
- Conservation de savoir-faire artisanaux traditionnels.

**Pièces à fournir :**

- L'identification du bâti sur une carte I.G.N.
- Un plan cadastral de situation, avec n° de la parcelle.
- Les plans du bâtiment.
- Les photos couleurs.
- Le devis descriptif et détaillé des travaux.
- Dans le cas de l'entretien d'une chaumière le devis descriptif et détaillé de la fourniture des matériaux.
- Un certificat de non engagement des travaux.
- Un titre de propriété.
- La copie du permis de construire ou de la déclaration de travaux.
- Un R.I.B.
- Copie de la convention de souscription populaire auprès de la Fondation du Patrimoine.

**Récurrence de l'aide :** une fois tous les 5 ans, chaume (hors entretien)une fois tous les 30 ans

### Bénéficiaires de l'aide

Communes, Intercommunalités / Pays, Associations, Particuliers, Établissements publics (écoles, bibliothèques…) / Services de l'État

### Types d'aide

**Subvention** (50% du coût d'entretien pour le chaume pour les particuliers et associations.)

### Zone géographique couverte par l'aide

Haute-Loire (Département)

### Critères d'éligibilité

**État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif**

Mise en œuvre / réalisation


*L'ensemble des aides citées a été publié sur la plateforme Aides-territoires depuis laquelle ce fichier a été édité.*

**Types de dépenses / actions couvertes**

Dépenses de fonctionnement

**Exemples de projets réalisables**

- Soutien aux travaux de pose de toitures typiques (lauze et chaume), travaux d'entretien de toitures chaume.
- Restauration de la toiture en lauze de la maison Chatiague
- Restauration de la toiture en chaume de la ferme des frères Perrel.

**Autres critères d'éligibilité**

- Edifice non protégé au titre des Monuments Historiques.
- Travaux dans la liste des travaux éligibles.
- Pas de fenêtre de toit dont la surface est supérieure à 80x60.
- Une demande tous les 30 ans pour la lauze.
- Une demande tous les 5 ans quand l'entretien du chaume est réalisé par une entreprise, tous les ans quand l'entretien est réalisé par le propriétaire.
- Concerne les 37 communes réparties sur les cantons de Mézenc, Boutières, Yssingeaux, Emblavez et Meygal, Sainte-Florine et Pays de Lafayette

## Porteurs d'aides

- Conseil départemental de la Haute-Loire

## Calendrier

- **Récurrence:** Permanente

## Liens :

- Plus d'informations : https://www.hauteloire.fr/Recherche-d-aides-departementales.html

## Contact

**- Elus du Département de la Haute-Loire :**
Cliquer ici pour accéder aux coordonnées des élus du Département

**- Service gestionnaire :**
Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires (DADT)

Direction Déléguée Culture et Patrimoine

Juliette Blot

Email : juliette.blot@hauteloire.fr

Téléphone : 04.71.07.40.86

**Voir le descriptif complet sur Aides-territoires :**

https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/d490-valoriser-les-richesses-patrimoniales-toiture/



*L'ensemble des aides citées a été publié sur la plateforme Aides-territoires depuis laquelle ce fichier a été édité.*

## Sauvegarder et restaurer les édifices cultuels non protégés

Aider les communes à sauvegarder, restaurer, entretenir et valoriser le patrimoine cultuel non protégé.

**Public concerné :** Communes propriétaires **Pièces à fournir :**

- Délibération du Conseil municipal.
- Constat des lieux apparents rédigé par le CAUE.
- Etude de l'architecte retenu par le maître d'ouvrage.
- Justificatif de la souscription publique.
- Devis des travaux.
- Déclaration de début d'exécution de l'opération.

**Récurrence de l'aide :** AAP (en théorie)

### Bénéficiaires de l'aide

Communes

### Types d'aide

**Subvention** ( max : 25% Plafond de 200 000€ HT. Taux de 25% pouvant être majoré de 5% du coût HT. )

### Zone géographique couverte par l'aide

Haute-Loire (Département)

### Critères d'éligibilité

**État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif**

Mise en œuvre / réalisation

**Types de dépenses / actions couvertes**

Dépenses d'investissement

**Exemples de projets réalisables**

- Aider les communes à sauvegarder, restaurer, entretenir et valoriser le patrimoine cultuel non protégé.
- Travaux de la charpente de l'église
- Restauration des vitraux de l'église
- Restauration des peintures murales de l'église
- Sauvegarde, restauration, entretien et valorisation


*L'ensemble des aides citées a été publié sur la plateforme Aides-territoires depuis laquelle ce fichier a été édité.*

**Autres critères d'éligibilité**

- Dépôt avant le 15 octobre de l'année en cours.
- Une opération par commune au moment de la demande.

## Porteurs d'aides

- Conseil départemental de la Haute-Loire

## Calendrier

- **Récurrence:** Permanente

## Liens :

- Plus d'informations : https://www.hauteloire.fr/Recherche-d-aides-departementales.html

## Contact

**- Elus du Département de la Haute-Loire :**
Cliquer ici pour accéder aux coordonnées des élus du Département

**- Service gestionnaire :**
Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires (DADT)

Direction Déléguée Culture et Patrimoine

Juliette Blot

Email : juliette.blot@hauteloire.fr

Téléphone : 04.71.07.40.86

**Voir le descriptif complet sur Aides-territoires :**

https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/2737-sauvegarder-les-edifices-cultuels-non-protege/

## Préserver le patrimoine rural bâti non protégé au titre des Monuments Historiques

Travaux visant à préserver le patrimoine bâti non protégé au titre des Monuments Historiques, présentant un intérêt historique ou ethnographique pour la Haute-Loire.

**Public concerné :** Propriétaires privés ou publics. Associations propriétaire de bâtiments

**Pièces à fournir :**

- L'identification du bâti sur une carte IGN au 25 millième.
- Un plan cadastral de situation avec n° de parcelle.
- Les plans du bâtiment.
- Les photos couleur format 10 x15 de ce patrimoine avant travaux.
- Le certificat de non-engagement des travaux.
- Un titre de propriété.
- Une copie du permis de construire, la déclaration de travaux/décision.
- Un devis descriptif et estimatif établi par les entreprises retenues.
- Un R.I.B.

**Récurrence de l'aide :** une fois tous les 5 ans

### Bénéficiaires de l'aide

Communes, Intercommunalités / Pays, Associations, Particuliers

### Types d'aide

**Subvention** ( min : 15 % - max : 30% 15% (propriétaires privés) / 20% (publics) / 30% (associations) des travaux éligibles.)

### Zone géographique couverte par l'aide

Haute-Loire (Département)

### Critères d'éligibilité

**État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif**

Mise en œuvre / réalisation

**Types de dépenses / actions couvertes**

Dépenses d'investissement

**Exemples de projets réalisables**


*L'ensemble des aides citées a été publié sur la plateforme Aides-territoires depuis laquelle ce fichier a été édité.*

- Travaux visant à présenter le patrimoine bâti non protégé au titre des Monuments Historiques
- Monument aux morts .
- Restauration d'un four à pain privé.

**Autres critères d'éligibilité**

- Edifice non protégé au titre des Monuments Historiques.
- Projet dans une commune de moins de 2000 habitants.
- Une seule subvention PRNP par site.
- Une demande tous les 5 ans
- Communes de moins de 2000 habitants

## Porteurs d'aides

- Conseil départemental de la Haute-Loire

## Calendrier

- **Récurrence:** Permanente

## Liens :

- Plus d'informations : https://www.hauteloire.fr/Recherche-d-aides-departementales.html

## Contact

**- Elus du Département de la Haute-Loire :**
Cliquer ici pour accéder aux coordonnées des élus du Département

**- Service gestionnaire :**
Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires (DADT)

Direction Déléguée Culture et Patrimoine

Juliette Blot

Email : juliette.blot@hauteloire.fr

Téléphone : 04.71.07.40.86

**Voir le descriptif complet sur Aides-territoires :**

https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/f3e2-presenter-le-patrimoine-rural-bati-non-proteg/

## Restaurer le patrimoine privé protégé (Monuments Historiques)

Soutien aux propriétaires privés de MH protégés pour le financement des études préalables à la restauration, des travaux d'entretien, de réparation, ou de restauration conformément à la règlementation définie par le code du patrimoine.

**Public concerné** : propriétaires privés

**Pièces à fournir :** demande de subvention, description du projet, devis, arrêté de sub de la DRAC, plan de financement, RIB, acte de propriété

**Récurrence de l'aide :** annuelle

### Bénéficiaires de l'aide

Particuliers

### Types d'aide

**Subvention** ( min : 0 % - max : 20% 20% de la dépense éligible fixée par la DRAC, plafonnée à 15.000 € par an et par projet)

### Zone géographique couverte par l'aide

Haute-Loire (Département)

### Critères d'éligibilité

**État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif**

Mise en œuvre / réalisation

**Types de dépenses / actions couvertes**

Dépenses de fonctionnement, Dépenses d'investissement

**Exemples de projets réalisables**

**Actions réalisables :** Travaux d'entretien, de réparation, ou de restauration de Monuments Historiques

**Projet réalisé :** Abbaye de Doue

**Autres critères d'éligibilité**

- Seules les demandes ayant été instruites par les services de l'Etat - DRAC et faisant l'objet d'une convention de financement sont éligibles

### Porteurs d'aides

- Conseil départemental de la Haute-Loire


*L'ensemble des aides citées a été publié sur la plateforme Aides-territoires depuis laquelle ce fichier a été édité.*

## Calendrier

- **Récurrence:** Permanente

## Liens :

- Plus d'informations : https://www.hauteloire.fr/Recherche-d-aides-departementales.html

## Contact

**- Elus du Département de la Haute-Loire :**
Cliquer ici pour accéder aux coordonnées des élus du Département

**- Service gestionnaire :**
Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires (DADT)

Direction Déléguée Culture et Patrimoine

Email : juliette.blot @hauteloire.fr

Téléphone : 04.71.07.40.86

**Voir le descriptif complet sur Aides-territoires :**

https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/fd6a-restaurer-le-patrimoine-prive-proteges-monume/


*L'ensemble des aides citées a été publié sur la plateforme Aides-territoires depuis laquelle ce fichier a été édité.*

## Restaurer les objets mobiliers classés, inscrits au titre des Monuments Historiques, d'intérêt départemental

Restauration des objets mobiliers classés, inscrits, d'intérêt départemental et plan de sécurisation.

**Taux de subvention :**

- Objets classés : 30%
- Objets inscrits : 40%
- Objets d'intérêt départemental : 25%
- Plan de sécurisation : 30% **Public concerné :** Communes propriétaires **Pièces à fournir :**

- Délibération du Conseil municipal.
- Devis des travaux.
- Arrêté de subvention DRAC.

**Récurrence de l'aide :** pas de durée

### Bénéficiaires de l'aide

Communes

### Types d'aide

**Subvention** ( min : 25 % - max : 40% )

### Zone géographique couverte par l'aide

Haute-Loire (Département)

### Critères d'éligibilité

**État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif**

Mise en œuvre / réalisation

**Types de dépenses / actions couvertes**

Dépenses d'investissement

**Exemples de projets réalisables**

- Restauration des objets mobiliers classés, inscrits, d'intérêt départemental et plan de sécurisation
- Retable, tableaux...

### Porteurs d'aides


*L'ensemble des aides citées a été publié sur la plateforme Aides-territoires depuis laquelle ce fichier a été édité.*

- Conseil départemental de la Haute-Loire

**Calendrier**

- **Récurrence:** Permanente

**Liens :**

- Plus d'informations : https://www.hauteloire.fr/Recherche-d-aides-departementales.html

**Contact**

**- Elus du Département de la Haute-Loire :**
Cliquer ici pour accéder aux coordonnées des élus du Département

**- Service gestionnaire :**
Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires (DADT)

Direction Déléguée Culture et Patrimoine

Juliette Blot

Email : juliette.blot@hauteloire.fr

Téléphone : 04.71.07.40.86

**Voir le descriptif complet sur Aides-territoires :**

https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/a151-restaurer-les-objets-mobiliers-classes-inscri/

## Restaurer les édifices classés ou inscrits au titre des Monuments Historiques

Restauration des édifices classés ou inscrits au titre des Monuments Historiques.

**Public concerné :** Communes ou groupement de communes propriétaires

**Pièces à fournir :**

- Délibération du Conseil Municipal approuvant les travaux et les devis.
- Dossier des travaux et devis.
- Arrêté d'attribution de subvention délivrée par la D.R.A.C.

**Récurrence de l'aide :** pas de durée

### Bénéficiaires de l'aide

Communes, Intercommunalités / Pays

### Types d'aide

**Subvention** ( min : 25 % - max : 50% Edifices classés : 25% (plafond de 30 %) / Edifices inscrits : 50% (plafond de 30%).)

### Zone géographique couverte par l'aide

Haute-Loire (Département)

### Critères d'éligibilité

**État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif**

Mise en œuvre / réalisation

**Types de dépenses / actions couvertes**

Dépenses d'investissement

**Exemples de projets réalisables**

- Restauration des édifices classés ou inscrits au titre des Monuments Historiques.
- Vierge d'Aiguilhe.
- Hôtel Calemard de Montjoly
- Château d'Arlempdes.

### Porteurs d'aides


*L'ensemble des aides citées a été publié sur la plateforme Aides-territoires depuis laquelle ce fichier a été édité.*

- Conseil départemental de la Haute-Loire

**Calendrier**

- **Récurrence:** Permanente

**Liens :**

- Plus d'informations : https://www.hauteloire.fr/Recherche-d-aides-departementales.html

**Contact**

**- Elus du Département de la Haute-Loire :**
Cliquer ici pour accéder aux coordonnées des élus du Département

**- Service gestionnaire :**
Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires (DADT)

Direction Déléguée Culture et Patrimoine

Juliette Blot

Email : juliette.blot@hauteloire.fr

Téléphone : 04.71.07.40.86

**Voir le descriptif complet sur Aides-territoires :**

https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/cbe7-restaurer-les-edifices-classes-ou-inscrits-au/

## Aider l'achat de matériel de production d'exposition, d'outils de communication pour les métiers d'art

Matériel de production d'exposition, outils de communication pour les métiers d'art.

**Récurrence de l'aide :** annuelle

### Bénéficiaires de l'aide

Communes, Intercommunalités / Pays, Associations

### Types d'aide

**Subvention** (20% du montant des dépenses éligibles)

### Zone géographique couverte par l'aide

Haute-Loire (Département)

### Critères d'éligibilité

**État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif**

Usage / valorisation

**Types de dépenses / actions couvertes**

Dépenses de fonctionnement, Dépenses d'investissement

### Porteurs d'aides

- Conseil départemental de la Haute-Loire

### Calendrier

- **Récurrence:** Permanente

### Liens :

- Plus d'informations : https://www.hauteloire.fr/Recherche-d-aides-departementales.html

### Contact

**- Elus du Département de la Haute-Loire :**
Cliquer ici pour accéder aux coordonnées des élus du Département

**- Service gestionnaire :**


*L'ensemble des aides citées a été publié sur la plateforme Aides-territoires depuis laquelle ce fichier a été édité.*

Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires (DADT)

Direction Déléguée Culture et Patrimoine

Email : angeliquelafabrie@hauteloire.fr

Téléphone : 04.71.07.40.85

**Voir le descriptif complet sur Aides-territoires :**

https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/3ca4-aider-lachat-de-materiel-de-production-dexpos/



*L'ensemble des aides citées a été publié sur la plateforme Aides-territoires depuis laquelle ce fichier a été édité.*

## Aider aux travaux de construction et de réhabilitation de bibliothèques dans le cadre du schéma départemental de lecture publique

Aide aux travaux de construction et de réhabilitation de bibliothèques.

**Public concerné :** Bibliothèques - tous usagers

**Pièces à fournir :** dossier de demande de subvention

**Récurrence de l'aide :** 6 ans

### Bénéficiaires de l'aide

Communes, Intercommunalités / Pays

### Types d'aide

**Subvention** (Conditions CAP43 communes et EPCI)

### Zone géographique couverte par l'aide

Haute-Loire (Département)

### Critères d'éligibilité

**État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif**

Mise en œuvre / réalisation

**Types de dépenses / actions couvertes**

Dépenses d'investissement

**Autres critères d'éligibilité**

3 appels à projet CAP43 en 2022, 2024 et 2026.

### Porteurs d'aides

- Conseil départemental de la Haute-Loire

### Calendrier

- **Récurrence:** Permanente

### Liens :


*L'ensemble des aides citées a été publié sur la plateforme Aides-territoires depuis laquelle ce fichier a été édité.*

- Plus d’informations : https://www.hauteloire.fr/Recherche-d-aides-departementales.html

**Contact**

**- Elus du Département de la Haute-Loire :**
Cliquer ici pour accéder aux coordonnées des élus du Département

**- Service gestionnaire :**
Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires (DADT)

Médiathèque

Email : mediatheque.departementale@hauteloire.fr

Téléphone : 04.71.02.17.00

**Voir le descriptif complet sur Aides-territoires :**

https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/ee8c-aider-aux-travaux-de-construction-et-de-rehab/

## Aider à l'aménagement des bibliothèques (mobilier, informatique) dans le cadre du schéma départemental de lecture publique

Aide à l'aménagement des bibliothèques (mobilier, informatique).

**Public concerné :** Bibliothèques - tous usagers

**Pièces à fournir :** dossier de demande de subvention

**Récurrence de l'aide :** permanent

Dépôt des dossiers en continue.

### Bénéficiaires de l'aide

Communes, Intercommunalités / Pays

### Types d'aide

**Subvention** ( min : 20 % - max : 40% 40% du coût HT si aides de la DRAC et 20% HT si pas d'aides de la DRAC)

### Zone géographique couverte par l'aide

Haute-Loire (Département)

### Critères d'éligibilité

**État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif**

Mise en œuvre / réalisation

**Types de dépenses / actions couvertes**

Dépenses d'investissement

**Autres critères d'éligibilité**

- Avoir signé la convention avec le Département

### Porteurs d'aides

- Conseil départemental de la Haute-Loire

### Calendrier

- **Récurrence:** Permanente


*L'ensemble des aides citées a été publié sur la plateforme Aides-territoires depuis laquelle ce fichier a été édité.*

**Liens :**

- Plus d'informations : https://www.hauteloire.fr/Recherche-d-aides-departementales.html

**Contact**

**- Elus du Département de la Haute-Loire :**
Cliquer ici pour accéder aux coordonnées des élus du Département

**- Service gestionnaire :**
Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires (DADT)

Médiathèque

EMail : mediatheque.departementale@hauteloire.fr

Téléphone : 04.71.02.17.00

**Voir le descriptif complet sur Aides-territoires :**

https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/9b98-aider-a-lamenagement-des-bibliotheques-dans-l/

## Aider au recrutement professionnel dans les bibliothèques dans le cadre du schéma départemental de lecture publique

Aider au recrutement professionnel dans les bibliothèques - création d'un premier poste statutaire

**Public concerné :** Bibliothèques - tous usagers

**Pièces à fournir :** dossier de demande de subvention

**Récurrence de l'aide :** 2 ans

### Bénéficiaires de l'aide

Communes, Intercommunalités / Pays

### Types d'aide

**Subvention** ( max : 50% Plafond de 30.000€, donc 15.000€ par an maximum )

### Zone géographique couverte par l'aide

Haute-Loire (Département)

### Critères d'éligibilité

**État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif**

Mise en œuvre / réalisation

**Types de dépenses / actions couvertes**

Dépenses de fonctionnement

**Autres critères d'éligibilité**

2 postes aidés maximum par an.

### Porteurs d'aides

- Conseil départemental de la Haute-Loire

### Calendrier

- **Récurrence:** Permanente

### Liens :


*L'ensemble des aides citées a été publié sur la plateforme Aides-territoires depuis laquelle ce fichier a été édité.*

- Plus d’informations : https://www.hauteloire.fr/Recherche-d-aides-departementales.html

**Contact**

**- Elus du Département de la Haute-Loire :**
Cliquer ici pour accéder aux coordonnées des élus du Département

**- Service gestionnaire :**
Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires (DADT)

Médiathèque

Email : mediatheque.departementale@hauteloire.fr

Téléphone : 04.71.02.17.00

**Voir le descriptif complet sur Aides-territoires :**

https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/7b32-aider-au-recrutement-professionnel-dans-le-ca/

## Soutenir la formation qualifiante d'auxiliaire de bibliothèque dans le cadre du schéma départemental de lecture publique

Soutien à l'inscription à la formation qualifiante d'Auxiliaire de Bibliothèque

**Public concerné :** Bibliothèques - tous usagers

**Pièces à fournir :** dossier de demande de subvention

**Récurrence de l'aide :** 1 an

### Bénéficiaires de l'aide

Communes, Intercommunalités / Pays

### Types d'aide

**Subvention** ( max : 50% 50% du coût de l'inscription )

### Zone géographique couverte par l'aide

Haute-Loire (Département)

### Critères d'éligibilité

**État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif**

Usage / valorisation

**Types de dépenses / actions couvertes**

Dépenses de fonctionnement

**Autres critères d'éligibilité**

4 postes aidés maximum par an.

### Porteurs d'aides

- Conseil départemental de la Haute-Loire

### Calendrier

- **Récurrence:** Permanente


*L'ensemble des aides citées a été publié sur la plateforme Aides-territoires depuis laquelle ce fichier a été édité.*

**Liens :**

- Plus d'informations : https://www.hauteloire.fr/Recherche-d-aides-departementales.html

**Contact**

**- Elus du Département de la Haute-Loire :**
Cliquer ici pour accéder aux coordonnées des élus du Département

**- Service gestionnaire :**
Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires (DADT)

Médiathèque

Email : mediatheque.departementale@hauteloire.fr

Téléphone : 04.71.02.17.00

**Voir le descriptif complet sur Aides-territoires :**

https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/4151-soutenir-la-formation-qualifiante-dauxiliaire/

## Soutenir le Contrat Territoire-Lecture dans le cadre du schéma départemental de lecture publique

Soutien au CTL (Contrat Territoire Lecture).

**Public concerné :** Bibliothèques - tous usagers

**Pièces à fournir :** dossier à monter en collaboration avec la Médiathèque Départementale

**Récurrence de l'aide :** CTL signé pour 3 années

### Bénéficiaires de l'aide

Intercommunalités / Pays

### Types d'aide

**Subvention** (15.000€ maximum)

### Zone géographique couverte par l'aide

Haute-Loire (Département)

### Critères d'éligibilité

**État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif**

Mise en œuvre / réalisation

**Types de dépenses / actions couvertes**

Dépenses de fonctionnement

**Autres critères d'éligibilité**

3 postes aidés maximum par an.

### Porteurs d'aides

- Conseil départemental de la Haute-Loire

### Calendrier

- **Récurrence:** Permanente

### Liens :


*L'ensemble des aides citées a été publié sur la plateforme Aides-territoires depuis laquelle ce fichier a été édité.*

- Plus d’informations : https://www.hauteloire.fr/Recherche-d-aides-departementales.html

**Contact**

**- Elus du Département de la Haute-Loire :**
Cliquer ici pour accéder aux coordonnées des élus du Département

**- Service gestionnaire :**
Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires (DADT)

Médiathèque

Email : mediatheque.departementale@hauteloire.fr

Téléphone : 04.71.02.17.00

**Voir le descriptif complet sur Aides-territoires :**

https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/b860-soutenir-le-contrat-territoire-lecture-dans-l/

## Soutenir l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques communales dans le cadre du schéma départemental de lecture publique

Soutien à l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques communales.

**Public concerné :** Bibliothèques communales à rayonnement intercommunal - tous usagers

**Pièces à fournir :** dossier de demande de subvention

**Récurrence de l'aide :** 2 ans

### Bénéficiaires de l'aide

Communes, Intercommunalités / Pays

### Types d'aide

**Subvention** ( min : 0 % - max : 25% 25% de la subvention allouée par la DRAC / Plafond : 2 x 3000€ par an)

### Zone géographique couverte par l'aide

Haute-Loire (Département)

### Critères d'éligibilité

**État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif**

Usage / valorisation

**Types de dépenses / actions couvertes**

Dépenses de fonctionnement

**Autres critères d'éligibilité** 2

projets aidés maximum par an.

### Porteurs d'aides

- Conseil départemental de la Haute-Loire


*L'ensemble des aides citées a été publié sur la plateforme Aides-territoires depuis laquelle ce fichier a été édité.*

**Liens :**

- Plus d'informations : https://www.hauteloire.fr/Recherche-d-aides-departementales.html

**Contact**

**- Elus du Département de la Haute-Loire :**
Cliquer ici pour accéder aux coordonnées des élus du Département

**- Service gestionnaire :**
Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires (DADT)

Médiathèque

Email : mediatheque.departementale@hauteloire.fr

Téléphone : 04.71.02.17.00

**Voir le descriptif complet sur Aides-territoires :**

https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/eaa7-soutenir-lextension-des-horaires-douverture-d/

## Soutenir l'action culturelle de proximité dans les bibliothèques dans le cadre du schéma départemental de lecture publique

Soutien à l'action culturelle de proximité dans les bibliothèques.

**Public concerné :** Bibliothèques - tous usagers

**Pièces à fournir :** dossier de demande d'attribution

**Récurrence de l'aide :** aide ponctuelle

### Bénéficiaires de l'aide

Communes

### Types d'aide

**Subvention** (Budget réservé aux bibliothèques pour une action culturelle de proximité)

### Zone géographique couverte par l'aide

Haute-Loire (Département)

### Critères d'éligibilité

**État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif**

Mise en œuvre / réalisation

**Types de dépenses / actions couvertes**

Dépenses de fonctionnement

**Autres critères d'éligibilité**

Attributions conforme à la charte votée

### Liens :

- Plus d'informations : https://www.hauteloire.fr/Recherche-d-aides-departementales.html

### Contact

**- Elus du Département de la Haute-Loire :**
Cliquer ici pour accéder aux coordonnées des élus du Département

**- Service gestionnaire :**
Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires (DADT)

Médiathèque

Email : mediatheque.departementale@hauteloire.fr

Téléphone : 04.71.02.17.00

**Voir le descriptif complet sur Aides-territoires :**

https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/5fdf-soutenir-laction-culturelle-de-proximite-dans/

## Accompagner les projets d'animation structurants des bibliothèques dans le cadre du schéma départemental de lecture publique

Accompagnement des projets d'animation structurants dans les bibliothèques.

**Public concerné :** Bibliothèques - tous usagers

**Pièces à fournir :** dossier de demande de subvention

**Récurrence de l'aide :** permanent

### Bénéficiaires de l'aide

Communes, Intercommunalités / Pays

### Types d'aide

**Subvention** (25% / Plafond : 2000€ si pas de CTL et/ou de CTEAC)

### Zone géographique couverte par l'aide

Haute-Loire (Département)

### Critères d'éligibilité

**État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif**

Usage / valorisation

**Types de dépenses / actions couvertes**

Dépenses de fonctionnement

**Autres critères d'éligibilité** 2

projets aidés maximum par an.

### Liens :

- Plus d'informations : https://www.hauteloire.fr/Recherche-d-aides-departementales.html


*L'ensemble des aides citées a été publié sur la plateforme Aides-territoires depuis laquelle ce fichier a été édité.*

## Contact

**- Elus du Département de la Haute-Loire :**
Cliquer ici pour accéder aux coordonnées des élus du Département

**- Service gestionnaire :**
Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires (DADT)

Médiathèque

EMail : mediatheque.departementale@hauteloire.fr

Téléphone : 04.71.02.17.00

**Voir le descriptif complet sur Aides-territoires :**

https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/bfb8-accompagner-les-projets-danimation-bibliotheq/

## Accompagner les projets de formations dans les bibliothèques dans le cadre du schéma départemental de lecture publique

Accompagnement des projets de formations dans les bibliothèques.

**Public concerné :** Bibliothèques - tous usagers

**Pièces à fournir :** dossier de demande de subvention

**Récurrence de l'aide :** permanent

### Bénéficiaires de l'aide

Communes, Intercommunalités / Pays

### Types d'aide

**Subvention** (50% / Plafond : 2000€ si pas de CTL et/ou de CTEAC)

### Zone géographique couverte par l'aide

Haute-Loire (Département)

### Critères d'éligibilité

**État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif**

Usage / valorisation

**Types de dépenses / actions couvertes**

Dépenses de fonctionnement

**Autres critères d'éligibilité** 4

projets aidés maximum par an.

### Liens :

- Plus d'informations : https://www.hauteloire.fr/Recherche-d-aides-departementales.html


*L'ensemble des aides citées a été publié sur la plateforme Aides-territoires depuis laquelle ce fichier a été édité.*

## Contact

**- Elus du Département de la Haute-Loire :**
Cliquer ici pour accéder aux coordonnées des élus du Département

**- Service gestionnaire :**
Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires (DADT)

Médiathèque

Email : mediatheque.departementale@hauteloire.fr

Téléphone : 04.71.02.17.00

**Voir le descriptif complet sur Aides-territoires :**

https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/f603-accompagner-bibliotheques-les-projets-de-form/

## Soutenir les investissements (équipements et/ou infrastructures) associatifs visant à favoriser le développement d'une discipline sportive

Équipements et/ou infrastructures visant à favoriser le développement d'une discipline sportive.

**Pièces à fournir :** Formulaire de demande et pièces précisées en annexe

**Récurrence de l'aide :** AAP Permanent

### Bénéficiaires de l'aide

Associations

### Types d'aide

**Subvention** ( max : 50% Taux modulé en fonction de la qualité et du nombre de projets. )

### Zone géographique couverte par l'aide

Haute-Loire (Département)

### Critères d'éligibilité

**État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif**

Mise en œuvre / réalisation

**Types de dépenses / actions couvertes**

Dépenses d'investissement

### Porteurs d'aides

- Conseil départemental de la Haute-Loire

### Calendrier

- **Récurrence:** Permanente


*L'ensemble des aides citées a été publié sur la plateforme Aides-territoires depuis laquelle ce fichier a été édité.*

**Liens :**

- Plus d'informations : https://www.hauteloire.fr/Recherche-d-aides-departementales.html

**Contact**

**- Elus du Département de la Haute-Loire :**

Cliquer ici pour accéder aux coordonnées des élus du Département

**- Service gestionnaire :**

Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires (DADT)

Direction Déléguée Développement Durable et Sports (3DS)

Thierry Heyraud : thierry.heyraud@hauteloire.fr

Téléphone : 04.71.07.43.45

sport@hauteloire.fr

**Voir le descriptif complet sur Aides-territoires :**

https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/4115-favoriser-le-developpement-dune-discipline-sp/

## Soutenir la structuration et le développement des disciplines sportives à l'échelle départementale Comités sportifs départementaux

Soutien à la structuration et au développement des disciplines sportives à l'échelle départementale.

**Pièces à fournir :** Formulaire de demande et pièces précisées en annexe

**Récurrence de l'aide :** Annuelle

### Bénéficiaires de l'aide

Associations

### Types d'aide

**Subvention** (Aide fonction : du nombre de clubs, de licences, des projets, de la présence d'un agent)

### Zone géographique couverte par l'aide

Haute-Loire (Département)

### Critères d'éligibilité

**État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif**

Usage / valorisation

**Types de dépenses / actions couvertes**

Dépenses de fonctionnement

### Porteurs d'aides

- Conseil départemental de la Haute-Loire

### Calendrier

- **Récurrence:** Permanente

### Liens :

- Plus d'informations : https://www.hauteloire.fr/Recherche-d-aides-departementales.html

**Contact**

**- Elus du Département de la Haute-Loire :**
Cliquer ici pour accéder aux coordonnées des élus du Département

**- Service gestionnaire :**
Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires (DADT)

Direction Déléguée Développement Durable et Sports (3DS)

Thierry Heyraud : thierry.heyraud@hauteloire.fr

Téléphone : 04.71.07.43.45

sport@hauteloire.fr

**Voir le descriptif complet sur Aides-territoires :**

https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/d1c7-soutenir-la-structuration-et-le-developpement/

## Accompagner la pratique sportive individuelle de "haut niveau" (clubs et sportifs)

Accompagnement des clubs formateurs comptant des Espoirs sportifs (ESP), des Sportifs des Collectifs Nationaux (SCN) ou des Sportifs de Haut Niveau (SHN) dans leurs effectifs.

**Pièces à fournir :** Formulaire de demande et pièces précisées en annexe.

**Récurrence de l'aide :** Annuelle

### Bénéficiaires de l'aide

Associations

### Types d'aide

**Subvention** (Aide forfaitaire de 1.000€/sportif)

### Zone géographique couverte par l'aide

Haute-Loire (Département)

### Critères d'éligibilité

**État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif**

Usage / valorisation

**Types de dépenses / actions couvertes**

Dépenses de fonctionnement

### Porteurs d'aides

- Conseil départemental de la Haute-Loire

### Calendrier

- **Récurrence:** Permanente

### Liens :


*L'ensemble des aides citées a été publié sur la plateforme Aides-territoires depuis laquelle ce fichier a été édité.*

- Plus d’informations : https://www.hauteloire.fr/Recherche-d-aides-departementales.html

**Contact**

**- Elus du Département de la Haute-Loire :**
Cliquer ici pour accéder aux coordonnées des élus du Département

**- Service gestionnaire :**
Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires (DADT)

Direction Déléguée Développement Durable et Sports (3DS)

Thierry Heyraud : sport@hauteloire.fr

Téléphone : 04.71.07.43.45

sport@hauteloire.fr

**Voir le descriptif complet sur Aides-territoires :**

https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/3eae-accompagner-les-clubs-et-les-sportifs/

## Accompagner la pratique sportive collective de "haut niveau" en club (Jeunes & Sénior)

Soutien des clubs dont au moins une équipe évolue en Championnat National.

**Pièces à fournir :** Formulaire de demande et pièces précisées en annexe

**Récurrence de l'aide :** Annuelle

### Bénéficiaires de l'aide

Associations

### Types d'aide

**Subvention** (Équipe senior : Aide forfaitaire / Équipe jeune : taux de 25 %)

### Zone géographique couverte par l'aide

Haute-Loire (Département)

### Critères d'éligibilité

**État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif**

Usage / valorisation

**Types de dépenses / actions couvertes**

Dépenses de fonctionnement

**Exemples de projets réalisables**

Accompagner les jeunes sportifs

### Porteurs d'aides

- Conseil départemental de la Haute-Loire

### Calendrier

- **Récurrence:** Permanente


*L'ensemble des aides citées a été publié sur la plateforme Aides-territoires depuis laquelle ce fichier a été édité.*

**Liens :**

- Plus d'informations : https://www.hauteloire.fr/Recherche-d-aides-departementales.html

**Contact**

**- Elus du Département de la Haute-Loire :**
Cliquer ici pour accéder aux coordonnées des élus du Département

**- Service gestionnaire :**

Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires (DADT)

Direction Déléguée Développement Durable et Sports (3DS)

Thierry Heyraud : sport@hauteloire.fr

Téléphone : 04.71.07.43.45

sport@hauteloire.fr

**Voir le descriptif complet sur Aides-territoires :**

https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/2f83-soutenir-le-sport-de-haut-niveau/

## Soutenir l'organisation de manifestations & événementiels sportifs

Soutien à l'organisation de manifestations sportive suivant 4 items (sportif, socio-éducatif, socio-économique, Développement Durable)

**Pièces à fournir :** Formulaire de demande et pièces précisées en annexe

**Récurrence de l'aide :** Annuelle

### Bénéficiaires de l'aide

Associations

### Types d'aide

**Subvention** (Aide forfaitaire sur la base de 4 items (sportif, socio-éducatif, socio-économique, Dév. Durable))

### Zone géographique couverte par l'aide

Haute-Loire (Département)

### Critères d'éligibilité

**État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif**

Usage / valorisation

**Types de dépenses / actions couvertes**

Dépenses de fonctionnement

### Porteurs d'aides

- Conseil départemental de la Haute-Loire

### Calendrier

- **Récurrence:** Permanente

### Liens :

- Plus d'informations : https://www.hauteloire.fr/Recherche-d-aides-departementales.html

**Contact**

**- Elus du Département de la Haute-Loire :**
Cliquer ici pour accéder aux coordonnées des élus du Département

**- Service gestionnaire :**
Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires (DADT)

Direction Déléguée Développement Durable et Sports (3DS)

Thierry Heyraud : thierry.heyraud@hauteloire.fr

Téléphone : 04.71.07.43.45

sport@hauteloire.fr

**Voir le descriptif complet sur Aides-territoires :**

https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/7979-soutenir-lorganisation-de-manifestations-even/

## Soutenir l'emploi (éducateurs) dans les structures associatives sportives afin de favoriser la professionnalisation du sport

Cofinancement de l'emploi d'éducateurs salariés afin de professionnaliser l'encadrement et soutenir les bénévoles.

**Pièces à fournir :** Formulaire de demande et pièces précisées en annexe

**Récurrence de l'aide :** Annuelle

### Bénéficiaires de l'aide

Associations

### Types d'aide

**Subvention** (Comité sportif : 4€/heure / Club : 4€/heure avec 80h/mois maxi / Cofinancement local requis)

### Zone géographique couverte par l'aide

Haute-Loire (Département)

### Critères d'éligibilité

**État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif**

Usage / valorisation

**Types de dépenses / actions couvertes**

Dépenses de fonctionnement

### Porteurs d'aides

- Conseil départemental de la Haute-Loire

### Calendrier

- **Récurrence:** Permanente

### Liens :


*L'ensemble des aides citées a été publié sur la plateforme Aides-territoires depuis laquelle ce fichier a été édité.*

- Plus d'informations : https://www.hauteloire.fr/Recherche-d-aides-departementales.html

**Contact**

**- Elus du Département de la Haute-Loire :**
Cliquer ici pour accéder aux coordonnées des élus du Département

**- Service gestionnaire :**
Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires (DADT)

Direction Déléguée Développement Durable et Sports (3DS)

Thierry Heyraud : thierry.heyraud@hauteloire.fr

Téléphone : 04.71.07.43.45

sport@hauteloire.fr

**Voir le descriptif complet sur Aides-territoires :**

https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/6e66-soutenir-la-professionnalisation-du-sport/

## Soutenir la création et la valorisation d'Espaces, Sites & Itinéraires (ESI) et de lieux de pratiques sportives de nature

Etude, aménagement, acquisition foncière, valorisation d'Espaces, Sites & Itinéraires (ESI) dans le cadre de la construction du PDESI.

**Pièces à fournir :** Formulaire de demande et pièces précisées en annexe

**Récurrence de l'aide :** AAP Permanent

### Bénéficiaires de l'aide

Communes, Intercommunalités / Pays, Associations

### Types d'aide

**Subvention** (Travaux : plancher 2000€ / plafond 80.000€ HT / plafond à 20.000€ pour les études)

### Zone géographique couverte par l'aide

Haute-Loire (Département)

### Critères d'éligibilité

**État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif**

Mise en œuvre / réalisation

**Types de dépenses / actions couvertes**

Dépenses d'investissement

**Autres critères d'éligibilité**

- Inscription au PDESI
- Validation par la Fédération délégataire de l'activité
- Maitrise foncière

### Porteurs d'aides

- Conseil départemental de la Haute-Loire


*L'ensemble des aides citées a été publié sur la plateforme Aides-territoires depuis laquelle ce fichier a été édité.*

## Calendrier

- **Récurrence:** Permanente

## Liens :

- Plus d'informations : https://www.hauteloire.fr/Recherche-d-aides-departementales.html

## Contact

**- Elus du Département de la Haute-Loire :**
Cliquer ici pour accéder aux coordonnées des élus du Département

**- Service gestionnaire :**
Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires (DADT)

Direction Déléguée Développement Durable et Sports (3DS)

Brice Arnaud : brice.arnaud@hauteloire.fr

Téléphone : 04.71.07.11.25

cdesi@hauteloire.fr

**Voir le descriptif complet sur Aides-territoires :**

https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/48d3-soutenir-les-pratiques-sportives-de-nature-cr/

## Aider les gestionnaires à entretenir le balisage des itinéraires et la maintenance des Espaces, Sites & Itinéraires (ESI) de sports de nature

**Pièces à fournir :** Formulaire de demande et pièces précisées en annexe.

**Récurrence de l'aide :** Annuelle(dépôt avant le 15 mars)

### Bénéficiaires de l'aide

Communes, Intercommunalités / Pays

### Types d'aide

**Subvention** (10€ du km, 50% du réseau ou 30% des dépenses)

### Zone géographique couverte par l'aide

Haute-Loire (Département)

### Critères d'éligibilité

**État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif**

Usage / valorisation

**Types de dépenses / actions couvertes**

Dépenses de fonctionnement

**Exemples de projets réalisables**

- Balisage des GR, PR circuits VTT ...
- Maintenance des sites d'escalades

**Autres critères d'éligibilité**

- Inscription au PDESI
- Gratuité pour l'utilisation de l'ESI

### Porteurs d'aides


*L'ensemble des aides citées a été publié sur la plateforme Aides-territoires depuis laquelle ce fichier a été édité.*

- Conseil départemental de la Haute-Loire

## Calendrier

- **Récurrence:** Permanente

## Liens :

- Plus d'informations : https://www.hauteloire.fr/Recherche-d-aides-departementales.html

## Contact

**- Elus du Département de la Haute-Loire :**
Cliquer ici pour accéder aux coordonnées des élus du Département

**- Service gestionnaire :**
Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires (DADT)

Direction Déléguée Développement Durable et Sports (3DS)

Brice Arnaud : brice.arnaud@hauteloire.fr

Téléphone : 04.71.07.11.25

cdesi@hauteloire.fr

**Voir le descriptif complet sur Aides-territoires :**

https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/4e66-aider-les-intercommunalites-a-entretenir-les-/

## Construire une politique jeunesse et soutenir les centres de loisirs

Aide de 5 euros par enfant / jeune sur des temps de médiation avec un partenaire thématique.

**Public concerné** : enfants de 3 à 17 ans accueillis en ACM

**Pièces à fournir :** en amont : projet pédagogique + devis + fichier prévisionnel en aval : facture + fichier pour paiement + bilan des activités

**Récurrence de l'aide :** Appel à projets

### Bénéficiaires de l'aide

Associations, Établissements publics (écoles, bibliothèques…) / Services de l'État

### Types d'aide

**Subvention** (5€ département + complément CAF + frais de déplacement (3,5€ Km si transport en Bus - 0,6€ autres))

### Zone géographique couverte par l'aide

Haute-Loire (Département)

### Critères d'éligibilité

**État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif**

Usage / valorisation

**Types de dépenses / actions couvertes**

Dépenses de fonctionnement

**Exemples de projets réalisables**

- Temps de médiation entre un ACM (Accueil Collectif de Mineur) et les Pieds à terre sur l'activité cabanologie (activités, transport)

**Autres critères d'éligibilité**

- Être agréé CAF et SDJES

### Porteurs d'aides


*L'ensemble des aides citées a été publié sur la plateforme Aides-territoires depuis laquelle ce fichier a été édité.*

- Conseil départemental de la Haute-Loire

**Calendrier**

- **Récurrence:** Permanente

**Liens :**

- Plus d'informations : https://www.hauteloire.fr/Centres-de-loisirs-et-formation.html

**Contact**

**- Elus du Département de la Haute-Loire :**
Cliquer ici pour accéder aux coordonnées des élus du Département

**- Service gestionnaire :**
Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires (DADT)

Direction Déléguée Coopération

Thomas Lhoste

Email : thomas.lhoste@hauteloire.fr

Téléphone : 04.71.07.40.18

**Voir le descriptif complet sur Aides-territoires :**

https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/4f40-construire-une-politique-jeunesse-et-soutenir/

## Aider les fédérations d'éducation populaire

Aide en lien avec l'objectif de la montée en compétence des ACM.

**Public concerné :** directeurs et animateurs d'ACM

**Récurrence de l'aide :** convention d'objectifs

### Bénéficiaires de l'aide

Associations, Établissements publics (écoles, bibliothèques…) / Services de l'État

### Types d'aide

**Subvention** (3.500€ pour la coordination / 5.000€ pour l'aide aux projets et aide aux transports)

### Zone géographique couverte par l'aide

Haute-Loire (Département)

### Critères d'éligibilité

**État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif**

Usage / valorisation

**Types de dépenses / actions couvertes**

Dépenses de fonctionnement

**Exemples de projets réalisables**

Organisation de rencontres et de formations par secteur des ACM (Accueil Collectif de Mineur).

### Porteurs d'aides

- Conseil départemental de la Haute-Loire

### Calendrier

- **Récurrence:** Permanente


*L'ensemble des aides citées a été publié sur la plateforme Aides-territoires depuis laquelle ce fichier a été édité.*

**Liens :**

- Plus d'informations : https://www.hauteloire.fr/Recherche-d-aides-departementales.html

**Contact**

**- Elus du Département de la Haute-Loire :**
Cliquer ici pour accéder aux coordonnées des élus du Département

**- Service gestionnaire :**
Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires (DADT)

Direction Déléguée Coopération

Thomas Lhoste

Email : thomas.lhoste@hauteloire.fr

Téléphone : 04.71.07.40.18

**Voir le descriptif complet sur Aides-territoires :**

https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/9259-aider-les-federations-deducation-populaire/

## Bénéficier de l'aide au financement de la formation BAFA / BAFD

Aide au financement de la formation BAFA/BAFD.

**Public concerné :** jeune de 16 à 25 ans

**Pièces à fournir :** justificatif de domicile + RIB + attestation de formation + facture + document complété du Département

### Bénéficiaires de l'aide

Particuliers

### Types d'aide

**Subvention** (42€ par session de formation)

### Zone géographique couverte par l'aide

Haute-Loire (Département)

### Critères d'éligibilité

**État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif**

Usage / valorisation

**Types de dépenses / actions couvertes**

Dépenses de fonctionnement

**Exemples de projets réalisables**

Prise en charge de 42euros par session de formation BAFA/BAFD.

**Autres critères d'éligibilité**

- Habiter en Haute-Loire ;
- Avoir moins de 25 ans.

### Porteurs d'aides


*L'ensemble des aides citées a été publié sur la plateforme Aides-territoires depuis laquelle ce fichier a été édité.*

Conseil départemental de la Haute-Loire

**Calendrier**

- **Récurrence:** Permanente

**Liens :**

- Plus d'informations : https://www.hauteloire.fr/Recherche-d-aides-departementales.html

**Contact**

**- Elus du Département de la Haute-Loire :**
Cliquer ici pour accéder aux coordonnées des élus du Département

**- Service gestionnaire :**
Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires (DADT)

Direction Déléguée Coopération

Thomas Lhoste

Email : thomas.lhoste@hauteloire.fr

Téléphone : 04.71.07.40.18

**Voir le descriptif complet sur Aides-territoires :**

https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/a8e2-aider-au-financement-de-la-formation-bafa-baf/

## Soutenir des chantiers de jeunes

Aide au fonctionnement par chantier.

**Public concerné :** tout public (département + international)

**Pièces à fournir :** Dossier de demande de financement

**Récurrence de l'aide :** par chantier

### Bénéficiaires de l'aide

Associations

### Types d'aide

**Subvention** (Intérêt architectural ou historique 1.500€ / Patrimoine rural 1.200€ / Divers-Environnement 1.000€)

### Zone géographique couverte par l'aide

Haute-Loire (Département)

### Critères d'éligibilité

**État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif**

Mise en œuvre / réalisation

**Types de dépenses / actions couvertes**

Dépenses de fonctionnement

**Exemples de projets réalisables**

- Aide au chantier de jeune d'Allègre : construction d'un jardin médiéval

**Autres critères d'éligibilité**

Chantier financé par la DRAJES et le porteur de projet.

### Porteurs d'aides


*L'ensemble des aides citées a été publié sur la plateforme Aides-territoires depuis laquelle ce fichier a été édité.*

Conseil départemental de la Haute-Loire

**Calendrier**

- **Récurrence:** Permanente

**Liens :**

- Plus d'informations : https://www.hauteloire.fr/Les-chantiers-de-jeunes.html

**Contact**

**- Elus du Département de la Haute-Loire :**
Cliquer ici pour accéder aux coordonnées des élus du Département

**- Service gestionnaire :**
Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires (DADT)

Direction Déléguée Coopération

Thomas Lhoste

Email : thomas.lhoste@hauteloire.fr

Téléphone : 04.71.07.40.18

**Voir le descriptif complet sur Aides-territoires :**

https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/42db-soutenir-des-chantiers-de-jeunes/

## Soutenir les projets artistiques culturels ou scientifiques en lien avec la culture du lien social

Soutien des projets artistiques culturels ou scientifiques.

**Public concerné :** Structures sociales, médico-sociales.

**Pièces à fournir :** dans l'AAP

**Récurrence de l'aide :** AAP annuel

### Bénéficiaires de l'aide

Associations, Établissements publics (écoles, bibliothèques…) / Services de l'État

### Types d'aide

**Subvention** (Plancher : 1 000 € / Plafond 4 000 €)

### Zone géographique couverte par l'aide

Haute-Loire (Département)

### Critères d'éligibilité

**État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif**

Mise en œuvre / réalisation

**Types de dépenses / actions couvertes**

Dépenses de fonctionnement

**Exemples de projets réalisables**

- Aide pour monter un atelier d'écriture pour des enfants en situation de handicap.

### Porteurs d'aides

- Conseil départemental de la Haute-Loire

### Calendrier

**Récurrence:** Permanente

**Liens :**

- Plus d'informations : https://www.hauteloire.fr/Recherche-d-aides-departementales.html

**Contact**

**- Elus du Département de la Haute-Loire :**
Cliquer ici pour accéder aux coordonnées des élus du Département

**- Service gestionnaire :**
Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires (DADT)

Direction Déléguée Coopération Isabelle Chambert

Email : isabelle.chambert@hauteloire.fr

Téléphone : 04.43.07.10.69

**Voir le descriptif complet sur Aides-territoires :**

https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/34c5-soutenir-les-projets-artistiques-culturels-ou/

## Accompagner, inciter à la réalisation d'actions en faveur des milieux aquatiques

Accompagnement, incitation à la réalisation d'actions en faveur des milieux aquatiques.

**Public concerné :** Collectivités

**Pièces à fournir :** Formulaire de demande et pièces précisées en annexe

**Récurrence de l'aide :** En général pluriannuelle

### Bénéficiaires de l'aide

Établissements publics (écoles, bibliothèques…) / Services de l'État

### Types d'aide

**Subvention** (Taux de 10%)

### Zone géographique couverte par l'aide

Haute-Loire (Département)

### Critères d'éligibilité

**État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif**

Mise en œuvre / réalisation

**Types de dépenses / actions couvertes**

Dépenses d'investissement

**Exemples de projets réalisables**

- Actions en faveur des milieux aquatiques
- Plantation de ripisylve, mise en défens de cours d'eau ou zones humides, restauration de cours d'eau, étude

Devès **Autres critères d'éligibilité**

- Dépôt d'un dossier avant démarrage des travaux.
- Souhait d'être associé en amont.


*L'ensemble des aides citées a été publié sur la plateforme Aides-territoires depuis laquelle ce fichier a été édité.*

## Porteurs d'aides

- Conseil départemental de la Haute-Loire

## Calendrier

- **Récurrence:** Permanente

## Liens :

- Plus d'informations : https://www.hauteloire.fr/Recherche-d-aides-departementales.html

## Contact

**- Elus du Département de la Haute-Loire :**
Cliquer ici pour accéder aux coordonnées des élus du Département

**- Service gestionnaire :**
Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires (DADT)

Direction Déléguée Développement Durable et Sports (3DS)

Jean-Damien Romeyer

Email : jean-damien.romeyer@hauteloire.fr

Téléphone : 04.71.07.43.46

**Voir le descriptif complet sur Aides-territoires :**

https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/ff19-accompagner-inciter-a-la-realisation-dactions/

## Construire le plan climat énergie territorial du Département

Aider les collectivités et les privés à réduire l'empreinte carbone.

### Bénéficiaires de l'aide

Communes, Intercommunalités / Pays, Particuliers

### Types d'aide

**Autre aide financière**

### Zone géographique couverte par l'aide

Haute-Loire (Département)

### Critères d'éligibilité

**État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif**

Mise en œuvre / réalisation

**Types de dépenses / actions couvertes**

Dépenses d'investissement

**Exemples de projets réalisables**

- Equipement parc auto en VE, programme "habiter mieux", ...(Investissement)
- Challenge mobilité, plateforme co-voiturage, ...(Fonctionnement)

### Porteurs d'aides

- Conseil départemental de la Haute-Loire

### Calendrier

- **Récurrence:** Permanente


*L'ensemble des aides citées a été publié sur la plateforme Aides-territoires depuis laquelle ce fichier a été édité.*

**Liens :**

- Plus d'informations : https://www.hauteloire.fr/Recherche-d-aides-departementales.html

**Contact**

**- Elus du Département de la Haute-Loire :**
Cliquer ici pour accéder aux coordonnées des élus du Département

**- Service gestionnaire :**
Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires (DADT)

Direction Déléguée Développement Durable et Sports (3DS)

Juliette Nicaud

Email : juliette.nicaud@hauteloire.fr

Téléphone : 04.71.07.40.23

**Voir le descriptif complet sur Aides-territoires :**

https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/f5b8-construire-le-plan-climat-energie-territorial/

## Soutenir l'alimentation en eau potable : alléger les charges d'investissement des collectivités avec le Fonds Départemental de Péréquation d'Alimentation en Eau Potable

Aider les communes rurale ou groupements de collectivités à l'alimentation en eau potable.

### Bénéficiaires de l'aide

Communes, Intercommunalités / Pays

### Types d'aide

**Subvention** (complémentaire : cotisation de la collectivité : 0.02 € / m3 d'eau vendu)

### Zone géographique couverte par l'aide

Haute-Loire (Département)

### Critères d'éligibilité

**État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif**

Mise en œuvre / réalisation

**Types de dépenses / actions couvertes**

Dépenses d'investissement

**Exemples de projets réalisables**

Alléger les charges d'investissement des collectivités pour l'alimentation en eau potable.

**Autres critères d'éligibilité**

Les bénéficiaires du dispositif sont les collectivités qui ont des charges d'investissements en AEP avec un taux d'endettement élevé par rapport à la capacité de remboursement Formulaire communes adhérentes.

### Porteurs d'aides

- Conseil départemental de la Haute-Loire

### Calendrier


*L'ensemble des aides citées a été publié sur la plateforme Aides-territoires depuis laquelle ce fichier a été édité.*

- **Récurrence:** Permanente

**Liens :**

- Plus d'informations : https://www.hauteloire.fr/Recherche-d-aides-departementales.html

**Contact**

**- Elus du Département de la Haute-Loire :**

Cliquer ici pour accéder aux coordonnées des élus du Département

**- Service gestionnaire :**

Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires (DADT)

Direction Déléguée Développement Durable et Sports (3DS)

Mireille Dumas

Email : mireille.dumas@hauteloire.fr

Téléphone : 04.71.07.43.45

**Voir le descriptif complet sur Aides-territoires :**

https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/1a4d-aider-a-lalimentation-en-eau-potable-alleger-/

## Soutenir l'alimentation en eau potable par l'équipement (réseaux distribution, potabilisation, protection des captages, adduction, ...) pour l'alimentation en eau

Accompagner l'effort d'investissement des collectivités bénéficiaires en matière d'études patrimoniales et de travaux pour la création, l'amélioration, la protection et la sécurisation de la ressource et des infrastructures afin que la population de Haute-Loire puisse disposer d'une eau en quantité suffisante et de bonne qualité.

**Public concerné :** Collectivités bénéficiaires

### Bénéficiaires de l'aide

Communes, Intercommunalités / Pays

### Types d'aide

**Subvention** ( min : 10 % - max : 35% selon la nature des travaux)

### Zone géographique couverte par l'aide

Haute-Loire (Département)

### Critères d'éligibilité

**État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif**

Mise en œuvre / réalisation

**Types de dépenses / actions couvertes**

Dépenses d'investissement

**Exemples de projets réalisables**

- Gestion patrimoniale des réseaux : Études, Sectorisation, Télésurveillance
- Potabilisation, protection des captages, adduction : interconnexion ..., distribution

**Autres critères d'éligibilité**

Procédure de suivi

Respect de la réglementation et être conformes aux études départementales en matière d'AEP


*L'ensemble des aides citées a été publié sur la plateforme Aides-territoires depuis laquelle ce fichier a été édité.*

## Porteurs d'aides

- Conseil départemental de la Haute-Loire

## Calendrier

- **Récurrence:** Permanente

## Liens :

- Plus d'informations : https://www.hauteloire.fr/Recherche-d-aides-departementales.html

## Contact

**- Elus du Département de la Haute-Loire :**
Cliquer ici pour accéder aux coordonnées des élus du Département

**- Service gestionnaire :**

Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires (DADT)

Direction Déléguée Développement Durable et Sports (3DS)

Mireille Dumas

Email : mireille.dumas@hauteloire.fr

Téléphone : 04.71.07.43.45

**Voir le descriptif complet sur Aides-territoires :**

https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/1b7e-aider-a-lalimentation-en-eau-potable-par-lequ/

## Soutenir l'amélioration des équipements d'assainissement - réseaux de collecte des Eaux Usées, stations d'épuration, ...

Accompagner l'effort d'investissement des collectivités bénéficiaires en matière d'études et de travaux pour la collecte et le traitement des eaux usées, avec une priorité départementale visant à privilégier la réhabilitation des réseaux d'assainissement dans un objectif de protection du milieu naturel.

**Public concerné :** Collectivités bénéficiaires

### Bénéficiaires de l'aide

Communes, Intercommunalités / Pays

### Types d'aide

**Subvention** ( min : 10 % - max : 35% selon la nature des travaux)

### Zone géographique couverte par l'aide

Haute-Loire (Département)

### Critères d'éligibilité

**État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif**

Mise en œuvre / réalisation

**Types de dépenses / actions couvertes**

Dépenses d'investissement

**Exemples de projets réalisables**

- Études de diagnostics et schémas directeurs
- Création et réhabilitation des réseaux d'assainissement ...
- Création, extension ou fiabilisation des stations d'épuration ...

**Autres critères d'éligibilité**

Procédure de suivi


*L'ensemble des aides citées a été publié sur la plateforme Aides-territoires depuis laquelle ce fichier a été édité.*

Les projets doivent être conformes à la réglementation en vigueur et conditionnés par la réalisation d'un diagnostic et schéma directeur d'assainissement

**Porteurs d'aides**

- Conseil départemental de la Haute-Loire

**Calendrier**

- **Récurrence:** Permanente

**Liens :**

- Plus d'informations : https://www.hauteloire.fr/Recherche-d-aides-departementales.html

**Contact**

**- Elus du Département de la Haute-Loire :**
Cliquer ici pour accéder aux coordonnées des élus du Département

**- Service gestionnaire :**
Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires (DADT)

Direction Déléguée Développement Durable et Sports (3DS)

Mireille Dumas

Email : mireille.dumas@hauteloire.fr

Téléphone : 04.71.07.43.45

**Voir le descriptif complet sur Aides-territoires :**

https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/ae5a-aider-pour-lamelioration-des-equipements-dass/

## Soutenir l'agriculture par l'accompagnement de la modernisation et l'adaptation de bâtiments et équipements des exploitations d'élevage aux enjeux climatiques

Modernisation et adaptation des élevages aux enjeux climatiques.

**Pièces à fournir :** Formulaire de demande et pièces précisées en annexe de l'APP

### Bénéficiaires de l'aide

Agriculteurs, Entreprises privées

### Types d'aide

**Subvention** ( min : 30 % - max : 40% Plancher : 10.000€ / Plafond selon projet : 50.000€ / 200.000€)

### Zone géographique couverte par l'aide

Haute-Loire (Département)

### Critères d'éligibilité

**État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif**

Mise en œuvre / réalisation

**Types de dépenses / actions couvertes**

Dépenses d'investissement

**Exemples de projets réalisables**

- Aide à la construction, déconstruction, extension, rénovation de bâtiments, et équipements des exploitations d'élevage
- Modernisation des exploitations, soutien aux investissements des CUMA, ...(Investissement)
- Soutien des actions des organisations pro agricoles... (Fonctionnement)

**Autres critères d'éligibilité**

Dispositif mis en œuvre au travers de la mesure 6.3.1 du programme régional FEADER AURA par AAP permanent.

### Porteurs d'aides


*L'ensemble des aides citées a été publié sur la plateforme Aides-territoires depuis laquelle ce fichier a été édité.*

- Conseil départemental de la Haute-Loire

**Calendrier**

- **Récurrence:** Permanente

**Liens :**

- Plus d'informations : https://www.hauteloire.fr/Recherche-d-aides-departementales.html

**Contact**

**- Elus du Département de la Haute-Loire :**
Cliquer ici pour accéder aux coordonnées des élus du Département

**- Service gestionnaire :**
Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires (DADT)

Direction Déléguée Développement Durable et Sports (3DS)

Alexandra Mignon-Horvath

Email : alexandra.mignon@hauteloire.fr

Téléphone : 04.71.07.40.15

**Voir le descriptif complet sur Aides-territoires :**

https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/9c87-soutenir-lagriculture-par-laccompagnement-de-/

## Soutenir les investissements agricoles limitant l'impact des aléas climatiques sur les productions végétales

Investissement agricoles limitant l'impact des aléas climatiques sur les productions végétales

**Pièces à fournir :** Formulaire de demande et pièces précisées en annexe de l'APP

### Bénéficiaires de l'aide

Agriculteurs, Entreprises privées

### Types d'aide

**Subvention** ( min : 40 % - max : 70% Plancher : 5.000€ / Plafond : 200.000€)

### Zone géographique couverte par l'aide

Haute-Loire (Département)

### Critères d'éligibilité

**État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif**

Mise en œuvre / réalisation

**Types de dépenses / actions couvertes**

Dépenses d'investissement

**Exemples de projets réalisables**

- Investissement agricoles limitant l'impact des aléas climatiques sur les productions végétales
- Aide à l'achat de filets, serres
- **Autres critères d'éligibilité**

Dispositif mis en œuvre au travers de la mesure 6.3.3 du programme régional FEADER AURA par AAP permanent.

### Porteurs d'aides

- Conseil départemental de la Haute-Loire


*L'ensemble des aides citées a été publié sur la plateforme Aides-territoires depuis laquelle ce fichier a été édité.*

**Liens :**

- Plus d'informations : https://www.hauteloire.fr/Recherche-d-aides-departementales.html

**Contact**

**- Elus du Département de la Haute-Loire :**
Cliquer ici pour accéder aux coordonnées des élus du Département

**- Service gestionnaire :**
Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires (DADT)

Direction Déléguée Développement Durable et Sports (3DS)

Alexandra Mignon-Horvath

Email : alexandra.mignon@hauteloire.fr

Téléphone : 04.71.07.40.15

**Voir le descriptif complet sur Aides-territoires :**

https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/6e24-soutenir-les-investissements-agricoles-limita/

## Soutenir les investissements hydrauliques visant à une économie d'eau dans les exploitations agricoles

Soutien aux investissements hydrauliques dans les exploitations agricoles

**Pièces à fournir :** Formulaire de demande et pièces précisées en annexe de l'APP

### Bénéficiaires de l'aide

Agriculteurs, Entreprises privées

### Types d'aide

**Subvention** ( min : 40 % - max : 70% Plancher : 5.000€ / Plafond : 200.000€)

### Zone géographique couverte par l'aide

Haute-Loire (Département)

### Critères d'éligibilité

**État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif**

Mise en œuvre / réalisation

**Types de dépenses / actions couvertes**

Dépenses d'investissement

**Exemples de projets réalisables**

- Investissements pour matériels visant à une économie d'eau, à l'utilisation d'eau recyclée, retenue collinaire
- Modernisation des exploitations, soutien aux investissements des CUMA, ...(Investissement)
- Soutien des actions des organisations pro agricoles... (Fonctionnement)

**Autres critères d'éligibilité**

Dispositif mis en œuvre au travers de la mesure 6.3.5 du programme régional FEADER AURA par AAP permanent.

### Liens :

- Plus d'informations : https://www.hauteloire.fr/Recherche-d-aides-departementales.html


*L'ensemble des aides citées a été publié sur la plateforme Aides-territoires depuis laquelle ce fichier a été édité.*

## Contact

**- Elus du Département de la Haute-Loire :**

Cliquer ici pour accéder aux coordonnées des élus du Département

**- Service gestionnaire :**

Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires (DADT)

Direction Déléguée Développement Durable et Sports (3DS)

Téléphone : 04.71.07.40.15

**Voir le descriptif complet sur Aides-territoires :**

https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/9d3e-soutenir-les-investissements-hydrauliques-eco/

## Aider (communes ou associations) aux investissements pour matériels visant à une économie d'eau

Soutien aux infrastructures hydrauliques agricoles.

**Pièces à fournir :** Formulaire de demande et pièces précisées en annexe de l'APP

### Bénéficiaires de l'aide

Communes, Intercommunalités / Pays, Associations

### Types d'aide

**Subvention** ( min : 30 % - max : 80% Plancher : 5.000€)

### Zone géographique couverte par l'aide

Haute-Loire (Département)

### Critères d'éligibilité

**État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif**

Mise en œuvre / réalisation

**Types de dépenses / actions couvertes**

Dépenses d'investissement

**Exemples de projets réalisables**

- Investissements pour matériels visant à une économie d'eau, à l'utilisation d'eau recyclée, retenue collinaire
- Modernisation des exploitations, soutien aux investissements des CUMA, ...(Investissement)
- Soutien des actions des organisations pro agricoles... (Fonctionnement)

**Autres critères d'éligibilité**

Dispositif mis en œuvre au travers de la mesure 6.3.6 du programme régional FEADER AURA par AAP permanent.

### Liens :

- Plus d'informations : https://www.hauteloire.fr/Recherche-d-aides-departementales.html


*L'ensemble des aides citées a été publié sur la plateforme Aides-territoires depuis laquelle ce fichier a été édité.*

## Contact

**- Elus du Département de la Haute-Loire :**
Cliquer ici pour accéder aux coordonnées des élus du Département

**- Service gestionnaire :**
Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires (DADT)

Direction Déléguée Développement Durable et Sports (3DS)

Téléphone : 04.71.07.40.15

**Voir le descriptif complet sur Aides-territoires :**

https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/6396-soutenir-les-communes-et-les-associations-sur/

## Soutenir les investissements agricoles réalisés par des collectifs

Aide aux investissements agricoles réalisés par des collectifs.

**Pièces à fournir :** Formulaire de demande et pièces précisées en annexe de l'APP

### Bénéficiaires de l'aide

Agriculteurs, Entreprises privées

### Types d'aide

**Subvention** ( min : 30 % - max : 45% Plancher : 5.000€ / Plafond : 350.000€ étalé sur 2023- 2027)

### Zone géographique couverte par l'aide

Haute-Loire (Département)

### Critères d'éligibilité

**État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif**

Mise en œuvre / réalisation

**Types de dépenses / actions couvertes**

Dépenses d'investissement

**Exemples de projets réalisables**

- Matériels neufs ou occasions
- Modernisation des exploitations, soutien aux investissements des CUMA, ...(Investissement)
- Soutien des actions des organisations pro agricoles... (Fonctionnement)

**Autres critères d'éligibilité**

Dispositif mis en œuvre au travers de la mesure 6.3.4 du programme régional FEADER AURA par AAP permanent.

### Liens :

- Plus d'informations : https://www.hauteloire.fr/Recherche-d-aides-departementales.html


*L'ensemble des aides citées a été publié sur la plateforme Aides-territoires depuis laquelle ce fichier a été édité.*

## Contact

**- Elus du Département de la Haute-Loire :**
Cliquer ici pour accéder aux coordonnées des élus du Département

**- Service gestionnaire :**
Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires (DADT)

Direction Déléguée Développement Durable et Sports (3DS)

Alexandra Mignon-Horvath

Email : alexandra.mignon@hauteloire.fr

Téléphone : 04.71.07.40.15

**Voir le descriptif complet sur Aides-territoires :**

https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/2782-soutenir-les-investissements-agricoles-realis/

## Soutenir la coopération pour le développement de l'agroforesterie, plantation de haies et arbres champêtres

Coopération pour le développement de l'agroforesterie, des haies et arbres champêtres

**Pièces à fournir :** Formulaire de demande et pièces précisées en annexe de l'APP

### Bénéficiaires de l'aide

Agriculteurs, Entreprises privées

### Types d'aide

**Subvention** (Taux : 80 %. Plancher 20.000€ et Plafond de 80.000€ ou 140.000€ selon projet)

### Zone géographique couverte par l'aide

Haute-Loire (Département)

### Critères d'éligibilité

**État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif**

Mise en œuvre / réalisation

**Types de dépenses / actions couvertes**

Dépenses de fonctionnement, Dépenses d'investissement

**Exemples de projets réalisables**

- Elaboration et animation de projets pluriannuels
- investissements des projets de plantation d'arbres ou haies

**Autres critères d'éligibilité**

Dispositif mis en œuvre au travers de la mesure 6.3.8 du programme régional FEADER AURA par AAP permanent.

### Liens :

- Plus d'informations : https://www.hauteloire.fr/Recherche-d-aides-departementales.html

### Contact

**- Elus du Département de la Haute-Loire :**
Cliquer ici pour accéder aux coordonnées des élus du Département

**- Service gestionnaire :**
Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires (DADT)

Direction Déléguée Développement Durable et Sports (3DS)

Alexandra Mignon-Horvath

Email : alexandra.mignon@hauteloire.fr

Téléphone : 04.71.07.40.15

**Voir le descriptif complet sur Aides-territoires :**

https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/cd79-soutenir-la-cooperation-pour-le-developpement/

## Soutenir les investissements, la modernisation des exploitations agricoles pour les productions végétales à enjeu de souveraineté régionale

Investissements agricoles pour les productions végétales à enjeu de souveraineté régionale

**Pièces à fournir :** Formulaire de demande et pièces précisées en annexe de l'APP

### Bénéficiaires de l'aide

Associations, Agriculteurs, Entreprises privées

### Types d'aide

**Subvention** ( min : 30 % - max : 60% )

### Zone géographique couverte par l'aide

Haute-Loire (Département)

### Critères d'éligibilité

**État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif**

Mise en œuvre / réalisation

**Types de dépenses / actions couvertes**

Dépenses de fonctionnement, Dépenses d'investissement

**Exemples de projets réalisables**

- Modernisation des exploitations agricoles, soutien aux investissements des CUMA, ...(Investissement)
- Soutien des actions des organisations pro agricoles... (Fonctionnement)

**Autres critères d'éligibilité**

Dispositif mis en œuvre au travers de la mesure 6.4.1 du programme régional FEADER AURA par AAP permanent.

### Liens :

- Plus d'informations : https://www.hauteloire.fr/Recherche-d-aides-departementales.html

### Contact

**- Elus du Département de la Haute-Loire :**
Cliquer ici pour accéder aux coordonnées des élus du Département

**- Service gestionnaire :**
Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires (DADT)

Direction Déléguée Développement Durable et Sports (3DS)

Alexandra Mignon-Horvath

Email : alexandra.mignon@hauteloire.fr

Téléphone : 04.71.07.40.15

**Voir le descriptif complet sur Aides-territoires :**

https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/1a6a-soutenir-les-investissements-la-modernisation/

## Soutenir les investissements pour la valorisation de la production agricole (ateliers de transformation)

Investissements pour la valorisation de la production agricole.

**Pièces à fournir :** Formulaire de demande et pièces précisées en annexe de l'APP

### Bénéficiaires de l'aide

Associations, Agriculteurs, Entreprises privées

### Types d'aide

**Subvention** ( min : 25 % - max : 35% )

### Zone géographique couverte par l'aide

Haute-Loire (Département)

### Critères d'éligibilité

**État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif**

Mise en œuvre / réalisation

**Types de dépenses / actions couvertes**

Dépenses de fonctionnement

**Exemples de projets réalisables**

- Ateliers collectifs de transformation ou atelier de transformation à la ferme.
- Financement des équipements, véhicules frigorifiques, travaux de construction de biens immobiliers, frais d'étude de faisabilité liés au projet d'investissements
- Modernisation des exploitations, soutien aux investissements des CUMA, ...(Investissement)
- Soutien des actions des organisations pro agricoles... (Fonctionnement)

**Autres critères d'éligibilité**

Dispositif mis en œuvre au travers de la mesure 6.4.2 du programme régional FEADER AURA par AAP permanent.

**Porteurs d'aides**

- Conseil départemental de la Haute-Loire

**Calendrier**

- **Récurrence:** Permanente

**Liens :**

- Plus d'informations : https://www.hauteloire.fr/Recherche-d-aides-departementales.html

**Contact**

**- Elus du Département de la Haute-Loire :**
Cliquer ici pour accéder aux coordonnées des élus du Département

**- Service gestionnaire :**
Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires (DADT)

Direction Déléguée Développement Durable et Sports (3DS)

Alexandra Mignon-Horvath

Email : alexandra.mignon@hauteloire.fr

Téléphone : 04.71.07.40.15

**Voir le descriptif complet sur Aides-territoires :**

https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/c268-soutenir-les-investissements-pour-la-valorisa/

## Soutenir les investissements pour la valorisation de la production agricole (abattoir)

Investissements pour la valorisation de la production agricole (abattoir)/

**Pièces à fournir :** Formulaire de demande et pièces précisées en annexe de l'APP

### Bénéficiaires de l'aide

Associations, Agriculteurs, Entreprises privées

### Types d'aide

**Subvention** ( min : 25 % - max : 35% )

### Zone géographique couverte par l'aide

Haute-Loire (Département)

### Critères d'éligibilité

**État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif**

Mise en œuvre / réalisation

**Types de dépenses / actions couvertes**

Dépenses de fonctionnement

**Exemples de projets réalisables**

- Equipements, véhicules frigorifiques, travaux de construction-extension-amélioration de biens immobiliers, frais d'étude de faisabilité liés au projet d'investissements
- Modernisation des exploitations, soutien aux investissements des CUMA, ...(Investissement)
- Soutien des actions des organisations pro agricoles... (Fonctionnement)

**Autres critères d'éligibilité**

Dispositif mis en œuvre au travers de la mesure 6.4.3 du programme régional FEADER AURA par AAP permanent.

### Porteurs d'aides


*L'ensemble des aides citées a été publié sur la plateforme Aides-territoires depuis laquelle ce fichier a été édité.*

## Calendrier

- **Récurrence:** Permanente

## Liens :

- Plus d'informations : https://www.hauteloire.fr/Recherche-d-aides-departementales.html

## Contact

**- Elus du Département de la Haute-Loire :**
Cliquer ici pour accéder aux coordonnées des élus du Département

**- Service gestionnaire :**
Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires (DADT)

Direction Déléguée Développement Durable et Sports (3DS)

Alexandra Mignon-Horvath

Email : alexandra.mignon@hauteloire.fr

Téléphone : 04.71.07.40.15

**Voir le descriptif complet sur Aides-territoires :**

https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/5b56-soutenir-les-investissements-pour-la-valorisa/

## Soutenir la structuration de nouvelles filières pour valoriser les produits agricoles et favoriser l'approvisionnement alimentaire sur le territoire

Coopération pour la création de valeur autour des produits agricoles.

**Pièces à fournir :** Formulaire de demande et pièces précisées en annexe de l'APP.

### Bénéficiaires de l'aide

Associations, Agriculteurs, Entreprises privées

### Types d'aide

**Subvention** ( min : 40 % - max : 60% taux 40% min / 60% maxi)

### Zone géographique couverte par l'aide

Haute-Loire (Département)

### Critères d'éligibilité

**État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif**

Usage / valorisation

**Types de dépenses / actions couvertes**

Dépenses de fonctionnement, Dépenses d'investissement

**Exemples de projets réalisables**

- Structuration de nouvelles filières, approvisionnement alimentaire sur le territoire
- Modernisation des exploitations, soutien aux investissements des CUMA, ...(Investissement)
- Soutien des actions des organisations pro agricoles... (Fonctionnement)

**Autres critères d'éligibilité**

Dispositif mis en œuvre au travers de la mesure 6.4.4 du programme régional FEADER AURA par AAP permanent.

### Porteurs d'aides

## Calendrier

- **Récurrence:** Permanente

## Liens :

- Plus d'informations : https://www.hauteloire.fr/Recherche-d-aides-departementales.html

## Contact

**- Elus du Département de la Haute-Loire :**
Cliquer ici pour accéder aux coordonnées des élus du Département

**- Service gestionnaire :**
Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires (DADT)

Direction Déléguée Développement Durable et Sports (3DS)

Alexandra Mignon-Horvath

Email : alexandra.mignon@hauteloire.fr

Téléphone : 04.71.07.40.15

**Voir le descriptif complet sur Aides-territoires :**

https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/e778-soutenir-la-cooperation-pour-la-creation-de-v/

## Soutenir les démarches agricoles locales de développement (Projet Alimentaire Territorial, ...)

Soutien aux démarches locales de développement (au cas par cas).

**Pièces à fournir :** Formulaire de demande et pièces précisées en annexe de l'APP

### Bénéficiaires de l'aide

Communes, Intercommunalités / Pays, Associations

### Types d'aide

**Subvention** (Taux de subvention : 80%. Plancher 5 000 €)

### Zone géographique couverte par l'aide

Haute-Loire (Département)

### Critères d'éligibilité

**État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif**

Mise en œuvre / réalisation

**Types de dépenses / actions couvertes**

Dépenses de fonctionnement

**Exemples de projets réalisables**

- Projet Alimentaire Territorial
- Modernisation des exploitations, soutien aux investissements des CUMA, ...(Invest)
- Soutien des actions des organisations pro agricoles... (Fonctionnement)

**Autres critères d'éligibilité**

Dispositif mis en œuvre au travers de la mesure 6.8.1 du programme régional FEADER AURA par AAP permanent.

### Porteurs d'aides

## Calendrier

- **Récurrence:** Permanente

## Liens :

- Plus d'informations : https://www.hauteloire.fr/Recherche-d-aides-departementales.html

## Contact

**- Elus du Département de la Haute-Loire :**
Cliquer ici pour accéder aux coordonnées des élus du Département

**- Service gestionnaire :**
Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires (DADT)

Direction Déléguée Développement Durable et Sports (3DS)

Alexandra Mignon-Horvath

Email : alexandra.mignon@hauteloire.fr

Téléphone : 04.71.07.40.15

**Voir le descriptif complet sur Aides-territoires :**

https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/5a99-soutenir-les-demarches-locales-agricoles-de-d/

## Soutenir les agriculteurs en cas de sinistre et gestion des campagnols

Sinistre et gestion des campagnols.

### Bénéficiaires de l'aide

Agriculteurs

### Types d'aide

**Subvention** (A définir)

### Zone géographique couverte par l'aide

Haute-Loire (Département)

### Critères d'éligibilité

**État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif**

Mise en œuvre / réalisation

**Types de dépenses / actions couvertes**

Dépenses de fonctionnement, Dépenses d'investissement

**Exemples de projets réalisables**

- Modernisation des exploitations agricoles, soutien aux investissements des CUMA, ...(Invest)
- Soutien des actions des organisations pro agricoles... (Fonctionnement)

### Porteurs d'aides

- Conseil départemental de la Haute-Loire

### Calendrier

- **Récurrence:** Permanente

### Liens :

Plus d'informations : https://www.hauteloire.fr/Recherche-d-aides-departementales.html

**Contact**

**- Elus du Département de la Haute-Loire :**
Cliquer ici pour accéder aux coordonnées des élus du Département

**- Service gestionnaire :**
Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires (DADT)

Direction Déléguée Développement Durable et Sports (3DS)

Alexandra Mignon-Horvath

Email : alexandra.mignon@hauteloire.fr

Téléphone : 04.71.07.40.15

**Voir le descriptif complet sur Aides-territoires :**

https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/f82d-soutenir-les-agriculteurs-en-cas-de-sinistre-/

## Soutenir le maillage vétérinaire

Soutien au maillage vétérinaire.

### Bénéficiaires de l'aide

Associations, Agriculteurs, Entreprises privées

### Types d'aide

**Subvention** (A définir)

### Zone géographique couverte par l'aide

Haute-Loire (Département)

### Critères d'éligibilité

**État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif**

Usage / valorisation

**Types de dépenses / actions couvertes**

Dépenses de fonctionnement, Dépenses d'investissement

**Exemples de projets réalisables**

- Modernisation des exploitations agricoles, soutien aux investissements des CUMA, ...(Invest)
- Soutien des actions des organisations pro agricoles... (Fonctionnement)

### Porteurs d'aides

- Conseil départemental de la Haute-Loire

### Calendrier

- **Récurrence:** Permanente

### Liens :


*L'ensemble des aides citées a été publié sur la plateforme Aides-territoires depuis laquelle ce fichier a été édité.*

Plus d'informations : https://www.hauteloire.fr/Recherche-d-aides-departementales.html

**Contact**

**- Elus du Département de la Haute-Loire :**
Cliquer ici pour accéder aux coordonnées des élus du Département

**- Service gestionnaire :**
Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires (DADT)

Direction Déléguée Développement Durable et Sports (3DS)

Alexandra Mignon-Horvath

Email : alexandra.mignon@hauteloire.fr

Téléphone : 04.71.07.40.15

**Voir le descriptif complet sur Aides-territoires :**

https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/6456-soutenir-le-maillage-veterinaire/

## Soutenir les organisations professionnelles agricoles pour des actions de développement agricole

Soutien aux Organisations Professionnelles agricoles pour des actions de développement agricole.

**Pièces à fournir :** Formulaire et pièces précisées dans dossier de demande de subvention du Département

### Bénéficiaires de l'aide

Associations, Agriculteurs, Établissements publics (écoles, bibliothèques…) / Services de l'État

### Types d'aide

**Subvention** (Au cas par cas, selon action et partenariats)

### Zone géographique couverte par l'aide

Haute-Loire (Département)

### Critères d'éligibilité

**État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif**

Usage / valorisation

**Types de dépenses / actions couvertes**

Dépenses de fonctionnement

**Exemples de projets réalisables**

Journée Innov'action, Salon de l'Agriculture, Campagne de communication des Labels de qualité altiligériens.

**Autres critères d'éligibilité**

Formulaire département / programme action et budget prévisionnel.

### Porteurs d'aides

- Conseil départemental de la Haute-Loire

### Calendrier


*L'ensemble des aides citées a été publié sur la plateforme Aides-territoires depuis laquelle ce fichier a été édité.*

**Récurrence:** Permanente

**Liens :**

- Plus d'informations : https://www.hauteloire.fr/Recherche-d-aides-departementales.html

**Contact**

**- Elus du Département de la Haute-Loire :**
Cliquer ici pour accéder aux coordonnées des élus du Département

**- Service gestionnaire :**
Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires (DADT)

Direction Déléguée Développement Durable et Sports (3DS)

Alexandra Mignon-Horvath

Email : alexandra.mignon@hauteloire.fr

Téléphone : 04.71.07.40.15

**Voir le descriptif complet sur Aides-territoires :**

https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/20e3-soutenir-les-organisations-professionnelles-a/

## Soutenir l'Aménagement Foncier Agricole et Forestier (AFAF) (regroupement de parcelles)

L'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental, applicable aux propriétés rurales non bâties, se fait au moyen d'une nouvelle distribution des parcelles morcelées et dispersées. Il a principalement pour but, par la constitution d'exploitations rurales d'un seul tenant ou à grandes parcelles bien groupées, d'améliorer l'exploitation agricole des biens qui y sont soumis. Il doit également avoir pour objet l'aménagement rural du périmètre dans lequel il est mis en œuvre et peut permettre, dans ce périmètre, une utilisation des parcelles à vocation naturelle, agricole ou forestière en vue de la préservation de l'environnement.

**Public concerné :** Communes, EPCI, propriétaires fonciers, exploitants.

**Pièces à fournir :** Délibération de la commune

### Bénéficiaires de l'aide

Communes, Intercommunalités / Pays, Particuliers, Agriculteurs, Entreprises privées

### Types d'aide

**Autre aide financière**

### Zone géographique couverte par l'aide

Haute-Loire (Département)

### Critères d'éligibilité

**État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif**

Usage / valorisation

**Types de dépenses / actions couvertes**

Dépenses de fonctionnement

**Exemples de projets réalisables**

Aménagement Foncier Agricole et Forestier en lien avec le projet routier RN 102 de poursuite du contournement du Puy jusqu'au rond-point des Fangeas.

Aménagement foncier agricole et forestier (AFAF), réglementation des boisements RB), échanges et cessions d'immeubles ruraux ou forestiers (ECIR / ECIF), mise en valeur des terres,...


*L'ensemble des aides citées a été publié sur la plateforme Aides-territoires depuis laquelle ce fichier a été édité.*

**Autres critères d'éligibilité**

Procédures régies par le Code rural et de la pêche maritime (L 123-1 et suivants)

**Porteurs d'aides**

- Conseil départemental de la Haute-Loire

**Calendrier**

- **Récurrence:** Permanente

**Liens :**

- Plus d'informations : https://www.hauteloire.fr/Les-Amenagements-Fonciers.html

**Contact**

**- Elus du Département de la Haute-Loire :**
Cliquer ici pour accéder aux coordonnées des élus du Département

**- Service gestionnaire :**
Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires (DADT)

Direction Déléguée Développement Durable et Sports (3DS)

Eloi Rondeau / Sebastien Cubizolles

Email : developpement-durable@hauteloire.fr

Téléphone : 04.43.07.11.83

**Voir le descriptif complet sur Aides-territoires :**

https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/b6eb-soutenir-lamenagement-foncier-agricole-et-for/

## Favoriser une meilleure répartition entre les terres agricoles, la forêt, les espaces de nature ou de loisirs en accompagnant les communes sur la règlementation des boisements

La réglementation des boisements est un outil d'aménagement du territoire mis à la disposition des communes ou des intercommunalités, financé intégralement par le Département.

L'objectif est de favoriser une meilleure répartition entre les terres agricoles, la forêt, les espaces de nature ou de loisirs et les espaces habités en milieu rural, tout en assurant la préservation de milieux naturels ou de paysages remarquables.

Elle permet de réglementer ou d'interdire les semis et (re)plantations d'essences forestières, hormis les productions d'arbres de noël soumises à des règles spécifiques, les parcs et jardins, les pépinières déclarées comme tel au registre du commerce et des sociétés, les vergers, les haies et alignements d'arbres constitués d'essences feuillues, les plantations pare-neige / anti-congères.

**Public concerné :** Communes, EPCI.

**Pièces à fournir :** Délibération de la (des) commune(s).

### Bénéficiaires de l'aide

Communes, Intercommunalités / Pays

### Types d'aide

**Autre aide financière**

### Zone géographique couverte par l'aide

Haute-Loire (Département)

### Critères d'éligibilité

**État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif**

Usage / valorisation

**Types de dépenses / actions couvertes**

Dépenses de fonctionnement

**Exemples de projets réalisables**

Réglementation des boisements sur 197 communes.


*L'ensemble des aides citées a été publié sur la plateforme Aides-territoires depuis laquelle ce fichier a été édité.*

Aménagement foncier agricole et forestier (AFAF), réglementation des boisements RB), échanges et cessions d'immeubles ruraux ou forestiers (ECIR / ECIF), mise en valeur des terres,...

**Autres critères d'éligibilité**

Procédures régies par le Code rural et de la pêche maritime (L 126-1 et L126-2)

## Porteurs d'aides

- Conseil départemental de la Haute-Loire

## Calendrier

- **Récurrence:** Permanente

## Liens :

- Plus d'informations : https://www.hauteloire.fr/Les-reglementations-des-boisements.html

## Contact

**- Elus du Département de la Haute-Loire :**
Cliquer ici pour accéder aux coordonnées des élus du Département

**- Service gestionnaire :**
Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires (DADT)

Direction Déléguée Développement Durable et Sports (3DS)

Eloi Rondeau / Sebastien Cubizolles

Email : developpement-durable@hauteloire.fr

Téléphone : 04.43.07.11.83

**Voir le descriptif complet sur Aides-territoires :**

https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/e006-favoriser-une-meilleure-repartition-entre-les/

## Améliorer le regroupement et l'accessibilité des propriétés pour une meilleure répartition entre les terres agricoles, la forêt, les espaces de nature

Les ECIR ou ECIF permettent de réaliser à l'intérieur d'un périmètre d'aménagement des échanges et cessions amiables de propriétés afin d'améliorer le regroupement et l'accessibilité des propriétés.

**Public concerné :** Communes, EPCI, propriétaires fonciers

**Pièces à fournir :** Délibération de la (des) commune(s)

### Bénéficiaires de l'aide

Communes, Intercommunalités / Pays, Particuliers, Agriculteurs, Entreprises privées

### Types d'aide

**Autre aide financière**

### Zone géographique couverte par l'aide

Haute-Loire (Département)

### Critères d'éligibilité

**État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif**

Usage / valorisation

**Types de dépenses / actions couvertes**

Dépenses de fonctionnement

**Exemples de projets réalisables**

Aménagement foncier agricole et forestier (AFAF), réglementation des boisements RB), échanges et cessions d'immeubles ruraux ou forestiers (ECIR / ECIF), mise en valeur des terres...

**Autres critères d'éligibilité**

Procédures régies par le Code rural et de la pêche maritime (L 124-5 et suivants).

### Porteurs d'aides


*L'ensemble des aides citées a été publié sur la plateforme Aides-territoires depuis laquelle ce fichier a été édité.*

- Conseil départemental de la Haute-Loire

**Calendrier**

- **Récurrence:** Permanente

**Liens :**

- Plus d'informations : https://www.hauteloire.fr/Les-Echanges-et-Cessions-d.html

**Contact**

**- Elus du Département de la Haute-Loire :**
Cliquer ici pour accéder aux coordonnées des élus du Département

**- Service gestionnaire**
Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires (DADT)

Direction Déléguée Développement Durable et Sports (3DS)

Eloi Rondeau / Sebastien Cubizolles

Email : developpement-durable@hauteloire.fr

Téléphone : 04.43.07.11.83

**Voir le descriptif complet sur Aides-territoires :**

https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/4619-ameliorer-le-regroupement-et-laccessibilite-d/

## Soutenir les travaux connexes dans le cadre des procédures d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier (AFAF) mis en œuvre par les communes ou les associations foncières

Financement des programmes de travaux connexes décidés dans le cadre des procédures AFAF et mis en œuvre par les communes ou les associations foncières d'AFAF.

**Public concerné :** Communes, propriétaires fonciers.

**Pièces à fournir :** Marchés. Factures acquittées

### Bénéficiaires de l'aide

Communes, Associations

### Types d'aide

**Subvention** (Subvention à 45%.)

### Zone géographique couverte par l'aide

Haute-Loire (Département)

### Critères d'éligibilité

**État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif**

Mise en œuvre / réalisation

**Types de dépenses / actions couvertes**

Dépenses de fonctionnement

**Exemples de projets réalisables**

Financement des travaux connexes des opérations clôturées.

Subventions pour la mise en œuvre des programmes de travaux connexes adoptés par les commissions d'aménagement foncier.

**Autres critères d'éligibilité**

Réalisation des travaux prévus par les commissions d'aménagements foncier et autorisés par les services de l'Etat.


*L'ensemble des aides citées a été publié sur la plateforme Aides-territoires depuis laquelle ce fichier a été édité.*

## Porteurs d'aides

- Conseil départemental de la Haute-Loire

## Calendrier

- **Récurrence:** Permanente

## Liens :

- Plus d'informations : https://www.hauteloire.fr/Travaux-connexes-collectifs.html

## Contact

**- Elus du Département de la Haute-Loire :**
Cliquer ici pour accéder aux coordonnées des élus du Département

**- Service gestionnaire :**
Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires (DADT)

Direction Déléguée Développement Durable et Sports (3DS)

Eloi Rondeau / Sebastien Cubizolles

Email : developpement-durable@hauteloire.fr

Téléphone : 04.43.07.11.83

**Voir le descriptif complet sur Aides-territoires :**

https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/182e-soutenir-les-travaux-connexes-decides-dans-le/

## Favoriser la remise en culture de parcelles boisées, enfrichées ou libre à reconquérir

Financement des travaux de dessouchage et de débroussaillage.

**Public concerné :** EPCI, propriétaires et exploitants

**Pièces à fournir :** Devis. Plans. Photos. Factures acquittées.

### Bénéficiaires de l'aide

Intercommunalités / Pays, Particuliers, Agriculteurs, Entreprises privées

### Types d'aide

**Subvention** (Subvention à 50 % avec plafonds.)

### Zone géographique couverte par l'aide

Haute-Loire (Département)

### Critères d'éligibilité

**État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif**

Mise en œuvre / réalisation

**Types de dépenses / actions couvertes**

Dépenses d'investissement

**Exemples de projets réalisables**

Aide à la remise en culture de parcelles boisées ou enfrichées (Invest) situées en périmètres "interdit", réglementé ou libre à reconquérir au titre de la réglementation des boisements.

**Autres critères d'éligibilité**

Convention avec EPCI (guichet unique).

### Porteurs d'aides

- Conseil départemental de la Haute-Loire


*L'ensemble des aides citées a été publié sur la plateforme Aides-territoires depuis laquelle ce fichier a été édité.*

## Calendrier

- **Récurrence:** Permanente

## Liens :

- Plus d'informations : https://www.hauteloire.fr/Suppression-des-boisements-genants.html

## Contact

**- Elus du Département de la Haute-Loire :**
Cliquer ici pour accéder aux coordonnées des élus du Département

**- Service gestionnaire :**
Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires (DADT)

Direction Déléguée Développement Durable et Sports (3DS)

Eloi Rondeau / Sebastien Cubizolles

Email : developpement-durable@hauteloire.fr

Téléphone : 04.43.07.11.83

**Voir le descriptif complet sur Aides-territoires :**

https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/9ad6-favoriser-la-remise-en-culture-de-parcelles-b/

## Aider aux investissements dans les entreprises agroalimentaires

Consolider et continuer à diversifier le tissu des structures transformatrices de la production agricole locale.

**Pièces à fournir :** Formulaire de demande et pièces précisées en annexe

**Récurrence de l'aide :** 2023-2027

### Bénéficiaires de l'aide

Entreprises privées

### Types d'aide

**Subvention** ( max : 25% max : 25% toutes aides publiques confondues (FEADER - Région et Département) sous réserve de sélection du projet )

### Zone géographique couverte par l'aide

Haute-Loire (Département)

### Critères d'éligibilité

**État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif**

Mise en œuvre / réalisation

**Types de dépenses / actions couvertes**

Dépenses d'investissement

**Exemples de projets réalisables**

- Achat d'équipements matériels de transformation et études liées à ces investissements
- Adapter et moderniser l'appareil de production (Invest) des entreprises agroalimentaires

**Autres critères d'éligibilité**

Dispositif mis en œuvre au travers de la mesure 6.4.3 du programme régional FEADER AURA par AAP permanent.

Les dossiers seront sélectionnés sur la base d'une grille de sélection selon les principes suivants :

- entreprise privilégiant un approvisionnement régional de ses matières premières
- projet s'inscrivant sur le territoire régional ou dans une dynamique collective/de coopération
- projet intégrant l'enjeu d'éco-responsabilité
- effet levier de l'aide / capacité financière de l'entreprise
- projet permettant une évolution des produits ou marchés de l'entreprise

## Porteurs d'aides

- Conseil départemental de la Haute-Loire

## Calendrier

- **Récurrence:** Permanente

## Liens :

- Plus d'informations : https://www.hauteloire.fr/Recherche-d-aides-departementales.html

## Contact

**- Elus du Département de la Haute-Loire :**
Cliquer ici pour accéder aux coordonnées des élus du Département

**- Service gestionnaire :**
Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires (DADT)

Direction Déléguée Développement Durable et Sports (3DS)

Hervé Maréchaux

Email : herve.marechaux@hauteloire.fr

Téléphone : 04.71.07.41.57

**Voir le descriptif complet sur Aides-territoires :**

https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/5c7a-aider-aux-investissements-dans-les-entreprise/

## Soutenir l'immobilier d'entreprise

Favoriser l'implantation et le développement des entreprises par un soutien à leurs investissements immobiliers.

Pièces à fournir : Formulaire de demande et pièces précisées en annexe

### Bénéficiaires de l'aide

Entreprises privées

### Types d'aide

**Subvention** (Plafond de subvention : 40.000€ (55.000€ pour les projets situés sur les EPCI défavorisés))

### Zone géographique couverte par l'aide

Haute-Loire (Département)

### Critères d'éligibilité

**État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif**

Mise en œuvre / réalisation

**Types de dépenses / actions couvertes**

Dépenses d'investissement

**Exemples de projets réalisables**

IMMOBILIER ENTREPRISE

- Construction, extension, acquisition ou réaménagement/réhabilitation de bâtiments
- Investissement immobiliers (bâtiments)

**Autres critères d'éligibilité**

Le secteur d'activité de l'entreprise doit être éligible. La superficie du bâtiment doit avoir au minimum 250 m2 et les dépenses H.T. prévisionnelles doivent être d'au moins 45.000 euros.

Dépôt d'un dossier complet ou à défaut d'une lettre d'intention avant démarrage de l'investissement (signature d'un compromis ou travaux).


*L'ensemble des aides citées a été publié sur la plateforme Aides-territoires depuis laquelle ce fichier a été édité.*

## Porteurs d'aides

- Conseil départemental de la Haute-Loire

## Calendrier

- **Récurrence:** Permanente

## Liens :

- Plus d'informations : https://www.hauteloire.fr/Recherche-d-aides-departementales.html

## Contact

**- Elus du Département de la Haute-Loire :**
Cliquer ici pour accéder aux coordonnées des élus du Département

**- Service gestionnaire :**
Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires (DADT)

Direction Déléguée Développement Durable et Sports (3DS)

Hervé Maréchaux

Email : herve.marechaux@hauteloire.fr

Téléphone : 04.71.07.41.57

**Voir le descriptif complet sur Aides-territoires :**

https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/1cb8-soutenir-limmobilier-dentreprise/

## Soutenir l'hôtellerie de plein air de tourisme

Permettre aux hôteliers d'adapter et de moderniser leurs établissements de plein air pour répondre à l'évolution des attentes de la clientèle.

**Public concerné :** terrains de campings d'une capacité minimale de 50 emplacements et parcs résidentiels de loisirs.

**Pièces à fournir :** Formulaire de demande et pièces précisées en annexe

### Bénéficiaires de l'aide

Entreprises privées

### Types d'aide

**Subvention** (Plafond de subvention : 40.000€ (55.000€ pour les projets situés sur les EPCI défavorisés))

### Zone géographique couverte par l'aide

Haute-Loire (Département)

### Critères d'éligibilité

**État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif**

Mise en œuvre / réalisation

**Types de dépenses / actions couvertes**

Dépenses d'investissement

**Exemples de projets réalisables**

HOTELLERIE DE PLEIN AIR DE TOURISME

- Achat des murs et du foncier
- Travaux de rénovation
- Construction d'une piscine
- Création, extension, rénovation, ...(Invest immobilier exclusivement)

**Autres critères d'éligibilité**

Dépôt d'un dossier complet ou à défaut d'une lettre d'intention avant démarrage de l'investissement (signature d'un compromis ou travaux)

**Porteurs d'aides**

- Conseil départemental de la Haute-Loire

**Calendrier**

- **Récurrence:** Permanente

**Liens :**

- Plus d'informations : https://www.hauteloire.fr/Recherche-d-aides-departementales.html

**Contact**

**- Elus du Département de la Haute-Loire :**
Cliquer ici pour accéder aux coordonnées des élus du Département

**- Service gestionnaire :**
Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires (DADT)

Direction Déléguée Développement Durable et Sports (3DS)

Anne Arnaud

Email : anne.arnaud@hauteloire.fr

Téléphone : 04.43.07.11.47

**Voir le descriptif complet sur Aides-territoires :**

https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/d0db-soutenir-lhotellerie-de-plein-air-de-tourisme/

## Soutenir l'hôtellerie de tourisme

Permettre aux hôteliers d'adapter et de moderniser leurs établissements pour répondre à l'évolution des attentes de la clientèle.

**Public concerné :** établissements hôteliers indépendants classés au moins 2* après travaux, hors chaînes intégrées

**Pièces à fournir :** Formulaire de demande et pièces précisées en annexe

### Bénéficiaires de l'aide

Entreprises privées

### Types d'aide

**Subvention** (Plafond de subvention : 40.000€ (55.000€ pour les projets situés sur les EPCI défavorisés))

### Zone géographique couverte par l'aide

Haute-Loire (Département)

### Critères d'éligibilité

**État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif**

Mise en œuvre / réalisation

**Types de dépenses / actions couvertes**

Dépenses d'investissement

**Exemples de projets réalisables**

HOTELLERIE DE TOURISME

- Achat des murs d'un hôtel
- Travaux de rénovation
- Réhabilitation de la façade d'un hôtel
- Création, extension, rénovation, ...(Invest immobilier exclusivement)

**Autres critères d'éligibilité**

Dépôt d'un dossier complet ou à défaut d'une lettre d'intention avant démarrage de l'investissement (signature d'un compromis ou travaux).

**Porteurs d'aides**

- Conseil départemental de la Haute-Loire

**Calendrier**

- **Récurrence:** Permanente

**Liens :**

- Plus d'informations : https://www.hauteloire.fr/Recherche-d-aides-departementales.html

**Contact**

**- Elus du Département de la Haute-Loire :**
Cliquer ici pour accéder aux coordonnées des élus du Département

**- Service gestionnaire :**
Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires (DADT)

Direction Déléguée Développement Durable et Sports (3DS)

Anne Arnaud

Email : anne.arnaud@hauteloire.fr

Téléphone : 04.43.07.11.47

**Voir le descriptif complet sur Aides-territoires :**

https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/ea46-soutenir-lhotellerie-de-tourisme/

## Bénéficier de l'aide financière aux élèves internes des collèges

Aide financière aux jeunes élèves internes des collèges publics et privés du département.

**Public concerné :** Elèves internes des collèges publics et privés scolarisés du département

**Pièces à fournir :** dossier de demande remis aux familles et validée par le collège

**Récurrence de l'aide :** Sur demande

### Bénéficiaires de l'aide

Particuliers

### Types d'aide

**Subvention** (210€/an (soit 70 € / trimestre) (versé aux collèges et défalquée sur facture aux familles))

### Zone géographique couverte par l'aide

Haute-Loire (Département)

### Critères d'éligibilité

**État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif**

Usage / valorisation

**Types de dépenses / actions couvertes**

Dépenses de fonctionnement

**Autres critères d'éligibilité**

Élèves internes des collèges publics ou privés du Département dont les parents résident en Haute-Loire.

### Porteurs d'aides

- Conseil départemental de la Haute-Loire

### Calendrier


*L'ensemble des aides citées a été publié sur la plateforme Aides-territoires depuis laquelle ce fichier a été édité.*

- **Récurrence:** Permanente

**Liens :**

- Plus d'informations : https://www.hauteloire.fr/Recherche-d-aides-departementales.html

**Contact**

**- Elus du Département de la Haute-Loire :**
Cliquer ici pour accéder aux coordonnées des élus du Département

**- Service gestionnaire :**
Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires (DADT)

Direction Déléguée Collèges

Françoise Chabalier

Email : françoise.chabalier@hauteloire.fr

Téléphone : 04/71/07/43/65

**Voir le descriptif complet sur Aides-territoires :**

https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/11c6-aider-les-eleves-internes-des-colleges-du-dep/

## Bénéficier de l'aide financière pour le transport des élèves internes des collèges

Aide au transport des jeunes élèves internes des collèges publics et privés du département.

**Public concerné :** Elèves internes des collèges publics et privés scolarisés du département

**Pièces à fournir :** dossier de demande remis aux familles et validée par le collège

**Récurrence de l'aide :** Sur demande

### Bénéficiaires de l'aide

Particuliers

### Types d'aide

**Subvention** (Entre 110€ et 330€ selon le kilométrage. Aide versée en fin d'année scolaire.)

### Zone géographique couverte par l'aide

Haute-Loire (Département)

### Critères d'éligibilité

**État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif**

Usage / valorisation

**Types de dépenses / actions couvertes**

Dépenses de fonctionnement

### Porteurs d'aides

- Conseil départemental de la Haute-Loire

### Calendrier

- **Récurrence:** Permanente

### Liens :

- Plus d’informations : https://www.hauteloire.fr/Recherche-d-aides-departementales.html

**Contact**

**- Elus du Département de la Haute-Loire :**
Cliquer ici pour accéder aux coordonnées des élus du Département

**- Service gestionnaire :**
Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires (DADT)

Direction Déléguée Collèges

Françoise Chabalier

Email : françoise.chabalier@hauteloire.fr

Téléphone : 04.71.07.43.65

**Voir le descriptif complet sur Aides-territoires :**

https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/7d0c-aider-au-transport-des-eleves-internes-des-co/

## Participer à l'achat d'équipement dans les collèges

Participation à l'achat d'équipement de cuisine ou petits matériels dans les collèges.

**Public concerné :** Collèges publics

**Pièces à fournir :** dossier de demande avec 3 devis

**Récurrence de l'aide :** Sur demande

### Bénéficiaires de l'aide

Établissements publics (écoles, bibliothèques…) / Services de l'État

### Types d'aide

**Autre aide financière**

### Zone géographique couverte par l'aide

Haute-Loire (Département)

### Critères d'éligibilité

**État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif**

Mise en œuvre / réalisation

**Types de dépenses / actions couvertes**

Dépenses de fonctionnement

**Autres critères d'éligibilité**

Sur dépôt de dossier.

### Porteurs d'aides

- Conseil départemental de la Haute-Loire

### Calendrier


*L'ensemble des aides citées a été publié sur la plateforme Aides-territoires depuis laquelle ce fichier a été édité.*

- **Récurrence:** Permanente

**Liens :**

- Plus d'informations : https://www.hauteloire.fr/Recherche-d-aides-departementales.html

**Contact**

**- Elus du Département de la Haute-Loire :**
Cliquer ici pour accéder aux coordonnées des élus du Département

**- Service gestionnaire :**
Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires (DADT)

Direction Déléguée Collèges

Françoise Chabalier

Email : françoise.chabalier@hauteloire.fr

Téléphone : 04.71.07.43.65

**Voir le descriptif complet sur Aides-territoires :**

https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/c8cc-participer-a-lachat-dequipement-de-colleges/

## Bénéficier de l'aide aux familles pour les frais de restauration collective des collègiens

Aide aux familles des élèves boursiers pour faire face aux frais de restauration collective (versée aux collèges publics et privés qui déduisent sur les factures aux familles). **Public concerné :** Elèves boursiers

**Pièces à fournir :** dossier de demande

**Récurrence de l'aide :** Sur demande

### Bénéficiaires de l'aide

Particuliers, Établissements publics (écoles, bibliothèques…) / Services de l'État

### Types d'aide

**Subvention** (3 tranches selon 3 niveaux de bourse : 30 €, 70 €, 100 € par an défalqué des factures)

### Zone géographique couverte par l'aide

Haute-Loire (Département)

### Critères d'éligibilité

**État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif**

Usage / valorisation

**Types de dépenses / actions couvertes**

Dépenses de fonctionnement

**Autres critères d'éligibilité**

Sur dépôt de dossier.

### Porteurs d'aides

- Conseil départemental de la Haute-Loire

### Calendrier

- **Récurrence:** Permanente

**Liens :**

- Plus d'informations : https://www.hauteloire.fr/Recherche-d-aides-departementales.html

**Contact**

**- Elus du Département de la Haute-Loire :**
Cliquer ici pour accéder aux coordonnées des élus du Département

**- Service gestionnaire :**
Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires (DADT)

Direction Déléguée Collèges

Françoise Chabalier

Email : françoise.chabalier@hauteloire.fr

Téléphone : 04.71.07.43.65

**Voir le descriptif complet sur Aides-territoires :**

https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/913d-aider-les-familles-sur-les-frais-de-restaurat/

## Soutenir les actions éducatives (associations) auprès des élèves dans les collèges

Aide aux associations menant des actions éducatives vis-à-vis des élèves dans les collèges publics et privés.

**Public concerné :** Collèges publics et privés

**Pièces à fournir :** dossier de demande

**Récurrence de l'aide :** Sur demande

### Bénéficiaires de l'aide

Établissements publics (écoles, bibliothèques…) / Services de l'État

### Types d'aide

**Subvention** (Projets étudiés dans le service et soumis en commission enfance jeunesse)

### Zone géographique couverte par l'aide

Haute-Loire (Département)

### Critères d'éligibilité

**État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif**

Usage / valorisation

**Types de dépenses / actions couvertes**

Dépenses de fonctionnement

**Exemples de projets réalisables**

Aide aux associations menant des actions éducatives auprès des jeunes dans les collèges.

**Autres critères d'éligibilité**

Sur dépôt de dossier.

### Porteurs d'aides

Conseil départemental de la Haute-Loire

**Calendrier**

- **Récurrence:** Permanente

**Liens :**

- Plus d'informations : https://www.hauteloire.fr/Recherche-d-aides-departementales.html

**Contact**

**- Elus du Département de la Haute-Loire :**
Cliquer ici pour accéder aux coordonnées des élus du Département

**- Service gestionnaire :**
Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires (DADT)

Direction Déléguée Collèges

Françoise Chabalier

Email : françoise.chabalier@hauteloire.fr

Téléphone : 04.71.07.43.65

**Voir le descriptif complet sur Aides-territoires :**

https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/6693-soutenir-les-actions-educatives-aupres-des-el/

## Aider au fonctionnement des collèges publics

Aide au fonctionnement des collèges publics.

**Public concerné :** Collèges publics

**Pièces à fournir :** Grille de calcul des critères complétée

**Récurrence de l'aide :** Annuelle

### Bénéficiaires de l'aide

Établissements publics (écoles, bibliothèques…) / Services de l'État

### Types d'aide

**Subvention** (Selon les modalités de calcul départementales)

### Zone géographique couverte par l'aide

Haute-Loire (Département)

### Critères d'éligibilité

**État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif**

Usage / valorisation

**Types de dépenses / actions couvertes**

Dépenses de fonctionnement

**Autres critères d'éligibilité**

Dépôt des pièces au 15 juillet de chaque année.

### Porteurs d'aides

- Conseil départemental de la Haute-Loire

### Calendrier


*L'ensemble des aides citées a été publié sur la plateforme Aides-territoires depuis laquelle ce fichier a été édité.*

**Liens :**

- Plus d'informations : https://www.hauteloire.fr/Recherche-d-aides-departementales.html

**Contact**

**- Elus du Département de la Haute-Loire :**
Cliquer ici pour accéder aux coordonnées des élus du Département

**- Service gestionnaire :**
Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires (DADT)

Direction Déléguée Collèges

Chrislaine Schoeps

Email : chrislaine.schoeps@hauteloire.fr

Téléphone : 04.43.07.11.80

**Voir le descriptif complet sur Aides-territoires :**

https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/2d81-aider-au-fonctionnement-des-colleges-publics/

## Aider au fonctionnement des collèges privés (forfait externat)

Aide au fonctionnement des collèges

**Public concerné :** Collèges privés

**Pièces à fournir :** Effectifs

**Récurrence de l'aide :** Annuelle

### Bénéficiaires de l'aide

Établissements publics (écoles, bibliothèques…) / Services de l'État

### Types d'aide

**Subvention** (Selon les modalités de calcul Départementales)

### Zone géographique couverte par l'aide

Haute-Loire (Département)

### Critères d'éligibilité

**État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif**

Usage / valorisation

**Types de dépenses / actions couvertes**

Dépenses de fonctionnement

**Autres critères d'éligibilité**

Collèges privés

### Porteurs d'aides

### Liens :

- Plus d'informations : https://www.hauteloire.fr/Recherche-d-aides-departementales.html

### Contact


*L'ensemble des aides citées a été publié sur la plateforme Aides-territoires depuis laquelle ce fichier a été édité.*

**- Elus du Département de la Haute-Loire :**
Cliquer ici pour accéder aux coordonnées des élus du Département

**- Service gestionnaire :**
Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires (DADT)

Direction Déléguée Collèges

Chrislaine Schoeps

Email : chrislaine.schoeps@hauteloire.fr

Téléphone : 04.43.07.11.80

**Voir le descriptif complet sur Aides-territoires :**

https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/2b38-aider-au-fonctionnement-des-colleges-prives-f/

## Soutenir les investissements des collèges privés

Aide à l'investissement des collèges privés (travaux, équipement numérique ...)

**Public concerné :** Collèges privés

**Pièces à fournir :** Tableau et devis

**Récurrence de l'aide :** Annuelle

### Bénéficiaires de l'aide

Établissements publics (écoles, bibliothèques…) / Services de l'État

### Types d'aide

**Subvention** ( min : 0 % - max : 10% Maxi 10% des charges de fonctionnement des collèges privés de l'année N-1)

### Zone géographique couverte par l'aide

Haute-Loire (Département)

### Critères d'éligibilité

**État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif**

Mise en œuvre / réalisation

**Types de dépenses / actions couvertes**

Dépenses d'investissement

**Autres critères d'éligibilité**

Dépôt au 15 février de chaque année.

### Porteurs d'aides

### Liens :

- Plus d'informations : https://www.hauteloire.fr/Recherche-d-aides-departementales.html

## Contact

**- Elus du Département de la Haute-Loire :**
Cliquer ici pour accéder aux coordonnées des élus du Département

**- Service gestionnaire :**
Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires (DADT)

Direction Déléguée Collèges

Chrislaine Schoeps

Email : chrislaine.schoeps@hauteloire.fr

Téléphone : 04.43.07.11.80

**Voir le descriptif complet sur Aides-territoires :**

https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/ce81-soutenir-les-investissements-des-colleges-pri/

## Soutenir les ateliers artistiques et scientifiques dans les collèges

Aide aux collèges pour développer des ateliers artistique et scientifique auprès des jeunes.

**Public concerné :** Collèges public et privé

**Pièces à fournir :** dossier de demande + dépôt sous ADAGE

**Récurrence de l'aide :** Annuelle

### Bénéficiaires de l'aide

Établissements publics (écoles, bibliothèques…) / Services de l'État

### Types d'aide

**Subvention** (Aide plafonnée à 700€/atelier (5 ateliers maxi par collège) Aide 1er équipement plafonnée à 30%)

### Zone géographique couverte par l'aide

Haute-Loire (Département)

### Critères d'éligibilité

**État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif**

Usage / valorisation

**Types de dépenses / actions couvertes**

Dépenses de fonctionnement

**Autres critères d'éligibilité**

Agrément Rectorat

### Porteurs d'aides

### Liens :

- Plus d'informations : https://www.hauteloire.fr/Recherche-d-aides-departementales.html

### Contact


*L'ensemble des aides citées a été publié sur la plateforme Aides-territoires depuis laquelle ce fichier a été édité.*

**- Elus du Département de la Haute-Loire :**
Cliquer ici pour accéder aux coordonnées des élus du Département

**- Service gestionnaire :**
Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires (DADT)

Direction Déléguée Collèges

Séverine Rancon

Email : severine.rancon@hauteloire.fr

Téléphone : 04.71.07.43.69

**Voir le descriptif complet sur Aides-territoires :**

https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/cafd-soutenir-les-ateliers-artistiques-et-scientif/

## Soutenir les classes aménagées musique et danse dans les collèges

Aide pour les classes à horaires aménagés musique et danse.

**Public concerné :** Collèges public et privé

**Pièces à fournir :** dossier de demande + dépôt sous ADAGE

**Récurrence de l'aide :** Annuelle

### Bénéficiaires de l'aide

Établissements publics (écoles, bibliothèques…) / Services de l'État

### Types d'aide

**Subvention** (Aide plafonnée à 700€ / atelier, 5 ateliers maxi par collègeAide 1er équipement plafonnée à 30%)

### Zone géographique couverte par l'aide

Haute-Loire (Département)

### Critères d'éligibilité

**État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif**

Usage / valorisation

**Types de dépenses / actions couvertes**

Dépenses de fonctionnement

**Exemples de projets réalisables**

Aide pour les classes à horaires aménagés musique et danse dans les collèges.

**Autres critères d'éligibilité**

### Porteurs d'aides


*L'ensemble des aides citées a été publié sur la plateforme Aides-territoires depuis laquelle ce fichier a été édité.*

Agrément Rectorat

## Calendrier

- **Récurrence:** Permanente

## Liens :

- Plus d'informations : https://www.hauteloire.fr/Recherche-d-aides-departementales.html

## Contact

**- Elus du Département de la Haute-Loire :**
Cliquer ici pour accéder aux coordonnées des élus du Département

**- Service gestionnaire :**
Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires (DADT)

Direction Déléguée Collèges

Séverine Rancon

Email : severine.rancon@hauteloire.fr

Téléphone : 04/71/07/43/69

**Voir le descriptif complet sur Aides-territoires :**

https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/6f90-soutenir-les-classes-amenagees-musique-et-dan/

Découverte et travail sur le cinéma

**Public concerné :** Collèges public et privé

**Pièces à fournir :** Devis

**Récurrence de l'aide :** Annuelle

## Bénéficiaires de l'aide

Établissements publics (écoles, bibliothèques…) / Services de l'État

## Types d'aide

**Subvention** (Paiement sur facture des cinémas et transporteurs)

## Zone géographique couverte par l'aide

Haute-Loire (Département)

## Critères d'éligibilité

**État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif**

Usage / valorisation

**Types de dépenses / actions couvertes**

Dépenses de fonctionnement

**Exemples de projets réalisables**

Aide pour les projets autour du cinéma dans les collèges.

**Autres critères d'éligibilité**

Dispositif national avec une projection de film / trimestre.

## Porteurs d'aides

## Calendrier

- **Récurrence:** Permanente

## Liens :

- Plus d'informations : https://www.hauteloire.fr/Recherche-d-aides-departementales.html

## Contact

**- Elus du Département de la Haute-Loire :**
Cliquer ici pour accéder aux coordonnées des élus du Département

**- Service gestionnaire :**
Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires (DADT)

Direction Déléguée Collèges

Séverine Rancon

Email : severine.rancon@hauteloire.fr

Téléphone : 04.71.07.43.69

**Voir le descriptif complet sur Aides-territoires :**

https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/e610-soutenir-le-projet-cinema-au-college/


*L'ensemble des aides citées a été publié sur la plateforme Aides-territoires depuis laquelle ce fichier a été édité.*

## Soutenir les projets autour du théâtre dans les collèges

Découverte des techniques théâtrale aux jeunes collégiens par des professionnels

**Public concerné :** Collèges publics et privés

**Pièces à fournir :** dossier de demande de subvention

**Récurrence de l'aide :** Annuelle

### Bénéficiaires de l'aide

Associations

### Types d'aide

**Subvention** (4000 € de subvention à la compagnie de l'Alauda qui organise cette manifestation)

### Zone géographique couverte par l'aide

Haute-Loire (Département)

### Critères d'éligibilité

**État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif**

Usage / valorisation

**Types de dépenses / actions couvertes**

Dépenses de fonctionnement

**Exemples de projets réalisables**

Aide pour les projets autour du théâtre dans les collèges.

**Autres critères d'éligibilité**

Collège avec atelier théâtre agréé par le Rectorat.

### Calendrier

- **Récurrence:** Permanente

### Liens :


*L'ensemble des aides citées a été publié sur la plateforme Aides-territoires depuis laquelle ce fichier a été édité.*

- Plus d’informations : https://www.hauteloire.fr/Recherche-d-aides-departementales.html

**Contact**

**- Elus du Département de la Haute-Loire :**
Cliquer ici pour accéder aux coordonnées des élus du Département

**- Service gestionnaire :**
Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires (DADT)

Direction Déléguée Collèges

Séverine Rancon

Email : severine.rancon@hauteloire.fr

Téléphone : 04.71.07.43.69

**Voir le descriptif complet sur Aides-territoires :**

https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/d23b-soutenir-le-projet-theatre-au-college/

## Soutenir les collèges bénéficiant d'une section sportive

Aides aux collèges bénéficiant d'une section sportive pour financer les frais d'éducateurs sportifs extérieurs, le matériel et le transport.

**Public concerné :** Collèges public et privé

**Pièces à fournir :** Dossier de demande de subvention (budget réalisé de l'année précédente + budget prévisionnel de l'année en cours + attestation du partenariat existant entre la section et le club du jeune)

**Récurrence de l'aide :** Annuelle

### Bénéficiaires de l'aide

Établissements publics (écoles, bibliothèques…) / Services de l'État

### Types d'aide

**Subvention** ( min : 0 % - max : 50% Jusqu'à 50% d'une dépense subventionnable plafonné à 1000€)

### Zone géographique couverte par l'aide

Haute-Loire (Département)

### Critères d'éligibilité

**État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif**

Usage / valorisation

**Types de dépenses / actions couvertes**

Dépenses de fonctionnement

**Exemples de projets réalisables**

Aides aux collèges bénéficiant d'une section sportive pour financer les frais d'éducateurs sportifs extérieurs, le matériel et le transport.

**Autres critères d'éligibilité**

Agrément Rectorat

## Porteurs d'aides

- Conseil départemental de la Haute-Loire

## Calendrier

- **Récurrence:** Permanente

## Liens :

- Plus d'informations : https://www.hauteloire.fr/Recherche-d-aides-departementales.html

## Contact

**- Elus du Département de la Haute-Loire :**
Cliquer ici pour accéder aux coordonnées des élus du Département

**- Service gestionnaire :**
Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires (DADT)

Direction Déléguée Collèges

Séverine Rancon

Email : severine.rancon@hauteloire.fr

Téléphone : 04.71.07.43.69

**Voir le descriptif complet sur Aides-territoires :**

https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/28fb-soutenir-les-sections-sportives-au-college/

## Soutenir les collèges qui développent des activités sportives

Aide pour développer les activités sportives les mercredis après-midi, soutien aux jeunes participant aux championnat de France, challenge des anneaux.

**Public concerné :** Collèges public et privé

**Pièces à fournir :** Dossier de demande de subvention

**Récurrence de l'aide :** Annuelle

### Bénéficiaires de l'aide

Établissements publics (écoles, bibliothèques…) / Services de l'État

### Types d'aide

**Subvention** (Jusqu'à 10 000€ pour le fonctionnement, 6 500€ pour les championnats de France)

### Zone géographique couverte par l'aide

Haute-Loire (Département)

### Critères d'éligibilité

**État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif**

Usage / valorisation

**Types de dépenses / actions couvertes**

Dépenses de fonctionnement

**Exemples de projets réalisables**

Aides aux collèges pour développer les activités sportives les mercredis après-midi, soutien aux jeunes participant aux championnat de France, challenge des anneaux.

**Autres critères d'éligibilité**

Dépôt de dossier à l'automne.


*L'ensemble des aides citées a été publié sur la plateforme Aides-territoires depuis laquelle ce fichier a été édité.*

## Porteurs d'aides

- Conseil départemental de la Haute-Loire

## Calendrier

- **Récurrence:** Permanente

## Liens :

- Plus d'informations : https://www.hauteloire.fr/Recherche-d-aides-departementales.html

## Contact

**- Elus du Département de la Haute-Loire :**
Cliquer ici pour accéder aux coordonnées des élus du Département

**- Service gestionnaire :**
Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires (DADT)

Direction Déléguée Collèges

Séverine Rancon

Email : severine.rancon@hauteloire.fr

Téléphone : 04.71.07.43.69

**Voir le descriptif complet sur Aides-territoires :**

https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/3d26-favoriser-les-activites-sportives-au-college/

## Soutenir l'action "Manger local et bio en Haute-Loire" dans les collèges - Aide aux repas

Aide aux repas pour semaine "manger local et bio", ouvert aux collèges participants, 20cts/repas

**Public concerné :** Collèges publics

**Pièces à fournir :** tableau descriptif, copie menus de la semaine, copie factures de produits locaux

**Récurrence de l'aide :** Sur demande

### Bénéficiaires de l'aide

Établissements publics (écoles, bibliothèques…) / Services de l'État

### Types d'aide

**Subvention** ( min : 0 % - max : 50% 20cts/repas local pendant la SMLB)

### Zone géographique couverte par l'aide

Haute-Loire (Département)

### Critères d'éligibilité

**État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif**

Usage / valorisation

**Types de dépenses / actions couvertes**

Dépenses de fonctionnement

**Exemples de projets réalisables**

Repas locaux dans les collèges participants à la Semaine Manger Local et Bio

**Autres critères d'éligibilité**

2 produits locaux ou bio-locaux chaque jour dans les menus de la SMLB

### Porteurs d'aides


*L'ensemble des aides citées a été publié sur la plateforme Aides-territoires depuis laquelle ce fichier a été édité.*

- Conseil départemental de la Haute-Loire

**Calendrier**

- **Récurrence:** Permanente

**Liens :**

- Plus d'informations : https://www.hauteloire.fr/Manger-local-et-bio-au-college.html

**Contact**

**- Elus du Département de la Haute-Loire :**
Cliquer ici pour accéder aux coordonnées des élus du Département

**- Service gestionnaire :**
Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires (DADT)

Direction Déléguée Collège

Marine Meunier

Email : marine.meunier@hauteloire.fr

Téléphone : 04.43.07.11.81

**Voir le descriptif complet sur Aides-territoires :**

https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/7d74-soutenir-laction-manger-local-et-bio-en-haute/

## Soutenir l'action "Manger local et bio en Haute-Loire" dans les collèges - Aide à l'achat de matériel

Aide à l'achat de matériel pour la mise en place d'actions pédagogiques autour de l'alimentation durable.

**Public concerné :** Collèges publics

**Pièces à fournir :** Devis

**Récurrence de l'aide :** Sur demande

### Bénéficiaires de l'aide

Établissements publics (écoles, bibliothèques…) / Services de l'État

### Types d'aide

**Subvention** ( min : 0 % - max : 100% 100% du HT dans la limite de 1000€/an)

### Zone géographique couverte par l'aide

Haute-Loire (Département)

### Critères d'éligibilité

**État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif**

Mise en œuvre / réalisation

**Types de dépenses / actions couvertes**

Dépenses de fonctionnement

**Exemples de projets réalisables**

Achats d'outils et d'un bac de rangement, d'un extracteur de miel.

**Autres critères d'éligibilité**

- Etre labellisé MLBC niveau 3
- Fournir 3 devis

### Porteurs d'aides


*L'ensemble des aides citées a été publié sur la plateforme Aides-territoires depuis laquelle ce fichier a été édité.*

- Conseil départemental de la Haute-Loire

**Calendrier**

- **Récurrence:** Permanente

**Liens :**

- Plus d'informations : https://www.hauteloire.fr/Recherche-d-aides-departementales.html

**Contact**

**- Elus du Département de la Haute-Loire :**
Cliquer ici pour accéder aux coordonnées des élus du Département

**- Service gestionnaire :**
Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires (DADT)

Direction Déléguée Collèges

Marine Meunier

Email : marine.meunier@hauteloire.fr

Téléphone : 04.43.07.11.81

**Voir le descriptif complet sur Aides-territoires :**

https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/2776-soutenir-laction-manger-local-et-bio-en-haute/

## Préserver et gérer les Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Dépenses éligibles :

- Investissement : Matériels, études, travaux de restauration écologique
- Fonctionnement : Salaires, déplacements, communication.

Subventions aux associations aux établissements publics et aux collectivités (Fonctionnement)

**Publics concernés :** communes ou groupement de communes, autres personnes publiques (chambre d'agriculture, CBNMC, PNR, ONF, ...), Associations agrées pour l'environnement

### Bénéficiaires de l'aide

Communes, Intercommunalités / Pays, Associations

### Types d'aide

**Subvention** (Participation plafonnée à 30% ou 40% selon la nature des dépenses)

### Zone géographique couverte par l'aide

Haute-Loire (Département)

### Critères d'éligibilité

**État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif**

Mise en œuvre / réalisation

**Types de dépenses / actions couvertes**

Dépenses de fonctionnement, Dépenses d'investissement

### Porteurs d'aides

- Conseil départemental de la Haute-Loire

### Calendrier


*L'ensemble des aides citées a été publié sur la plateforme Aides-territoires depuis laquelle ce fichier a été édité.*

**Liens :**

- Plus d'informations : https://www.hauteloire.fr/Recherche-d-aides-departementales.html

**Contact**

**- Elus du Département de la Haute-Loire :**
Cliquer ici pour accéder aux coordonnées des élus du Département

**- Service gestionnaire :**
Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires (DADT)

DD Direction Déléguée Développement Durable et Sports (3DS)

Jacques Grimaud

Email : jacques.grimaud@hauteloire.fr

Téléphone : 04.71.07.43.56

**Voir le descriptif complet sur Aides-territoires :**

https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/11cf-preserver-et-gerer-les-espaces-naturels-sensi/

## Répartir entre les communes (moins de 10 000 habitants) les recettes des amendes de police

**Objectifs**

Les sommes allouées en application des articles R. 2334-10 et R. 2334-11 du Code Général des Collectivités Territoriales sont utilisées au financement des opérations suivantes :

**Pour les transports en commun :**

- Aménagements et équipements améliorant la sécurité des usagers, l'accueil du public, l'accès aux réseaux, les liaisons entre réseaux et avec les autres modes de transport ;
- Aménagements de voirie/route, équipements destinés à une meilleure exploitation des réseaux ;
- Equipements assurant l'information des usagers, l'évaluation du trafic et le contrôle des titres de transport.

**Pour la circulation routière :**

- Etude et mise en œuvre de plans de circulation ;
- Création de parcs de stationnement ;
- Installation et développement de signaux lumineux et de la signalisation horizontale ;
- Aménagement de carrefours ;
- Différenciation du trafic ;
- Travaux commandés par les exigences de la sécurité routière ;
- Etudes et mise en œuvre d'expérimentations de zones d'actions prioritaires pour l'air prévues à l'article L. 228-3 du code de l'environnement.

**Bénéficiaires**

- Communes de moins de 10 000 habitants
- EPCI de moins de 10 000 habitants ayant une triple compétence en matière de voirie communale, transports en communs et parcs de stationnement

**Pièces à fournir**

- Une délibération du Conseil Municipal récente validée par la Préfecture, approuvant le projet, validant le plan de financement, autorisant le(la) maire à solliciter une subvention ;
- Une notice explicative et détaillée des travaux projetés,
- Un plan de situation clair ;
- Un devis détaillé du projet.

**Bénéficiaires de l'aide**

Communes, Intercommunalités / Pays

## Types d'aide

**Subvention** ( min : 30 % - max : 50% Potentiel financier de la commune SUPERIEUR à 180.000 € soit 30% d'une dépense subventionnable plafonnée à 40.000€ HT Potentiel financier de la commune INFERIEUR à 180.00 € soit 50% d'une dépense subventionnable plafonnée à 40.000€ HT)

## Zone géographique couverte par l'aide

Haute-Loire (Département)

## Critères d'éligibilité

**État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif**

Réflexion / conception

**Types de dépenses / actions couvertes**

Dépenses d'investissement

**Exemples de projets réalisables**

- Aménagement de places de stationnement
- Aménagement de traversée de bourg
- Acquisition et installation de radar pédagogique
- Réfection de murs de soutènement

**Autres critères d'éligibilité**

- Communes de moins de 10 000 habitants
- EPCI de moins de 10.000 habitants ayant une triple compétence en matière de voirie communale, transports en commun et parcs de stationnement
- Seuil minimum de la subvention est fixée à 3.000 €
- La commune doit être Maître d'Ouvrage de ses travaux

## Porteurs d'aides

- Conseil départemental de la Haute-Loire

## Calendrier

- **Récurrence:** Permanente

**Liens :**

- Plus d'informations : http://docs-aides.hauteloire.fr/amendes_de_police/rglt_amendes_police.pdf
- Candidater à l'aide : http://docs-aides.hauteloire.fr/amendes_de_police/form_demande_amendes_police.pdf

**Contact**

**- Elus du Département de la Haute-Loire :**
Cliquer ici pour accéder aux coordonnées des élus du Département

**- Service gestionnaire :**
Direction des Services Techniques (DIST)

Service Administration

Coordination Interne

Françoise MARTIN

Téléphone : 04.71.07.42.46

Email : dist.sa-secretariat@hauteloire.fr

**Voir le descriptif complet sur Aides-territoires :**

https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/cdab-repartir-entre-les-communes-de-moins-de-10-00/

## Aider les associations de prévention routière

Soutenir les actions d'information, de sensibilisation et de prévention des jeunes aux dangers de la route et voirie.

### Bénéficiaires de l'aide

Associations

### Types d'aide

**Subvention**

### Zone géographique couverte par l'aide

Haute-Loire (Département)

### Critères d'éligibilité

**État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif**

Usage / valorisation

**Types de dépenses / actions couvertes**

Dépenses de fonctionnement

**Exemples de projets réalisables**

- Témoignages d'adhérents victimes d'accidents
- Intervention dans les établissements scolaires

**Autres critères d'éligibilité**

Contrat d'engagement républicain.

### Porteurs d'aides

- Conseil départemental de la Haute-Loire

### Calendrier


*L'ensemble des aides citées a été publié sur la plateforme Aides-territoires depuis laquelle ce fichier a été édité.*

- **Récurrence:** Permanente

**Liens :**

- Plus d'informations : https://www.hauteloire.fr/Formulaire-de-demande-de.html

**Contact**

**- Elus du Département de la Haute-Loire :**
Cliquer ici pour accéder aux coordonnées des élus du Département

**- Service gestionnaire :**
Direction des Services Techniques

Service Administration

Coordination Interne

Françoise MARTIN

Téléphone : 04.71.07.42.46 mail :

dist.sa-secretariat@hauteloire.fr

**Voir le descriptif complet sur Aides-territoires :**

https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/35af-aider-les-associations-de-prevention-routiere/

## Déployer le réseau WIFI 43

Le Département finance un kit Wifi 43 comprenant l'activation et le matériel nécessaires au fonctionnement des bornes, soit un coût de 250€ HT pour le kit de 2 bornes (ces frais sont à votre charge pour toute borne supplémentaire). Cette prise en charge ne comprend pas la pose des bornes.

L'abonnement à ce dispositif, à la charge de la collectivité ou de l'établissement bénéficiaire, sera de 288€ HT / an (il ne comprend pas l'abonnement ADSL/Fibre/...) pour les 2 bornes. Pour toute borne supplémentaire, le bénéficiaire devra s'acquitter d'un abonnement supplémentaire de 144€ HT/an auprès du fournisseur (la société YZIACT).

Le kit Wifi 43 comprend 2 portails :

- portail captif pour l'authentification des usagers
- un portail d'administration à destination de la structure publique pour gérer les bornes (exemple : limiter les accès pendant les heures d'ouverture de la mairie,...)

- Public concerné : tout public
- Pièces à fournir : Délibération de la structure publique
- Récurrence de l'aide : permanente jusqu'à fin 2024

### Bénéficiaires de l’aide

Communes, Intercommunalités / Pays, Établissements publics (écoles, bibliothèques…) / Services de l'État

### Types d’aide

**Subvention** (Financement des frais d'accès au service WIFI43 soit 250€ HT pour 2 bornes maxi par structure publique)
**Ingénierie technique**

### Zone géographique couverte par l’aide

Haute-Loire (Département)

### Critères d’éligibilité

**État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif**

Mise en œuvre / réalisation

**Types de dépenses / actions couvertes**

Dépenses d'investissement

**Exemples de projets réalisables**

Plus de 95 structures publiques équipées

**Autres critères d'éligibilité**

- Les pré-requis pour bénéficier du kit Wifi 43 :
  - Etre une structure publique
  - Disposer d'une ligne et d'un abonnement internet ADSL ou autre (Fibre, Wifimax, Satellite, 4G fixe)
  - Emettre une délibération de votre assemblée délibérante (un modèle peut vous être fourni)
- Il est recommandé d'avoir un débit supérieur à 2mb/s pour pouvoir utiliser les bornes dans de bonnes conditions.

  NB : Vous pouvez tester votre débit sur le site suivant, par exemple : http://www.degrouptest.com/test-debit.php
  Vous pouvez également, si besoin, tester l'éligibilité de votre ligne pour passer sur du Très Haut Débit :
  http://www.auvergnetreshautdebit.fr/reseau-et-couverture/eligibilite-de-votre-ligne/

## Porteurs d'aides

- Conseil départemental de la Haute-Loire

## Calendrier

- **Récurrence:** Permanente

## Liens :

- Plus d'informations : https://www.hauteloire.fr/Recherche-d-aides-departementales.html

## Contact

**- Elus du Département de la Haute-Loire :**
Cliquer ici pour accéder aux coordonnées des élus du Département

**Service gestionnaire :**

Direction du Numérique (DNUM)

Email : dnum@hauteloire.fr

**Voir le descriptif complet sur Aides-territoires :**

https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/b800-beneficier-du-reseau-wifi-43/

## Soutenir les projets dans le domaine du tourisme - Fonds d'Intervention Touristique (FIT 43)

C'est un dispositif financier, qui permet de répondre aux objectifs du Schéma touristique de développement Touristique (Haute-Loire) et qui propose de concourir à la réalisation de projets touristiques publics sur le territoire.

Ce dispositif est destiné aux porteurs publics.

Le dispositif est valable jusqu'au 31 décembre 2027.

### Bénéficiaires de l'aide

Communes, Intercommunalités / Pays

### Types d'aide

**Subvention** ( max : 20% des dépenses éligibles, maximum 100.000€ de subvention / Bonus eco possible : 30% de la dépense éligible, maximum 150.000€ de subvention )

### Zone géographique couverte par l'aide

Haute-Loire (Département)

### Critères d'éligibilité

**État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif**

Réflexion / conception

**Types de dépenses / actions couvertes**

Dépenses d'investissement

**Exemples de projets réalisables**

Numérisation 3D d'un château

- Valorisation éco-touristique d'une zone Humide
- Mise en valeur d'un Arboretum
- Mise en valeur de site touristique
- Création de point accueil vélo (Recharge électrique pour vélo, mallette de répartition)
- Développement de vélorail

- Création/Rénovation d'un gîte communal

**Autres critères d'éligibilité**

Seules les dépenses d'investissement sont éligibles.

**Projet éligibles :** Les projets soutenus devront contribuer à l'atteinte des objectifs du Schéma Départemental de Développement Touristique (SDDT) **Règles spécifiques :**

1. **Hébergements publics**

*Hôtellerie de plein air*

- La capacité d'accueil minimale, mobil-home exclus, après investissement doit être au minimum de 50 emplacements (emplacements nus et locatifs).
- Classement 3 étoiles minimum (classement national – Atout France) avant ou après l'investissement
- Il est privilégié que la gestion soit confiée à une personne morale privée. Toutefois, l'exploitation en régie directe est acceptée à titre exceptionnel, sous réserve de la démonstration de la pertinence de ce mode de gestion.

*Hôtel et Hôtel restaurant*

- Démonstration par une étude indépendante d'une carence de l'offre sur le territoire
- Gestion confiée à une personne morale privée.
- Classement 2 étoiles minimum (classement national – Atout France) avant ou après l'investissement
- Sont exclus : Les établissements de chaînes hôtelières intégrées, liés par convention, mandat de gestion ou toutes formes de participations au capital.

*Villages vacances et centres de vacances*

- Classement 4 Etoiles minimum

*Gites d'étapes /Gites de groupes*

- Sont retenus uniquement les travaux de rénovation / amélioration / extension
- Capacité minimum 16 personnes, soit classement Etablissement Recevant du Public
- L'établissement doit disposer d'une seule cuisine et d'un seul espace de restauration commun.
- Condition d'ouverture de 6 mois minimum

Pour les gîtes d'étape situés à moins de 5 kilomètres (critère pour obtenir le label Accueil Vélo) d'un circuit d'itinérance :

- la capacité d'accueil est ramenée à 12 personnes minimum, répartie en dortoir ou au minimum 6 chambres.
- Obligation de proposer aussi l'accueil à la nuitée
- Obligation de s'inscrire dans les démarches de valorisation de l'itinéraire près duquel ils sont situés.

**Dans le cadre des Hébergement publics, sont exclus :**

- Les meublés de tourisme :
- Les chambres d'hôtes.
- Les constructions ex-nihilo.
- Les aires de camping-cars isolées.

2. **Les activités de pleine nature**

- Obtention du label Respirando obligatoire

Pour mémoire : Le label Respirando s'inscrit dans une double démarche d'assurer aux clients une prestation de qualité et de contribuer à créer une dynamique de mise en réseau des acteurs touristiques pour optimiser l'offre touristique proposée aux touristes.

## Porteurs d'aides

- Conseil départemental de la Haute-Loire

## Calendrier

- **Récurrence:** Ponctuelle
- **Clôture:** 31 décembre 2027

## Liens :

- Plus d'informations : https://www.hauteloire.fr/Le-Fonds-d-Intervention.html

## Contact

**- Elus du Département de la Haute-Loire :**
Cliquer ici pour accéder aux coordonnées des élus du Département

**- Service gestionnaire :**

- anne.arnaud@hauteloire.fr
- dvincent@myhauteloire.fr

**Voir le descriptif complet sur Aides-territoires :**

https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/fce2-soutenir-les-projets-dans-le-domaine-du-touri/

## Soutenir l'investissement des communes - CAP43 Communes

**Public concerné :** Communes

**Pièces à fournir :** Fiche projet, délibération, devis

**Récurrence de l'aide :** AAP Biannuels

### Bénéficiaires de l'aide

Communes

### Types d'aide

**Subvention** (Aide calculée selon la taille de la population municipale, sur la base de 5 tranches)

### Zone géographique couverte par l'aide

Haute-Loire (Département)

### Critères d'éligibilité

**État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif**

Mise en œuvre / réalisation

**Types de dépenses / actions couvertes**

Dépenses d'investissement

**Exemples de projets réalisables**

Aménagements de bourgs, bâtiments communaux, voiries, routes, équipements scolaires, d'accueil de la petite enfance, enfance jeunesse, culturels de loisirs, sportifs de service aux habitants, acquisition de matériels, l'adressage...

### Porteurs d'aides

- Conseil départemental de la Haute-Loire

### Calendrier


*L'ensemble des aides citées a été publié sur la plateforme Aides-territoires depuis laquelle ce fichier a été édité.*

**Liens :**

- Plus d'informations : https://www.hauteloire.fr/Recherche-d-aides-departementales.html

**Contact**

**- Elus du Département de la Haute-Loire :**
Cliquer ici pour accéder aux coordonnées des élus du Département

**- Service gestionnaire :**
Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires (DADT)

Direction Déléguée coopération

Adrien Garcia

Email : adrien.garcia@hauteloire.fr

Téléphone : 04.71.07.43.86

**Voir le descriptif complet sur Aides-territoires :**

https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/d15c-soutenir-linvestissement-des-communes/

## Soutenir l'investissement des EPCI - CAP43 Interco

Acquisition (foncier et bâtiments), création et réhabilitation d'équipements visant à améliorer le cadre de vie ou renforcer les services à la population (hors projets touristiques), concourant à l'attractivité du territoire.

**Public concerné :** EPCI

**Pièces à fournir :** Fiche projet, délibération, devis

**Récurrence de l'aide :** en continue

_1

### Bénéficiaires de l'aide

Intercommunalités / Pays

### Types d'aide

**Subvention** (Taux maximum 50%)

### Zone géographique couverte par l'aide

Haute-Loire (Département)

### Critères d'éligibilité

**État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif**

Mise en œuvre / réalisation

**Types de dépenses / actions couvertes**

Dépenses d'investissement

### Porteurs d'aides

- Conseil départemental de la Haute-Loire

### Calendrier

### Liens :

- Plus d'informations : https://www.hauteloire.fr/Recherche-d-aides-departementales.html

**Contact**

**- Elus du Département de la Haute-Loire :**

Cliquer ici pour accéder aux coordonnées des élus du Département

**- Service gestionnaire :**

Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires (DADT)

Direction Déléguée Coopération

Adrien Garcia

Email : adrien.garcia@hauteloire.fr

Téléphone : 04.71.07.43.86

**Voir le descriptif complet sur Aides-territoires :**

https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/2191-soutenir-linvestissement-des-epci/

## Bénéficier de l'aide sociale à domicile des personnes âgées : aide-ménagère

L'aide-ménagère est destinée à toute personne privée de ressources suffisantes et qui a besoin d'une aide matérielle de nature à permettre son maintien à domicile. Elle est accordée sous forme de services ménagers. L'aide à apporter est appréciée en fonction des besoins de la personne et après une visite sur place effectuée par un travailleur social.

**Public concerné :** Toute personne résidant en France et ayant son domicile de secours en Haute-Loire, de nationalité française ou ressortissante de la Communauté Européenne (C.E.) ou étrangère hors C.E, titulaire d'un titre de séjour en cours de validité.

**Conditions d'âge :**

- Toute personne d'au moins 60 ans bénéficiant d'une retraite pour inaptitude.
- Toute personne âgée d'au moins 65 ans.

**Pièces à fournir :**

- La photocopie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité ou d'un passeport ou d'un extrait d'acte de naissance ; ou s'il s'agit d'un demandeur de nationalité étrangère, la photocopie de la carte de résidence ou titre de séjour.
- Un relevé d'identité bancaire ou postal,
- La photocopie du dernier avis d'imposition ou de non-imposition sur le revenu et les avis d'imposition relatifs à la taxe foncière sur les propriétés bâties et à la taxe foncière sur les propriétés non bâties.
- Les justificatifs des ressources perçues : pensions et retraites, prestations de la Caisse d'Allocations Familiales du bénéficiaire ou du cohabitant.

### Bénéficiaires de l’aide

Particuliers

### Types d’aide

**Autre aide financière**

### Zone géographique couverte par l’aide

Haute-Loire (Département)

## Critères d'éligibilité

**État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif**

Mise en œuvre / réalisation

**Types de dépenses / actions couvertes**

Dépenses de fonctionnement

## Porteurs d'aides

- Conseil départemental de la Haute-Loire

## Calendrier

- **Récurrence:** Permanente

## Liens :

- Plus d'informations : https://www.hauteloire.fr/Le-reglement-departemental-d-aides.html
- Candidater à l'aide : https://www.hauteloire.fr/sites/cg43/IMG/pdf/aide-menagere-dossier-fev-2020.pdf

## Contact

**- Elus du Département de la Haute-Loire :**
Cliquer ici pour accéder aux coordonnées des élus du Département

**- Service gestionnaire :**
Direction de la vie sociale (DIVIS)/Maison De l'Autonomie (MDA)

Téléphone : 04.71.07.42.65

**Voir le descriptif complet sur Aides-territoires :**

https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/3512-beneficier-de-laide-sociale-a-domicile-des-pe/

## Bénéficier de l'aide sociale à l'hébergement en faveur des personnes âgées

L'aide sociale à l'hébergement revêt un caractère subsidiaire par rapport à l'APA, l'allocation logement ou d'autres aides. Cette aide prévoit la prise en charge des frais d'hébergement en établissement des personnes âgées ne disposant pas de ressources suffisantes pour s'en acquitter.

**Public concerné :** Toute personne résidant en France et ayant son domicile de secours en Haute-Loire, de nationalité française ou ressortissante de la Communauté Européenne (C.E.) ou étrangère hors C.E, titulaire d'un titre de séjour en cours de validité.

**Conditions d'âge :**

- Toute personne d'au moins 60 ans bénéficiant d'une retraite pour inaptitude.
- Toute personne âgée d'au moins 65 ans.

**Dossier de demande à retirer auprès de la mairie ou du centre communal d'action sociale (CCAS) de la commune où la personne âgée réside Pièces à fournir :**

- La photocopie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité ou d'un passeport ou d'un extrait d'acte de naissance ; ou s'il s'agit d'un demandeur de nationalité étrangère, la photocopie de la carte de résidence ou titre de séjour.
- Un relevé d'identité bancaire ou postal,
- La photocopie du dernier avis d'imposition ou de non-imposition sur le revenu et les avis d'imposition relatifs à la taxe foncière sur les propriétés bâties et à la taxe foncière sur les propriétés non bâties.
- Les justificatifs des ressources perçues : pensions et retraites, prestations de la Caisse d'Allocations Familiales du bénéficiaire ou du cohabitant.

### Bénéficiaires de l'aide

Particuliers

### Types d'aide

**Autre aide financière**

### Zone géographique couverte par l'aide

Haute-Loire (Département)


*L'ensemble des aides citées a été publié sur la plateforme Aides-territoires depuis laquelle ce fichier a été édité.*

## Critères d'éligibilité

**État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif**

Mise en œuvre / réalisation

**Types de dépenses / actions couvertes**

Dépenses de fonctionnement

## Porteurs d'aides

- Conseil départemental de la Haute-Loire

## Calendrier

- **Récurrence:** Permanente

## Liens :

- Plus d'informations : https://www.hauteloire.fr/Le-reglement-departemental-d-aides.html

## Contact

**- Elus du Département de la Haute-Loire :**

Cliquer ici pour accéder aux coordonnées des élus du Département

**- Service gestionnaire :**
Direction de la vie sociale (DIVIS)/Maison De l'Autonomie (MDA)

Téléphone : 04.71.07.42.65

**Voir le descriptif complet sur Aides-territoires :**

https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/9d1c-beneficier-de-laide-sociale-a-lhebergement-en/

## Bénéficier de l’Allocation Personnalisée d’Autonomie à domicile

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile est destinée aux personnes âgées qui, outre les soins qu'elles sont susceptibles de recevoir, ont besoin d'une aide pour l'accomplissement des actes essentiels de la vie ou dont l'état nécessite une surveillance régulière. Cette allocation est destinée au maintien à domicile des personnes âgées.

centre

**Public concerné :** Toute personne :

- Âgée d'au moins 60 ans
- Être en perte d'autonomie, c'est-à-dire avoir un degré de perte d'autonomie évalué comme relevant du GIR 1, 2, 3 ou 4 par une équipe de professionnels du conseil départemental.
- Résidant en France et ayant son domicile de secours ou ayant fait élection de domicile dans la Haute-Loire.
- De nationalité française ou ressortissante de la C.E. ou étrangère hors C.E. titulaire d'un titre de séjour en cours de validité.

**Pièces à fournir :**

- Photocopie du livret de famille, de votre carte d'identité, de votre passeport ou d'un extrait d'acte de naissance ou photocopie de votre carte de résident ou du titre de séjour (si vous êtes étranger non européen)
- Photocopie de votre dernier avis d'imposition ou de non-imposition sur le revenu
- Photocopie de votre dernier avis d'imposition de taxe foncière (dans certains cas)
- Relevé annuel d'assurance-vie
- Relevé d'identité bancaire (RIB)

### Bénéficiaires de l’aide

Particuliers

### Types d’aide

**Autre aide financière**

### Zone géographique couverte par l’aide

Haute-Loire (Département)

### Critères d’éligibilité

**État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif**

Mise en œuvre / réalisation

**Types de dépenses / actions couvertes**

Dépenses de fonctionnement

## Porteurs d'aides

- Conseil départemental de la Haute-Loire

## Calendrier

- **Récurrence:** Permanente

## Liens :

- Plus d'informations : https://www.hauteloire.fr/Le-reglement-departemental-d-aides.html
- Candidater à l'aide : https://www.hauteloire.fr/Dossier-d-Allocation-Personnalisee.html

## Contact

**- Elus du Département de la Haute-Loire :**
Cliquer ici pour accéder aux coordonnées des élus du Département

**- Service gestionnaire :**
Direction de la vie sociale (DIVIS)/Maison De l'Autonomie (MDA)

Téléphone : 04.71.07.42.65

**Voir le descriptif complet sur Aides-territoires :**

https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/c820-beneficier-de-lallocation-personnalisee-dauto/

## Bénéficier de l’Allocation Personnalisée d'Autonomie en établissement

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie est une prestation en nature destinée à répondre aux besoins des personnes âgées dépendantes résidant en structure d'hébergement. Elle est destinée à aider son bénéficiaire à s'acquitter du tarif dépendance de l'établissement appliqué à son degré de perte d'autonomie. Une participation financière est laissée à la charge du bénéficiaire (GIR 5/6). Pour un bénéficiaire de l'APA à domicile qui envisage d'aller vivre en EHPAD, le montant d'APA qui lui sera attribué ne sera pas le même à domicile qu'en établissement.

**Public concerné :** Toute personne :

- Âgée d'au moins 60 ans
- Résidant en France et ayant son domicile de secours ou ayant fait élection de domicile dans la Haute-Loire.
- De nationalité française ou ressortissante de la C.E. ou étrangère hors C.E. titulaire d'un titre de séjour en cours de validité.

**Pièces à fournir :**

- Photocopie du livret de famille, de votre carte d'identité, de votre passeport ou d'un extrait d'acte de naissance ou photocopie de votre carte de résident ou du titre de séjour (si vous êtes étranger non européen)
- Photocopie de votre dernier avis d'imposition ou de non-imposition sur le revenu
- Photocopie de votre dernier avis d'imposition de taxe foncière (dans certains cas)
- Relevé annuel d'assurance-vie
- Relevé d'identité bancaire (RIB)

### Bénéficiaires de l’aide

Particuliers

### Types d’aide

**Autre aide financière**

### Zone géographique couverte par l’aide

Haute-Loire (Département)

### Critères d’éligibilité

**État d’avancement du projet pour bénéficier du dispositif**

Mise en œuvre / réalisation

**Types de dépenses / actions couvertes**

Dépenses de fonctionnement

## Porteurs d'aides

- Conseil départemental de la Haute-Loire

## Calendrier

- **Récurrence:** Permanente

## Liens :

- Plus d'informations : https://www.hauteloire.fr/Le-reglement-departemental-d-aides.html
- Candidater à l'aide : https://www.hauteloire.fr/Dossier-d-Allocation-Personnalisee.html

## Contact

**- Elus du Département de la Haute-Loire :**
Cliquer ici pour accéder aux coordonnées des élus du Département

**- Service gestionnaire :**

Direction de la vie sociale (DIVIS)/Maison De l'Autonomie (MDA)

Téléphone : 04.71.07.42.65

**Voir le descriptif complet sur Aides-territoires :**

https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/9070-beneficier-de-lallocation-personnalisee-dauto/

## Bénéficier de l’Allocation Personnalisée d’Autonomie à domicile - Proche aidant : répit et hospitalisation

Dans le cadre de l'APA à domicile, des aides supplémentaires ponctuelles peuvent être attribuées au titre du répit ou de l'hospitalisation de l'aidant. Les montants sont fixés chaque année réglementairement.

**Public concerné :**

- Être le proche d'une personne bénéficiaire de l'APA (allocation personnalisée autonomie).
- Est considéré comme proche aidant d'une personne âgée son conjoint, le partenaire avec qui elle a conclu un pacte civil de solidarité ou son concubin, un parent ou un allié, définis comme aidants familiaux, ou une personne résidant avec elle ou entretenant avec elle des liens étroits et stables, qui lui vient en aide, de manière régulière et fréquente, à titre non professionnel, pour accomplir tout ou partie des actes ou des activités de la vie quotidienne.

**Pièces à fournir :**

- Photocopie du livret de famille, de votre carte d'identité, de votre passeport ou d'un extrait d'acte de naissance ou photocopie de votre carte de résident ou du titre de séjour (si vous êtes étranger non européen)
- Photocopie de votre dernier avis d'imposition ou de non-imposition sur le revenu
- Photocopie de votre dernier avis d'imposition de taxe foncière (dans certains cas)
- Relevé annuel d'assurance-vie
- Relevé d'identité bancaire (RIB)

### Bénéficiaires de l’aide

Particuliers

### Types d’aide

**Autre aide financière**

### Zone géographique couverte par l’aide

Haute-Loire (Département)

### Critères d’éligibilité

**État d’avancement du projet pour bénéficier du dispositif**

Mise en œuvre / réalisation

**Types de dépenses / actions couvertes**

Dépenses de fonctionnement

**Porteurs d'aides**

- Conseil départemental de la Haute-Loire

**Calendrier**

- **Récurrence:** Permanente

**Liens :**

- Plus d'informations : https://www.hauteloire.fr/Le-reglement-departemental-d-aides.html

**Contact**

**- Elus du Département de la Haute-Loire :**

Cliquer ici pour accéder aux coordonnées des élus du Département

**- Service gestionnaire :**

Direction de la vie sociale (DIVIS)/Maison De l'Autonomie (MDA)

Téléphone : 04.71.07.42.65

**Voir le descriptif complet sur Aides-territoires :**

https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/ee47-beneficier-de-lallocation-personnalisee-dauto/

## Bénéficier de la Carte Mobilité Inclusion

La carte mobilité inclusion (CMI) a pour but de faciliter vos déplacements si vous êtes en perte d'autonomie. Il existe 3 CMI. La CMI stationnement permet de se garer gratuitement. La CMI priorité permet d'éviter les files d'attente ou d'avoir une place assise. La CMI invalidité vous concerne si vous avez une perte d'autonomie importante, elle offre les mêmes avantages que la CMI priorité avec en plus des réductions dans les transports et des avantages fiscaux notamment.Il est possible d'avoir jusqu'à 2 CMI.

**Public concerné :**

- Vous êtes atteint d'un handicap qui réduit de manière importante et durable votre capacité de déplacement ou devez être accompagné par par une personne dans tous vos déplacements,
- Vous êtes en groupe 1 ou 2 de la grille Aggir,
- Toute personne âgée bénéficiant de l'APA à domicile (APAD) ou faisant une première demande d'APAD peut effectuer une demande CMI au Département.

Par ailleurs, vous devez résider dans le département dans lequel vous faites la demande.

Vous devez être de nationalité française ou ressortissant de l'Espace économique européen (EEE) ou avoir un titre de séjour valide si vous êtes de nationalité étrangère.

**Pièces à fournir :**

- Photocopie du livret de famille, de votre carte d'identité, de votre passeport ou d'un extrait d'acte de naissance ou photocopie de votre carte de résident ou du titre de séjour (si vous êtes étranger non européen)
- Photocopie de votre dernier avis d'imposition ou de non-imposition sur le revenu
- Photocopie de votre dernier avis d'imposition de taxe foncière (dans certains cas)
- Relevé annuel d'assurance-vie
- Relevé d'identité bancaire (RIB)

### Bénéficiaires de l'aide

Particuliers

### Types d'aide

**Autre aide financière**

### Zone géographique couverte par l'aide

Haute-Loire (Département)

## Critères d'éligibilité

**État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif**

Mise en œuvre / réalisation

**Types de dépenses / actions couvertes**

Dépenses de fonctionnement

## Porteurs d'aides

- Conseil départemental de la Haute-Loire

## Calendrier

- **Récurrence:** Permanente

## Liens :

- Plus d'informations : https://www.hauteloire.fr/Le-reglement-departemental-d-aides.html
- Candidater à l'aide : https://www.action-sociale.org/documents/demande_mdph.pdf

## Contact

**- Elus du Département de la Haute-Loire :**
Cliquer ici pour accéder aux coordonnées des élus du Département

**- Service gestionnaire :**
Direction de la vie sociale (DIVIS)/Maison De l'Autonomie (MDA)

Téléphone : 04.71.07.42.65

**Voir le descriptif complet sur Aides-territoires :**

https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/a2bd-beneficier-de-la-carte-mobilite-inclusion/

## Bénéficier de l'aide sociale à domicile des personnes en situation de handicap : aide-ménagère

L'aide-ménagère est destinée à toute personne privée de ressources suffisantes et qui a besoin d'une aide matérielle de nature à permettre son maintien à domicile. Elle est accordée sous forme de services ménagers. L'aide à apporter est appréciée en fonction des besoins de la personne et après une visite sur place effectuée par un travailleur social.

**Public concerné :** Toute personne résidant en France et ayant son domicile de secours en Haute-Loire, de nationalité française ou ressortissante de la Communauté Européenne (C.E.) ou étrangère hors C.E, titulaire d'un titre de séjour en cours de validité.

**Conditions d'âge :**

- Toute personne en situation d'handicap âgée de 20 à 60 ans dont l'incapacité permanente est au moins égale ou supérieur à 80% ou qui, compte tenu de son handicap, est dans l'impossibilité de se procurer un emploi.

**Pièces à fournir :**

- La photocopie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité ou d'un passeport ou d'un extrait d'acte de naissance ; ou s'il s'agit d'un demandeur de nationalité étrangère, la photocopie de la carte de résidence ou titre de séjour.
- Un relevé d'identité bancaire ou postal,
- La photocopie du dernier avis d'imposition ou de non-imposition sur le revenu et les avis d'imposition relatifs à la taxe foncière sur les propriétés bâties et à la taxe foncière sur les propriétés non bâties.
- Les justificatifs des ressources perçues : pensions et retraites, prestations de la Caisse d'Allocations Familiales du bénéficiaire ou du cohabitant.

### Bénéficiaires de l'aide

Particuliers

### Types d'aide

**Autre aide financière**

### Zone géographique couverte par l'aide

Haute-Loire (Département)

### Critères d'éligibilité

**État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif**

Mise en œuvre / réalisation

**Types de dépenses / actions couvertes**

Dépenses de fonctionnement

## Porteurs d'aides

- Conseil départemental de la Haute-Loire

## Calendrier

- **Récurrence:** Permanente

## Liens :

- Plus d'informations : https://www.hauteloire.fr/Le-reglement-departemental-d-aides.html
- Candidater à l'aide : https://www.hauteloire.fr/sites/cg43/IMG/pdf/aide-menagere-dossier-fev-2020.pdf

## Contact

**- Elus du Département de la Haute-Loire :**
Cliquer ici pour accéder aux coordonnées des élus du Département

**- Service gestionnaire :**
Direction de la vie sociale (DIVIS)/Maison De l'Autonomie (MDA)

Téléphone : 04.71.07.42.65

**Voir le descriptif complet sur Aides-territoires :**

https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/a7e4-beneficier-de-laide-sociale-a-domicile-des-pe/

## Bénéficier de l'aide sociale à l'hébergement en faveur des personnes en situation de handicap

L'aide sociale à l'hébergement pour les personnes en situation de handicap est un dispositif destiné à la prise en charge des frais de séjour des personnes handicapées ne disposant pas de ressources suffisantes pour couvrir les frais de leur hébergement, dans des établissements autorisés et habilités à accueillir des bénéficiaires de l'aide sociale.

**Public concerné :** Toute personne :

- Résidant en France et ayant son domicile/logement de secours en Haute-Loire, de nationalité française ou ressortissante de la Communauté Européenne (C.E.) ou étrangère hors C.E, titulaire d'un titre de séjour en cours de validité.
- Âgé d'au moins 20 ans, ou 16 ans sous réserve de bénéficier des prestations sociales prévues pour les adultes en situation d'handicap. L'admission des jeunes de moins de 20 ans est soumise à l'accord préalable de la Présidente du Conseil Départemental.
- Bénéficier d'une orientation en établissement en cours de validité délivrée par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) prononcée par la MDPH du lieu du domicile de secours.

**Pièces à fournir :**

- Une pièce d'identité
- Un justificatif de domicile
- Un avis d'imposition ou de non-imposition ainsi que celui du conjoint et des obligés alimentaires
- Des justificatifs de pensions
- Les salaires des 3 derniers mois du demandeur, de son conjoint et de ses obligés alimentaires
- La liste des obligés alimentaires selon ce qui figure sur le livret de famille

### Bénéficiaires de l'aide

Particuliers

### Types d'aide

**Autre aide financière**

### Zone géographique couverte par l'aide

Haute-Loire (Département)

### Critères d'éligibilité

**État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif**

Mise en œuvre / réalisation

**Types de dépenses / actions couvertes**

Dépenses de fonctionnement, Dépenses d'investissement

## Porteurs d'aides

- Conseil départemental de la Haute-Loire

## Calendrier

- **Récurrence:** Permanente

## Liens :

- Plus d'informations : https://www.hauteloire.fr/Le-reglement-departemental-d-aides.html
- Candidater à l'aide : https://www.hauteloire.fr/sites/cg43/IMG/pdf/demande-aide-sociale-hebergement-ph.pdf

## Contact

**- Elus du Département de la Haute-Loire :**

Cliquer ici pour accéder aux coordonnées des élus du Département

**- Service gestionnaire :**

Direction de la vie sociale (DIVIS)/Maison De l'Autonomie (MDA)

Téléphone : 04.71.07.42.65

**Voir le descriptif complet sur Aides-territoires :**

https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/3cd6-beneficier-de-laide-sociale-a-lhebergement-en/

## Bénéficier de la prestation de compensation du handicap

La prestation de compensation du handicap vise à compenser les conséquences du handicap quels que soient l'origine, la nature et sa déficience, ou son mode de vie. Son attribution est personnalisée. C'est une prestation en nature. Elle n'est pas libre d'emploi mais affectée à certaines charges et son utilisation est contrôlée.

**Public concerné :** Les personnes résidant en France de façon stable et régulière depuis plus de trois mois, âgées de moins de 60 ans et répondant aux critères d'handicap nécessaire peuvent prétendre à cette prestation.
Cas particuliers : Vous pouvez toutefois demander la PCH au-delà de 60 ans et sans limite d'âge si vous remplissiez déjà les conditions d'attribution avant 60 ans ou si vous effectuez une activité professionnelle après 60 ans.

Les enfants et les jeunes âgées de moins de 20 ans peuvent être bénéficiaires de la Prestation de Compensation du Handicap.

**Pièces à fournir :**

- Une copie de la décision favorable de la MDPH ;
- Une photocopie recto-verso de votre pièce d'identité ;
- Un justificatif de domicile ;
- Un relevé d'identité bancaire RIB au nom du bénéficiaire ou de ses parents ;
- Une copie du dernier relevé d'imposition ;
- Les factures ou devis justifiants le surcoût causé par votre perte d'autonomie ;
- L'attestation de déclaration de l'aidant familial (le cas échéant).

### Bénéficiaires de l'aide

Particuliers

### Types d'aide

**Autre aide financière**

### Zone géographique couverte par l'aide

Haute-Loire (Département)

### Critères d'éligibilité

**État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif**

Mise en œuvre / réalisation

**Types de dépenses / actions couvertes**

Dépenses de fonctionnement

**Autres critères d'éligibilité**

Les demandeurs doivent présenter une difficulté absolue pour la réalisation d'une activité essentielle de la vie quotidienne ou une difficulté grave pour la réalisation d'au moins deux activités déterminées par l'équipe pluridisciplinaire à l'aide du guide d'évaluation multidimensionnelle. Les difficultés doivent être définitives, ou d'une durée prévisible d'au moins un an.

Pour les personnes en établissement, ces dispositions s'appliquent aux personnes hébergées ou accompagnées dans un établissement social ou médico-social ou hospitalisées dans un établissement de santé.

## Porteurs d'aides

- Conseil départemental de la Haute-Loire

## Calendrier

- **Récurrence:** Permanente

## Liens :

- Plus d'informations : https://www.hauteloire.fr/Le-reglement-departemental-d-aides.html
- Candidater à l'aide : https://www.action-sociale.org/documents/demande_mdph.pdf

## Contact

**- Elus du Département de la Haute-Loire :**
Cliquer ici pour accéder aux coordonnées des élus du Département

**- Service gestionnaire :**
Direction de la vie sociale (DIVIS)/Maison De l'Autonomie (MDA)

Téléphone : 04.71.07.42.65

**Voir le descriptif complet sur Aides-territoires :**

https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/7014-beneficier-de-la-prestation-de-compensation-d/

## Bénéficier de l'allocation Tiers Digne de Confiance (TDC) pour un enfant confié

Il s'agit du financement de l'accueil d'un jeune mineur confié par le juge des enfants ou le juge aux affaires familiales à un particulier, un membre de sa famille ou un tiers digne de confiance.

**Public concerné :** Les personnes s'étant vues confier la garde d'un enfant au titre de Tiers Dignes de Confiance (TDC).

**Pièce à fournir :** Décision judiciaire lui confiant l'enfant.

Demande à effectuer à l'aide sociale à l'enfance

### Bénéficiaires de l'aide

Particuliers

### Types d'aide

**Autre aide financière**

### Zone géographique couverte par l'aide

Haute-Loire (Département)

### Critères d'éligibilité

**État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif**

Mise en œuvre / réalisation

**Types de dépenses / actions couvertes**

Dépenses de fonctionnement

### Porteurs d'aides

- Conseil départemental de la Haute-Loire

### Calendrier

- **Récurrence:** Permanente


*L'ensemble des aides citées a été publié sur la plateforme Aides-territoires depuis laquelle ce fichier a été édité.*

**Liens :**

- Plus d'informations : https://www.hauteloire.fr/Le-reglement-departemental-d-aides.html

**Contact**

**- Elus du Département de la Haute-Loire :**

Cliquer ici pour accéder aux coordonnées des élus du Département

**- Service gestionnaire :**
Direction de la vie sociale (DIVIS)/Aide sociale à l'enfance

Téléphone : 04.71.07.44.88

**Voir le descriptif complet sur Aides-territoires :**

https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/df34-beneficier-de-lallocation-tiers-digne-de-conf/

## Bénéficier du Fonds d'aide aux jeunes (FAJ)

Le fonds d'aide aux jeunes est une aide financière destinée à :

- Un secours temporaire pour faire face à des besoins urgents
- Un projet d'insertion ou de formation professionnelle
- Des actions d'accompagnement du jeune

**Public concerné :** Personnes âgées de 18 à 24 ans révolus, français ou étrangers en situation régulière, connaissant des difficultés d'insertion sociale ou professionnelle sans revenus ou ayant de faibles ressources.

**Demande à formuler auprès d'une assistante sociale**

### Bénéficiaires de l'aide

Particuliers

### Types d'aide

**Autre aide financière**

### Zone géographique couverte par l'aide

Haute-Loire (Département)

### Critères d'éligibilité

**État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif**

Mise en œuvre / réalisation

**Types de dépenses / actions couvertes**

Dépenses de fonctionnement

### Porteurs d'aides

- Conseil départemental de la Haute-Loire

## Calendrier

- **Récurrence:** Permanente

## Liens :

- Plus d'informations : https://www.hauteloire.fr/Le-reglement-departemental-d-aides.html

## Contact

**- Elus du Département de la Haute-Loire :**
Cliquer ici pour accéder aux coordonnées des élus du Département

**- Service gestionnaire :**
Direction de la vie sociale (DIVIS)/Direction déléguée action sociale-insertion

Téléphone : 04.71.07.41.47

**Voir le descriptif complet sur Aides-territoires :**

https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/b034-beneficier-du-faj-fonds-daide-aux-jeunes/

## Bénéficier du Fonds de Solidarité Logement (FSL)

Le Fonds de Solidarité Logement (FSL) accorde deux formes d'aide : un prêt ou une subvention.

Ces aides peuvent servir à payer les dépenses liées à l'entrée dans le logement ou permettant votre maintien dans le logement.

**Public concerné :** Toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières, en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence, pour accéder à un logement décent et indépendant ou s'y maintenir.

**Sont concernés :**

- Locataire ou sous-locataire
- Propriétaire habitant son propre logement
- Personne hébergée gratuitement
- Résident du logement-foyer

**Demande à formuler auprès d'une assistante sociale**

### Bénéficiaires de l'aide

Particuliers

### Types d'aide

**Subvention**
**Prêt**

### Zone géographique couverte par l'aide

Haute-Loire (Département)

### Critères d'éligibilité

**État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif**

Mise en œuvre / réalisation

**Types de dépenses / actions couvertes**

Dépenses de fonctionnement

**Autres critères d'éligibilité**

Sous conditions de ressources.

**Porteurs d'aides**

- Conseil départemental de la Haute-Loire

**Calendrier**

- **Récurrence:** Permanente

**Liens :**

- Plus d'informations : https://www.hauteloire.fr/Le-reglement-departemental-d-aides.html

**Contact**

**- Elus du Département de la Haute-Loire :**
Cliquer ici pour accéder aux coordonnées des élus du Département

**- Service gestionnaire :**
Direction de la vie sociale (DIVIS)/Maison départementale de l'habitat

Téléphone : 04.43.07.11.30

**Voir le descriptif complet sur Aides-territoires :**

https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/0208-beneficier-du-fond-de-solidarite-logement/

## Bénéficier du Revenu de Solidarité Active (RSA)

Le Revenu de Solidarité Active a pour objet d'assurer à ses bénéficiaires des moyens convenables d'existence de lutter contre la pauvreté et de favoriser l'insertion sociale et professionnelle. C'est un droit à caractère subsidiaire. Il ne peut se substituer aux droits légaux, réglementaires ou conventionnels auxquels les intéressés peuvent prétendre.

Il se compose :

- D'une prestation financière
- D'un dispositif d'accompagnement social et professionnel

**Public concerné :** Toute personne âgée de plus de 25 ans résidant en France sous conditions de ressources et d'activité.

### Bénéficiaires de l'aide

Particuliers

### Types d'aide

**Autre aide financière**

### Zone géographique couverte par l'aide

Haute-Loire (Département)

### Critères d'éligibilité

**État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif**

Mise en œuvre / réalisation

**Types de dépenses / actions couvertes**

Dépenses de fonctionnement

**Autres critères d'éligibilité**

Sous conditions de ressources et de nationalité.

## Porteurs d'aides

- Conseil départemental de la Haute-Loire

## Calendrier

- **Récurrence:** Permanente

## Liens :

- Plus d'informations : https://www.hauteloire.fr/Le-reglement-departemental-d-aides.html
- Candidater à l'aide : https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_15481.do

## Contact

**- Elus du Département de la Haute-Loire :**
Cliquer ici pour accéder aux coordonnées des élus du Département

**- Service gestionnaire :**
Direction de la vie sociale (DIVIS)/Direction déléguée action sociale-insertion

Téléphone : 04.71.07.41.47

**Voir le descriptif complet sur Aides-territoires :**

https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/5d6a-beneficier-du-revenu-de-solidarite-active-rsa/

## Bénéficier des aides à l'insertion

C'est un accompagnement financier ayant pour l'objet de concourir à la concrétisation d'un projet d'insertion sociale et/ou professionnelle en favorisant la dynamique et la progression des parcours d'insertion et en soutenant le processus de résolutions des freins périphériques.

L'aide peut intervenir dans les domaines du logement, de la mobilité, de la santé, de la socialisation, de la formation, ou tout autre domaine entrant dans le cadre de l'objet défini précédemment.

Public concerné et conditions d'éligibilité :

- Allocataires du RSA et leurs conjoints
- Résidant en Haute-Loire, soumis aux droits et devoirs
- Bénéficiaires d'autres minima sociaux ne pouvant prétendre à toute autre aide de droit, et inscrits dans une démarche active d'insertion

**Demande à formuler auprès d'une assistante sociale**

### Bénéficiaires de l'aide

Particuliers

### Types d'aide

**Autre aide financière**

### Zone géographique couverte par l'aide

Haute-Loire (Département)

### Critères d'éligibilité

**État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif**

Réflexion / conception, Mise en œuvre / réalisation

**Types de dépenses / actions couvertes**


*L'ensemble des aides citées a été publié sur la plateforme Aides-territoires depuis laquelle ce fichier a été édité.*

Dépenses de fonctionnement

**Porteurs d'aides**

- Conseil départemental de la Haute-Loire

**Calendrier**

- **Récurrence:** Permanente

**Liens :**

- Plus d'informations : https://www.hauteloire.fr/Le-reglement-departemental-d-aides.html

**Contact**

**- Elus du Département de la Haute-Loire :**
Cliquer ici pour accéder aux coordonnées des élus du Département

**- Service gestionnaire :**
Direction de la vie sociale (DIVIS)/Direction déléguée action sociale-insertion

Téléphone : 04.71.07.41.47

**Voir le descriptif complet sur Aides-territoires :**

https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/8365-beneficier-des-aides-a-linsertion/

## Bénéficier du Fonds Départemental de Secours

Il s'agit d'une aide financière non remboursable destinée à prévenir des situations d'exclusion sociale ou professionnelle. Cette aide a un caractère subsidiaire. Elle est facultative.

**Public concerné :** Personnes, ayant des revenus modestes, confrontées à une difficulté financière importante, ponctuelle ou régulière, à laquelle elles ne peuvent faire face et qui peut les précariser.

Demande à formuler auprès d'une assistante sociale

### Bénéficiaires de l'aide

Particuliers

### Types d'aide

**Autre aide financière**

### Zone géographique couverte par l'aide

Haute-Loire (Département)

### Critères d'éligibilité

**État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif**

Mise en œuvre / réalisation

**Types de dépenses / actions couvertes**

Dépenses de fonctionnement

**Autres critères d'éligibilité**

Cette aide ne s'applique que si toutes les autres aides auxquelles le demandeur a droit ont été demandées. Les aides demandées sont mentionnées dans l'évaluation faite par le travailleur social qui adresse le dossier.

### Porteurs d'aides

- Conseil départemental de la Haute-Loire

### Calendrier

- **Récurrence:** Permanente

**Liens :**

- Plus d'informations : https://www.hauteloire.fr/Le-reglement-departemental-d-aides.html

**Contact**

**- Elus du Département de la Haute-Loire :**
Cliquer ici pour accéder aux coordonnées des élus du Département

**- Service gestionnaire :**

Direction de la vie sociale (DIVIS)/Direction déléguée action sociale-insertion

Téléphone : 04.71.07.41.47

**Voir le descriptif complet sur Aides-territoires :**

https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/7d57-beneficier-du-fonds-departemental-de-secours/

## Soutenir les chantiers d'insertion

Il s'agit d'une aide à l'investissement pour les ateliers et chantiers d'insertion. C'est une subvention maximale de 7 700 euros attribuée dans la limite de 50% de la dépense globale.

**Public concerné :** Les ateliers et chantiers d'insertion agréés par le CDIAE, embauchant des bénéficiaires du RSA et dans le cadre d'un projet d'investissement bien fondé.

**Demande à formuler auprès de la direction déléguée Action sociale Insertion**

### Bénéficiaires de l'aide

Associations

### Types d'aide

**Subvention** ( min : 0 % - max : 50% Financement plafonné 50 % dans la limite de 7700 € par atelier et chantier d'insertion)

### Zone géographique couverte par l'aide

Haute-Loire (Département)

### Critères d'éligibilité

**État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif**

Mise en œuvre / réalisation

**Types de dépenses / actions couvertes**

Dépenses de fonctionnement

**Exemples de projets réalisables**

Achat d'équipement de propreté et entretien.

### Porteurs d'aides

- Conseil départemental de la Haute-Loire

### Calendrier

- **Récurrence:** Permanente

**Liens :**

- Plus d'informations : https://www.hauteloire.fr/Un-promoteur-du-lien-social,946.html

**Contact**

**- Elus du Département de la Haute-Loire :**
Cliquer ici pour accéder aux coordonnées des élus du Département

**- Service gestionnaire :**
Direction de la vie sociale (DIVIS)/Direction déléguée action sociale-insertion

Téléphone : 04.71.07.41.47

**Voir le descriptif complet sur Aides-territoires :**

https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/51db-soutenir-les-chantiers-dinsertion/

## Bénéficier d'un prêt pour l'adoption

Prêt sans intérêt aux familles candidates à l'adoption d'enfants / jeunes étrangers. Le montant du prêt est plafonné à 2 310 euros remboursable sur 5 ans.

**Public concerné :** Familles ayant des difficultés financières pour adopter un ou des enfants à l'étranger.

**Pièce à fournir :**

- Une lettre des intéressés sollicitant l'aide départementale
- Justificatifs des salaires des intéressés
- Attestation de l'Œuvre d'Adoption précisant que le ou les enfants ont été confiés aux intéressés
- Récapitulatif des frais engagés

### Bénéficiaires de l'aide

Particuliers

### Types d'aide

**Prêt**

### Zone géographique couverte par l'aide

Haute-Loire (Département)

### Critères d'éligibilité

**État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif**

Usage / valorisation

**Types de dépenses / actions couvertes**

Dépenses d'investissement

**Autres critères d'éligibilité**

Examen au cas par cas des demandes par la commission permanente.

### Porteurs d'aides


*L'ensemble des aides citées a été publié sur la plateforme Aides-territoires depuis laquelle ce fichier a été édité.*

- Conseil départemental de la Haute-Loire

**Calendrier**

- **Récurrence:** Permanente

**Liens :**

- Plus d'informations : https://www.hauteloire.fr/Le-reglement-departemental-d-aides.html

**Contact**

**- Elus du Département de la Haute-Loire :**
Cliquer ici pour accéder aux coordonnées des élus du Département

**- Service gestionnaire :**
Direction de la vie sociale (DIVIS)/Aide sociale à l'enfance

04/71/07/44/88

**Voir le descriptif complet sur Aides-territoires :**

https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/05bd-beneficier-dun-pret-pour-ladoption/

| CANTONS | NOM DES ÉLUS | ADRESSE MAIL |
|---|---|---|
| Aurec-sur-Loire | Florence TEYSSIER | florence.teyssier@hauteloire.fr |
| | Éric BONCHE | eric.bonche@hauteloire.fr |
| Bas-en-Basset | Blandine PRORIOL | blandine.proriol@hauteloire.fr |
| | Guy JOLIVET | guy.jolivet@hauteloire.fr |
| Boutières | Brigitte REYNAUD | brigitte.reynaud@hauteloire.fr |
| | Olivier CIGOLOTTI | olivier.cigolotti@hauteloire.fr |
| Brioude | Sophie COURTINE | sophie.courtine@hauteloire.fr |
| | Michel BERGOUGNOUX | michel.bergougnoux@hauteloire.fr |
| Deux rivières et vallées | Karine PAULET | karine.paulet@hauteloire.fr |
| | Bruno MARCON | bruno.marcon@hauteloire.fr |
| Emblavez et Meygal | Fanny SABATIER | fanny.sabatier@hauteloire.fr |
| | Raymond ABRIAL | raymond.abrial@hauteloire.fr |
| Gorges de l'Allier-Gévaudan | Chantal FARIGOULE | chantal.farigoule@hauteloire.fr |
| | Michel BRUN | michel.brun@hauteloire.fr |
| Mézenc | Nathalie ROUSSET | nathalie.rousset@hauteloire.fr |
| | Philippe DELABRE | philippe.delabre@hauteloire.fr |
| Monistrol-sur-Loire | Christelle MICHEL | christelle.michel@hauteloire.fr |
| | Jean-Paul AULAGNIER | jean-paul.aulagnier@hauteloire.fr |
| Pays de Lafayette | Annie RICOUX | annie.ricoux@hauteloire.fr |
| | Mikaël VACHER | mikael.vacher@hauteloire.fr |
| Plateau du Haut-Velay granitique | Marie-Agnès PETIT | marie-agnes.petit@hauteloire.fr |
| | Bernard BRIGNON | bernard.brignon@hauteloire.fr |
| Le Puy-en-Velay 1 | Christiane MOSNIER | christiane.mosnier@hauteloire.fr |
| | Michel CHAPUIS | michel.chappuis@hauteloire.fr |
| Le Puy-en-Velay 2 | Corinne BRINGER | corinne.bringer@hauteloire.fr |
| | Jean-Paul VIGOUROUX | jean-paul.vigouroux@hauteloire.fr |
| Le Puy-en-Velay 3 | Blandine DELEAU-FERRET | blandine.deleau-ferret@hauteloire.fr |
| | Gilles DELABRE | gilles.delabre@hauteloire.fr |
| Le Puy-en-Velay 4 | Christelle VALANTIN | christelle.valantin@hauteloire.fr |
| | Jean-François EXBRAYAT | jean-françois.exbrayat@hauteloire.fr |
| Saint-Paulien | Marie-Pierre VINCENT | marie-pierre.vincent@hauteloire.fr |
| | Jean-Marc BOYER | jean-marc.boyer@hauteloire.fr |
| Sainte-Florine | Nicole CHASSIN | nicole.chassin@hauteloire.fr |
| | Pascal GIBELIN | pascal.gibelin@hauteloire.fr |
| Velay Volcanique | Marie-Laure MUGNIER | marie-laure.mugnier@hauteloire.fr |
| | Rémi BARBE | remi.barbe@hauteloire.fr |
| Yssingeaux | Isabelle VALENTIN | isabelle.valentin@hauteloire.fr |
| | Arthur LIOGIER | arthur.liogier@hauteloire.fr |


*L'ensemble des aides citées a été publié sur la plateforme Aides-territoires depuis laquelle ce fichier a été édité.*

Export valable en date du **20 novembre 2023**.

Pensez à télécharger régulièrement ce document afin de disposer de la dernière mise à jour.

**À propos**

Aides-territoires est une startup d'État portée par la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN) avec le soutien de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) et de la Direction Générale des Infrastructures de Transport et de la Mer (DGITM).

Sauf mention contraire, tous les textes de ce document sont sous licence etalab-2.0